

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES PAR L'OCTROI DE BOURSES

RD CONGO

CODE DGD : NN 3009859

CODE NAVISION : RDC 10 888 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	7
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	9
1 ANALYSE DE LA SITUATION	11
1.1 HISTORIQUE	11
1.2 CONTEXTE DU PAYS : DESCRIPTION DES TROIS SECTEURS DE CONCENTRATION DU PIC 2010-2013	13
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	26
2.1 STRATÉGIE D'INTERVENTION	26
2.2 ANALYSE, SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE	31
2.3 BÉNÉFICIAIRES	35
2.4 COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS	35
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	41
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	41
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	41
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS	41
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	50
3.5 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	51
3.6 ANALYSE DES RISQUES	52
4 RESSOURCES	55
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES	55
4.2 RESSOURCES HUMAINES	59
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	60
5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	60
5.2 RESPONSABILITÉS TECHNIQUES	60
5.3 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES	60
5.4 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI	60
5.5 DÉPENSES AVANT SIGNATURE DE LA CMO	67
5.6 DESCRIPTION DES PROCESSUS À METTRE EN ŒUVRE	69

5.7	MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF	73
6	THÈMES TRANSVERSAUX	74
6.1	ENVIRONNEMENT.....	74
6.2	GENRE.....	74
6.3	DROITS DE L'ENFANT	76
6.4	VIH / SIDA	76
6.5	BONNE GOUVERNANCE	76
7	ANNEXES.....	77
7.1	LE CADRE LOGIQUE	78
7.2	TERMES DE RÉFÉRENCE PERSONNEL LONG TERME.....	84
7.3	ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DES ACCORDS	91
7.4	ANALYSE DES BESOINS DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES : ÉTAPES À SUIVRE ET RÉFÉRENCES	92
7.5	NORMES FINANCIÈRES POUR DES FORMATIONS DE COURTE ET LONGUE DURÉE, EN BELGIQUE ET DANS LOCALEMENT	97
7.6	NORMES FINANCIÈRES BELGES	104
7.7	NORMES FINANCIÈRES POUR LES BOURSES LOCALES EN RDC	107
7.8	CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES SÉLECTIONS EN DEHORS DU CADRE 'INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES'	108
7.9	LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE	110
7.10	TABLEAUX AVEC DONNÉES CONCERNANT LES PISTES ET BACS	111
7.11	INTERVENTIONS CTB DANS LE SECTEUR AGRICULTURE.....	112
7.12	INTERVENTIONS CTB DANS LE SECTEUR PISTES ET BACS	114
7.13	INTERVENTIONS DE LA COOPÉRATION BELGE DANS LE DOMAINE DE L'ETFP	115
7.14	LISTE D'INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES (IB) PROPOSÉES DURANT LA FORMULATION ..	117

ABRÉVIATIONS

AETP	Programme d'appui à l'enseignement technique, 2001-2004 Phase I et 2005–2008 Phase II
AETFP	Programme d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle, 2009 – 2013
AGRO	Agronomie
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ASSNIP	Appui au système de santé, niveaux intermédiaire et périphérique
ATI	Assistant Technique International
BEB	Bourse d'Etudes en Belgique
BMX	Bourse Doctorat Mixte
BSB	Bourse Stage en Belgique
BST	Bourse Study Tour
CARG	Conseils agricoles ruraux de gestion
CCT	Conseils Consultatifs Territoriaux
CGMEO	Convention générale de mise en œuvre entre la DGD et la CTB portant sur les modalités de mise en œuvre du programme bilatéral d'octroi de bourses dans les pays partenaires
CLER	Comité local d'entretien routier
COPEMECO	Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo
CPER	Comité provincial d'entretien routier
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTB	Agence Belge de Développement
CVD	Comité villageois de développement
DGD	Direction générale du développement
DROI	Droit
DSCR	Document de Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DTF	Dossier technique et financier
DVDA	Direction des voies de desserte agricole
ECON	Economie
EF	Evaluation Finale
EFTP et ETFP	Enseignement et formation technique et professionnelle, « Technical and Vocational Education and Training » en anglais. Le terme utilisé en RDC est légèrement différent : « EFTP » pour Enseignement technique et formation professionnelle
EMP	Evaluation à Mi-Parcours
EPSP	Enseignement primaire, secondaire et professionnel
ENVI	Environnement
F	Femme
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEC	Fédération des entreprises du Congo (RDC)
FONER	Fonds national d'entretien routier
FOPAC	Fédération des organisations de producteurs agricoles du Congo (RDC)
FRER	Fonds Régional d'Entretien Routier
H	Homme

HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IB	Institution bénéficiaire
IF	Institution de formation
ILO	International Labour Organization
INERA	Institut national d'études et de recherche agricole
INFRA	Infrastructure
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
IOCA	Institutional and Organizational Capacity Assessment
IOM	International Organisation for Migration
IPP	Inspecteur Principal Provincial
ISAE	Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
ISEA	Institut Supérieur d'Etudes Agricoles
ISP	Institut Supérieur Pédagogique
ISPT	Institut Supérieur Pédagogique Technique
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MDF	Management for Development Foundation
MEDI	Médical
MEPSP	Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel
MESU	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINCIR	Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONGD	Organisation non Gouvernementale de Développement
OR	Office des routes
OVD	Office des voiries et drainage
PAIDECO	Programme d'appui aux initiatives de développement communautaire
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAPNG	Plan d'Action de la Politique Nationale du Genre
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PEDA	Pédagogie
PHAR	Pharmacie
PHIL	Philosophie
PIC	Programme indicatif de coopération
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMPTR	Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance en République démocratique du Congo
PND	Plan national de développement
PNG	Politique Nationale du Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POLI	Politique
PREPICO	Programme de réhabilitation et entretien de pistes en RDC

PRODAKK	Programme de Développement Agricole dans les districts de Kwilu et Kwango
PRODEKK	Programme de Désenclavement dans le Kwilu et Kwango
PROVED	Province Educationnelle
PSYCH	Psychologie
R	Résultat
RDC	République Démocratique du Congo
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
RH	Ressources humaines
RRBF	Programme Routes Rurales Bas Fleuve
SCIE	Sciences
SENAREC	Secrétariat national pour le renforcement des capacités
SG	Secrétaire Général
SMCL	Structure mixte de concertation locale
SOCI	Sociologie
TdR	Termes de Référence
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VETE	Vétérinaire
VIH / SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / syndrome d'immunodéficience acquise
VVOB	Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand – Association Flamande pour la Coopération au Développement et l'Assistance Technique

RÉSUMÉ

Le « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses », en bref appelé le « nouveau programme de bourses – RDC », fait partie d'une série de nouveaux programmes qui seront mis en œuvre dans tous les pays partenaires de la coopération bilatérale belge « directe ». Les Programmes bourses « nouvelle génération » remplaceront à terme, en fonction des Programmes indicatifs de coopération (PIC) pour les pays partenaires, les bourses individuelles de haut niveau qui préparaient, dans la règle, le futur personnel enseignant et de recherche des universités, mais aussi des professionnels des pays partenaires, par l'octroi de bourses d'études de « master », doctorat, spécialisation et post-doctorat.

Les publics-cibles ne sont plus les étudiants censés de devenir les futurs cadres de haut niveau des pays bénéficiaires, mais les dirigeants, professionnels et techniciens dans les secteurs de concentration déterminés conjointement par le pays-partenaire et la Belgique comme bailleur. L'objectif de la réorientation est le renforcement des capacités des institutions et organisations qui ont une position et une fonction stratégiques dans chaque secteur de concentration. Ces institutions et organisations peuvent être des administrations d'état au niveau national, déconcentrées et/ou décentralisées, mais aussi des institutions autonomes de statut public, parapublic ou privé, ainsi que des organisations de la société civile, telles que les associations de femmes, associations de producteurs et productrices, comités de parents, comités villageois etc.

Il est voulu et espéré que cette approche appuiera les synergies entre les acteurs et actrices au niveau local et régional (niveau du District et de la Province) au bénéfice des populations surtout à l'intérieur du pays.

Le programme répond au problème principal d'une pénurie de ressources humaines dans les institutions et organisations stratégiques dans les secteurs de concentration. La stratégie d'intervention mise sur la volonté et la capacité d'initiative des institutions et organisations au niveau intermédiaire et de base. Les bourses pourront être utilisées pour des formations et stages en RDC, dans les pays voisins et, exceptionnellement, en Belgique. Les institutions et organisations démontreront que le choix des groupes de personnes, des thèmes et des modalités correspond au plan de développement de l'entité et s'insère dans sa stratégie de formation des ressources humaines. Les formations s'adresseront de préférence à des groupes d'agents des institutions et organisations demandeuses.

Le Programme est ciblé sur les 6 zones de concentration du PIC 2010-2013. Il s'agit des districts suivants :

Tableau de répartition selon PIC 2010 - 2013

	Secteur / volet Zone géographique	Agriculture	Pistes et Bacs	Education (ETFP)
1	Bandundu	Kwango + Kwilu	Kwango + Kwilu	Non applicable
2	Equateur	Non applicable	Non applicable	Sud-Ubangi Mongala
3	Province Orientale	Tshopo	Tshopo	Tshopo
4	Maniema	Sud Maniema	Sud Maniema	Non applicable
5	Katanga	Non applicable	Non applicable	Haut Katanga
6	Kasaï Oriental	Sankuru, Kabinda, Tshilenge	Sankuru, Kabinda, Tshilenge	Mbuji-Mayi

Le programme cherchera des synergies et des complémentarités avec les programmes et projets de la coopération belgo-congolaise dans les 3 secteurs de concentration pour la RDC : l'agriculture, les pistes et bacs, l'éducation (plus spécifiquement le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle). Les collaborations avec les UCAG et les appuis institutionnels dans ces 3 secteurs seront donc précisés.

Conformément aux engagements pris dans le PIC 2010-2013, les bourses seront prioritairement accordées aux filles ou femmes avec l'objectif qu'à la fin du programme au moins 50% des bourses leur soient attribuées.

Il est finalement important de rappeler que les bourses individuelles de l'ancien programme de bourses continueront à être prises en charge, quand il s'agit de bourses pluriannuelles qui sont déjà approuvées.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGD	3009859
Code Navision CTB	RDC 1088811
Institution partenaire	Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie
Durée de l'intervention	42 mois ¹
Date de l'intervention	Continuations antérieures : 1 ^{er} janvier 2010 Nouvelle approche : dès signature de la Convention Spécifique
Contribution du pays partenaire	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels (salaires, primes) - Espaces de bureaux aménagés pour le bureau de la coordination nationale et les 6 Antennes dans les zones d'intervention lorsque disponibles - Frais de fonctionnement du programme - Frais de déplacement, y inclus les voyages, le logement et la restauration (per diem)
Contribution belge	11.765.064 millions d'euros
Secteur (codes CAD)	43000 – Autres Multisecteurs
Brève description de l'intervention	Renforcement des capacités organisationnelles par le renforcement des capacités individuelles
Objectif global	Les capacités humaines pour le développement de la RDC sont durablement renforcées
Objectif spécifique	Les compétences et l'expertise des hommes et femmes, agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 zones ciblées par le PIC, sont durablement renforcées au bénéfice de leur institution et de la population (hommes et femmes)

¹ 30 mois d'exécution et 12 mois supplémentaires pour la finalisation des activités entreprises, notamment la finalisation des bourses en cours.

<p>Résultats</p>	<p>Résultat 1: Les besoins en développement de capacités des institutions des secteurs d'intervention et l'offre de formation locale sont identifiés.</p> <p>Résultat 2: Les institutions bénéficiaires du secteur de l'éducation (EFTP) ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.</p> <p>Résultat 3 : Les institutions bénéficiaires du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.</p> <p>Résultat 4 : Les institutions bénéficiaires du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.</p> <p>Résultat 5 : L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre.</p> <p>Résultat 6 : Les « Continuations & reports » des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mis en œuvre.</p>
------------------	---

1 ANALYSE DE LA SITUATION

Le Programme indicatif de coopération 2010-2013 constitue une véritable charnière pour l'orientation du programme bourses. Il introduit, par une étape transitoire, le basculement entre deux approches et deux modalités d'exécution : d'une approche plus individuelle basée sur des conventions annuelles successives, à une orientation plus organisationnelle (développée au chapitre orientations stratégiques), régie par une convention spécifique de la durée du PIC.

Cela induit de prendre en compte les bourses des années antérieures à 2010 et encore en cours de mise en œuvre et de prévoir des moyens budgétaires conséquents pour permettre de nouveaux engagements, de nouvelles possibilités d'octroi de bourses de formation dans le cadre sectoriel et thématique défini dans le PIC et la fiche d'identification.

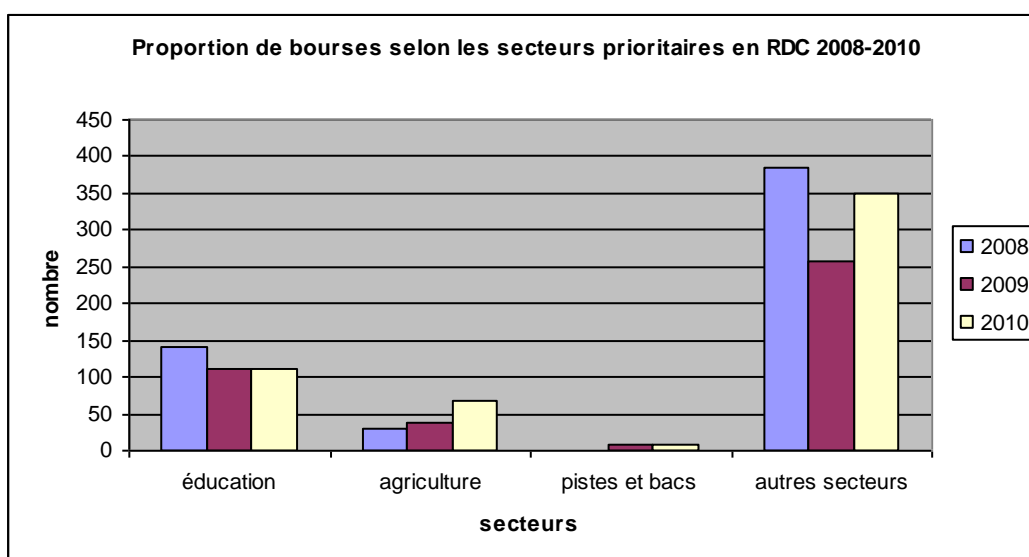
L'approche du programme bourses devrait pouvoir s'appuyer sur une politique nationale sur les renforcements des capacités en RDC. Cette politique n'existe pas encore dans un document stratégique approuvé mais il est clair que le programme bourses sera très attentif à toute étape de concertation au niveau national qui pourrait mener à une telle politique nationale qui donnerait ainsi un cadre général pour l'attribution des bourses.

1.1 Historique

1.1.1 Lignes directrices du programme bourses développé dans l'ancien PIC 2006-2009

Le programme bourses dans son ensemble et plus particulièrement celui développé en RDC était orienté vers la sélection d'individus, issus (ou non) des administrations publiques. La structuration du programme, basée sur des conventions annuelles, ne permettait pas une relation durable aisée avec les administrations partenaires.

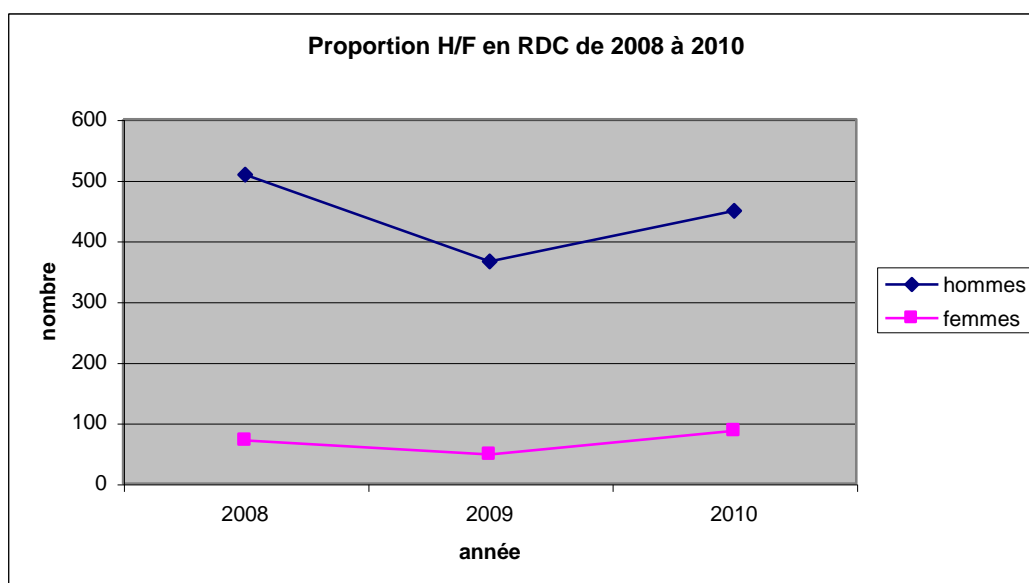
A part quelques expériences significatives, les candidatures étaient introduites soit directement par les individus, soit avec l'appui de leur ministère. Il est donc, dans la majeure partie des bourses attribuées, difficile d'étudier l'impact de ces formations vis-à-vis des structures de provenance des boursiers. Les indicateurs étaient donc principalement axés sur des informations relatives aux programmes annuels successifs qui ont été développés. La présentation des données de ces axes permet de donner une vision quantitative. Ci-dessous le nombre de bourses selon secteur :



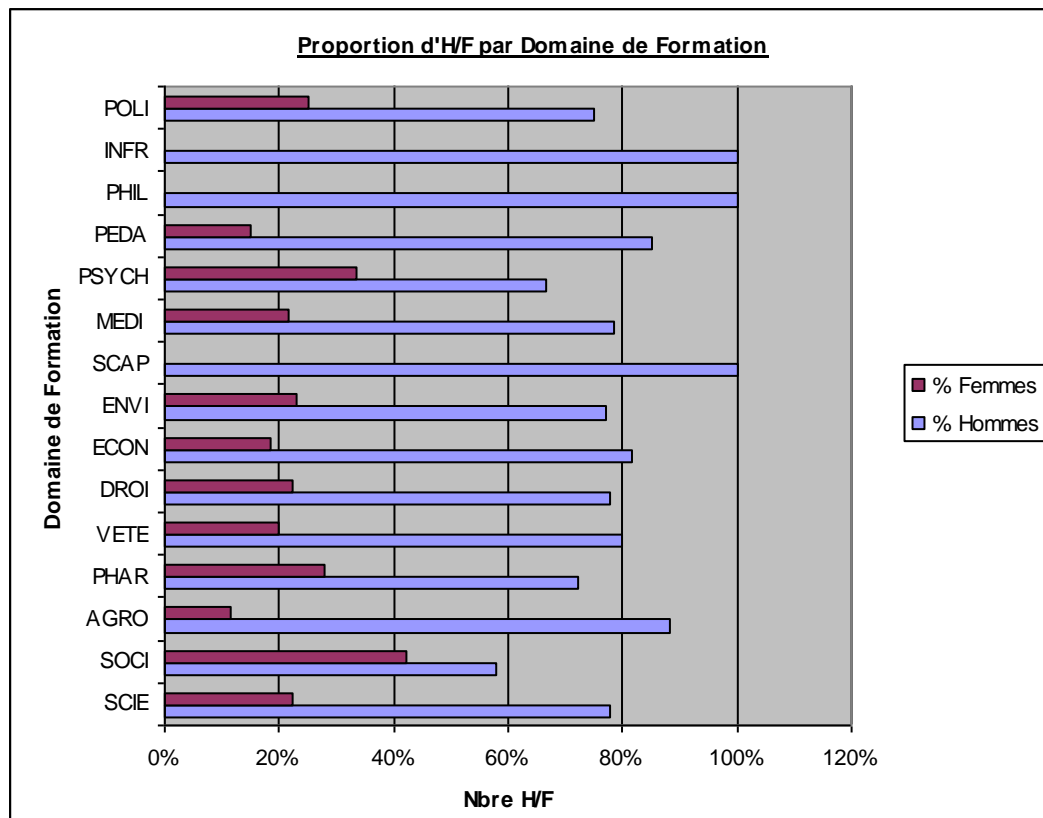
Dans le tableau ci-dessus on voit que les secteurs prioritaires du PIC sont déjà bien présents dans les sélections précédentes. Une attention particulière devra quand-même être apportée aux secteurs 'pistes et bacs' et 'agriculture'.

1.1.1.1 Répartition des bourses selon le genre

Dans les tableaux qui suivent, on voit que les femmes sont sous-représentées dans tous les secteurs. Un rééquilibrage vers plus de bourses pour les femmes est à prévoir dans le nouveau projet. Le premier tableau montre la proportion globale pour tous les boursiers, le deuxième tableau montre la proportion d'hommes/femmes boursiers par secteur ayant bénéficiés d'une bourse pour une formation en Belgique.



De même est repris dans le tableau ci-dessous la proportion d'hommes/femmes par domaine de formation pour laquelle une bourse a été attribuée en Belgique.



1.2 Contexte du pays : description des trois secteurs de concentration du PIC 2010-2013

1.2.1 Description du volet Agriculture²

1.2.1.1 Etat des lieux du secteur de l'agriculture

La RDC dispose d'un potentiel agricole considérable, avec une superficie cultivable estimée à quelque 75 millions d'hectares, dont moins de 10 millions d'hectares seraient consacrés aux cultures et aux pâturages, soit environ 1,5 ha par ménage agricole [Tecsult, 2009]. Le potentiel d'irrigation est estimé à environ 4 millions d'hectares [Makala, vers 2009]. Il existe donc des opportunités pour une croissance importante de la production agricole dans la mesure où des politiques et actions de développement ouvriront la voie à une meilleure exploitation de ce potentiel.

La production alimentaire annuelle n'atteint pas 20 millions de tonnes pour une demande totale de 25 millions de tonnes; le déficit est comblé par des importations. D'une manière générale, depuis le début de l'indépendance, le taux de croissance annuelle moyenne de la production vivrière (2%) est resté inférieur à celui de la croissance démographique (3,3 %) [MAPE, 2009]. Dans la période la plus conflictuelle (1996 à 2002), la production des principales cultures a même connu une réduction annuelle moyenne de 2,8% [Makala, vers 2009].

L'agriculture occupe plus de 70% de la population active, mais elle ne contribue que pour 35% à 40% au PIB, ce qui dénote une productivité nettement inférieure à celle des autres secteurs de l'économie. Les cultures de rente, depuis les années 70, sont en régression continue, privant le pays d'importantes recettes d'exportations et de matières premières pour les entreprises locales. Les recettes d'exportation agricoles ont décliné dramatiquement, passant de 334

² Source : Analyse de la gouvernance du secteur Agriculture en RDC – ACE Europe - juin 2011

millions USD en 1995, à 4,3 millions USD en 2003 [Tecsult, 2009].

Pratiquée dans les petites exploitations familiales mettant annuellement en culture moins de deux hectares, l'agriculture est peu performante, rudimentaire dans ses équipements et matériels et accédant faiblement aux intrants agricoles modernes (semences saines, engrais et pesticides), aux technologies et aux financements.

On estime le cheptel total à 7 millions de têtes, 11% de bovins, 74% de petits ruminants et 15% de porcins. Depuis les années 70, le cheptel a aussi régressé en effectif, de 30% et, en production, de 20%. Les données statistiques disponibles (mais d'une fiabilité réduite) font état d'une production nationale estimée en 2001 à 70.000 tonnes de viande. Celle-ci ne permettrait qu'un apport moyen de 1,3 kg per capita par an, contre une norme (FAO/OMS) de 13 kg [Ministère de l'Agriculture & FAO, 2010].

La RDC, avec ses 40 km de frontière maritime, le fleuve Congo et ses affluents, les lacs, rivières et autres cours d'eau, dispose de potentialités halieutiques estimées à 707.000 tonnes de poissons par an. Ce potentiel est largement sous exploité et la production actuelle est estimée à 220.000 tonnes, ce qui correspond à une disponibilité moyenne annuelle de 5,2 kg per capita [ibid.].

La moyenne nationale indique un déficit calorique de 20% et de 42% en protéines [Makala, vers 2009].

L'évolution de la part du secteur agricole dans les dépenses publiques en RDC présente une moyenne de 1,6% pour les huit dernières années (en excluant le chiffre de 3,8% en 2009 qui paraît invraisemblable) – [Ministère de l'Agriculture, 2010].

1.2.1.2 L'Agriculture dans les stratégies de développement

Le « Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté » (DSCR) constitue le cadre de référence pour le développement économique et social de la RDC. Le DSCR1 couvre la période 2006–2009 et a été prolongé d'une période transitoire pour 2010. La Stratégie repose sur les quatre piliers suivants :

1. Reconstruire l'État (stratégies institutionnelles).
2. Améliorer la gouvernance économique (décentralisation, stabilisation et croissance pro-pauvre).
3. Reconstruire les secteurs clés et les villes : l'agriculture et le monde rural, le secteur de l'éducation, le secteur de la santé, les infrastructures de transport, le secteur de l'énergie et de l'eau, le secteur des mines, le secteur privé, l'emploi, le secteur bancaire et micro finance, le secteur de la culture, des communications et des nouvelles technologies, la lutte contre la pauvreté urbaine, etc.
4. Appuyer la dynamique communautaire et les groupes vulnérables.

Même si le Gouvernement mentionne l'agriculture comme un des axes prioritaires, le DSCR1 ne consacre qu'une seule page à ce secteur, qui occupe cependant 70% à 90% de la population active et dont la contribution au PIB balance entre 35 et 40%.

Le DSCR2 est actuellement en préparation et couvrira la période 2011–2015. La version provisoire qui circule aujourd'hui limite le paragraphe « Secteur agricole et rural » également à une page (sur un total de plus de 100 pages). Pour redynamiser la structure productive du monde rural, axée sur une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, les priorités suivantes sont envisagées :

- Relance des services d'appui en s'appuyant sur les structures communautaires.

- Mise en place et gestion d'infrastructures de stockage et de commercialisation.
- Création d'un Fonds de Développement Agricole pour améliorer l'accès au financement.
- Renforcement de la sécurité foncière, entre autres pour permettre les exploitations extensives.
- Appui à la structuration du monde rural, entre autres aux Conseils Consultatifs Territoriaux.
- Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux central et provincial.
- Prise en compte de la dimension environnementale.
- Reconstitution du cheptel, amélioration génétique, protection sanitaire et encadrement des éleveurs et pêcheurs.

Le DSCRCP est décliné, d'une part, en Plan d'Actions Prioritaires, et d'autre part en DSCRCP provinciaux.

1.2.1.3 La politique sectorielle

Les choix stratégiques de la politique sectorielle actuelle ont déjà été avancés à l'occasion de la Table Ronde sur l'agriculture, tenue en mars 2004 à Kinshasa. Le Gouvernement s'y engage entre autres i) à allouer, au plus tard en 2009, 10% de son budget à l'agriculture ; ii) à réactualiser le Plan directeur du secteur agricole et rural ; iii) à restructurer les services du Ministère de l'Agriculture en tenant compte des rôles et responsabilités des différents acteurs du secteur et de la décentralisation ; iv) à créer un contexte sécuritaire, légal et fiscal incitatif pour le développement d'une agriculture commerciale forte et compétitive.

En avril 2009, une Note de Politique Agricole a été formulée par le MAPE. Elle a été élargie en décembre 2009 pour constituer la Note de Politique Agricole et du Développement rural. Cette Note a été suivie par un document de Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural, formulé en mars 2010.

Les objectifs recherchés portent sur :

- L'amélioration de l'accès aux marchés et de la valeur ajoutée des productions agricoles.
- L'amélioration de la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage.
- La promotion des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole.
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production agricole.
- Appuyer l'organisation du monde rural en structures autogérées.
- Appuyer la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales.
- Appuyer la promotion de la culture (changement des mentalités).
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, éducation).
- Améliorer les infrastructures socio-économiques de base.

Parmi les stratégies prioritaires, on note :

- Renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines.

- Renforcer la bonne gouvernance ; la mauvaise gouvernance constituant un obstacle fondamental au développement global de la République Démocratique du Congo et surtout au développement du secteur agricole.
- Supprimer les entraves artificielles au commerce intérieur tout au long de la chaîne alimentaire pour rattacher les petits exploitants aux marchés; il s'agit de la suppression des obstacles administratifs au transport et au commerce des facteurs de production et des produits agricoles.
- En vue de sécuriser la fonction semencière et attirer les investissements dans le secteur agricole, il convient d'accélérer l'adoption, dans les meilleurs délais, de la loi semencière et le Projet de loi portant au Code Agricole.
- Finaliser l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme pour ce secteur, de façon à doter le Gouvernement d'un outil de programmation budgétaire à actionner à partir de l'exercice 2010. Cet outil permettra ainsi au Gouvernement d'opérer des alignements budgétaires qui prennent en compte la déclaration de Maputo, à savoir consacrer 10% du budget de l'Etat au secteur agricole.
- Appuyer le programme de décentralisation du gouvernement. Pour ce faire, une concertation et un échange d'information entre les principaux acteurs du secteur devraient s'opérer au sein des conseils agricoles provinciaux qui seront installés dans le cadre de la décentralisation.

La Loi sur les Principes Fondamentaux relatifs au Secteur Agricole (le Code Agricole) doit maintenant offrir un cadre légal pour la mise en œuvre de cette politique et garantir une base juridique pour les différents acteurs engagés dans le secteur. Le projet de Loi a été adopté par le sénat en avril 2010 et vise à :

- Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole intégrant les aspects sociaux et environnementaux.
- Stimuler la production agricole par l'instauration d'un régime douanier et fiscal particulier dans le but d'atteindre, entre autres, l'autosuffisance alimentaire.
- Relancer les exportations des produits agricoles afin de générer des ressources importantes pour les investissements.
- Promouvoir l'industrie locale de transformation des produits agricoles.
- Attirer de nouvelles technologies d'énergie renouvelable.
- Impliquer la province, l'entité territoriale décentralisée et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole.

Début mai 2011, la Loi a été débattue devant la Chambre des Députés. Quelques amendements ont été approuvés et une commission paritaire est maintenant chargée de la mise en cohérence du texte, approuvé par le Sénat, avec les compléments apportés par les Députés, avant de pouvoir promulguer la Loi.

La Loi confirme le rôle clé des gouvernements provinciaux dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de leur programme agricole, pendant que les compétences du Gouvernement central se limitent à la définition de la politique nationale et à la coordination et le suivi des programmes provinciaux.

La Loi prévoit d'ailleurs la création, dans chaque province, d'un conseil rural provincial composé des différents acteurs engagés dans l'agriculture et le développement, et qui peut avoir des structures correspondantes au niveau de chaque territoire. Le mandat, la composition et le

fonctionnement de ces conseils sont inspirés du concept des CARG d'aujourd'hui. Même si le terme « CARG » n'est pas repris dans la Loi elle-même, leur importance est soulignée dans l'Exposé des motifs de la Loi. Au niveau de chaque secteur, un comité foncier est à mettre en place.

1.2.2 Description du volet Pistes et Bacs

1.2.2.1 La situation des infrastructures routières et fluviales à l'intérieur du pays

Le système de transport du Congo était conçu comme un système multimodal utilisant les fleuves, la route, le rail, la voie aérienne et le transport maritime. Ce système est en panne.

La restauration de l'accès aux centres urbains est essentielle pour la relance des activités économiques, que ce soit de l'agriculture, les mines, l'industrie ou les services. Cela nécessite un financement (y compris via un niveau important d'aide extérieure) et l'exécution d'un vaste programme de reconstruction qui met d'abord l'accent sur la restauration de l'accès aux centres urbains importants à travers le pays et la liaison de ces centres au pays profond.³

Depuis 1993, le réseau multimodal de transport s'est effondré par manque de financement et d'entretien des infrastructures. Ceci a conduit à la rupture de la chaîne logistique des transports, avec ses maillons essentiels : route, fleuve, lac, chemin de fer. Cette situation est à la fois une contrainte majeure à la relance de l'économie, la reprise des exportations, la redynamisation de la production agricole, la sécurité alimentaire et la circulation des personnes et des biens et services.

L'impact de la rupture de la chaîne logistique des transports a entraîné une diminution sensible de la production agricole et des exportations des produits agricoles (huile de palme, hévéa, bananes, sucre de canne, poisson). En même temps, les importations des produits agricoles de base (riz, maïs, sucre, poissons et autres) ont pris le dessus et la sous-alimentation et la malnutrition se sont répandues jusqu'aux zones agricoles du pays.

Depuis 2007, des efforts importants sont entrepris pour rétablir le système de transports.

1.2.2.2 La situation des bacs à l'intérieur du pays

En RDC circulent actuellement 256 bacs motorisés et non motorisés, sur un total de 339 sites d'exploitation.⁴

Les bacs sont gérés par l'Office des Routes et la DVDA. La plupart se trouvent sur des routes provinciales ou nationales et ils sont de grand tonnage et motorisés. Un nombre plus restreint se trouve sur des routes d'intérêt local (RIL). Il s'agit là principalement de bacs à treuil ou autres non motorisés.

En principe, un bac est exploité de façon locale pour ces recettes (traversées) et dépenses (carburant, entretien, personnel).

Le bac fait partie intégrante de la route pour laquelle il constitue un maillon essentiel et il n'est pas un moyen de transport fluvial propre. Le coût de réhabilitation d'un bac doit être inclus dans le coût de la réhabilitation de la route qu'il dessert, et les recettes des bacs sont en fait des recettes de l'axe routier. Elles pourraient alors contribuer à l'entretien du bac et de la route.

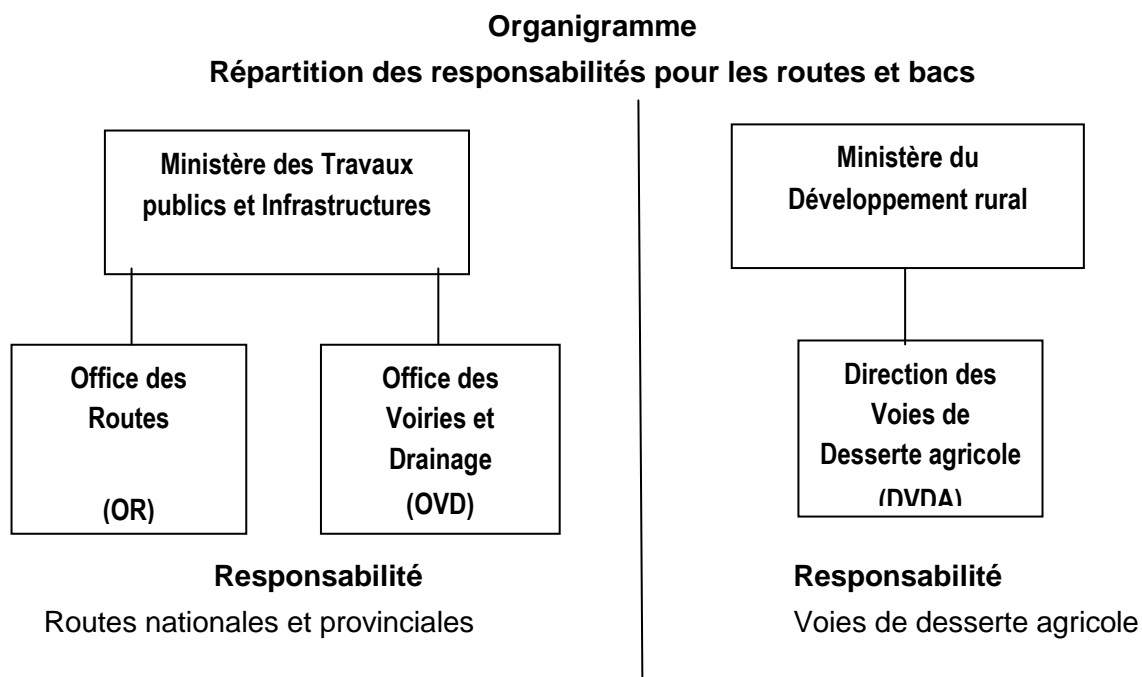
1.2.2.3 Organisation du secteur

Sur le plan organisationnel, plusieurs Ministères se partagent les responsabilités pour le secteur

³ C'est l'un des objectifs de la reconstruction des infrastructures dans le cadre du programme de « Cinq chantiers de la République » lancé par le Président Kabila.

⁴ La différence s'explique par le fait qu'une partie des bacs a disparu, coulé etc.

« Infrastructures de transport ». Pour le secteur routier, ce sont le Ministère des Travaux publics et Infrastructures et le Ministère du Développement rural. Le premier est responsable des routes nationales et provinciales, tandis que le second a la tutelle sur les « voies de desserte agricole » qui lient les villages aux villes.



Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-13 Belgique – RDC cible clairement **les voies rurales** pour désenclaver les villages. En fait, ces voies sont dans leur majorité des « voies de desserte agricole », mais il y a aussi quelques **routes provinciales** et même des tronçons de **routes nationales** qui peuvent faire partie d'un réseau liant les villages d'une zone ciblée par le PIC avec la ville de marché.

1.2.2.4 Construction, réhabilitation et entretien ainsi que leur financement

Le Gouvernement national a mis en place, en 2008, un « Fonds national d'entretien routier » (FONER), créé par la loi No. 08/006A du 7 juillet 2008⁵. Le Fonds est devenu opérationnel en septembre 2009. Il est alimenté principalement par des prélèvements sur la vente d'hydrocarbures et les droits des péages routiers.

Le financement d'opérations de construction et de réhabilitation des routes est exclu du champ d'intervention du FONER (article 4 de la Loi). C'est d'abord un fonds pour l'entretien.

Le fonds est destiné :

- à 60 % à l'entretien du réseau routier et des voiries à caractère national,
- à 40 % à l'entretien du réseau routier et des voiries à caractère provincial et local.

Le texte de la Loi ne prévoit pas de répartition fixe du budget entre les 3 entités d'exécution, l'OR (Office des Routes), l'OVD (Office des Voiries et Drainage) et la DVDA (Direction des Voiries de Desserte agricole).

Le FONER ne pourra pas intervenir dans l'entretien de toutes les routes et voies fluviales réhabilitées. Pour le financement de l'entretien routier, on devra alors recourir à d'autres sources de financement :

⁵ Loi n° 08/006-A du 7 juillet 2008 portant création d'un Fonds national d'entretien routier FONER, Journal Officiel de la RDC. www.leganet.cd/Legislation/Droit_Public/Divers/Loi08.006.7.7.2008.htm.

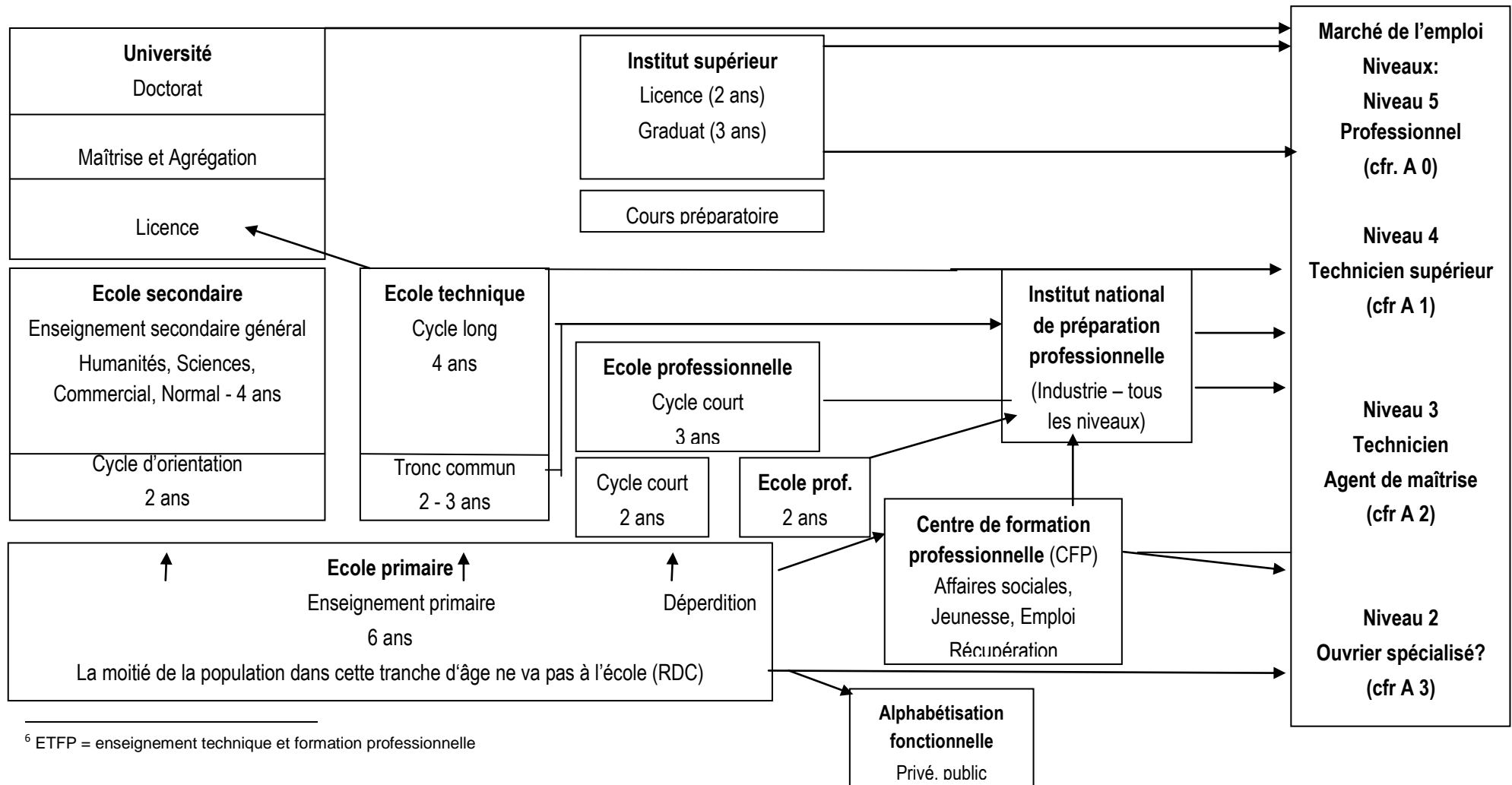
- Des sources locales (péages, taxes)
- Des appuis par les bailleurs de fonds
- D'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour le paiement des cantonniers

Toutefois il n'existe pas encore des structures qui pourront accueillir ces fonds et les distribuer.

1.2.3 Description du volet Education - ETFP⁶

1.2.3.1 Le système de l'enseignement en RDC

Le système éducation – formation – emploi en RDC

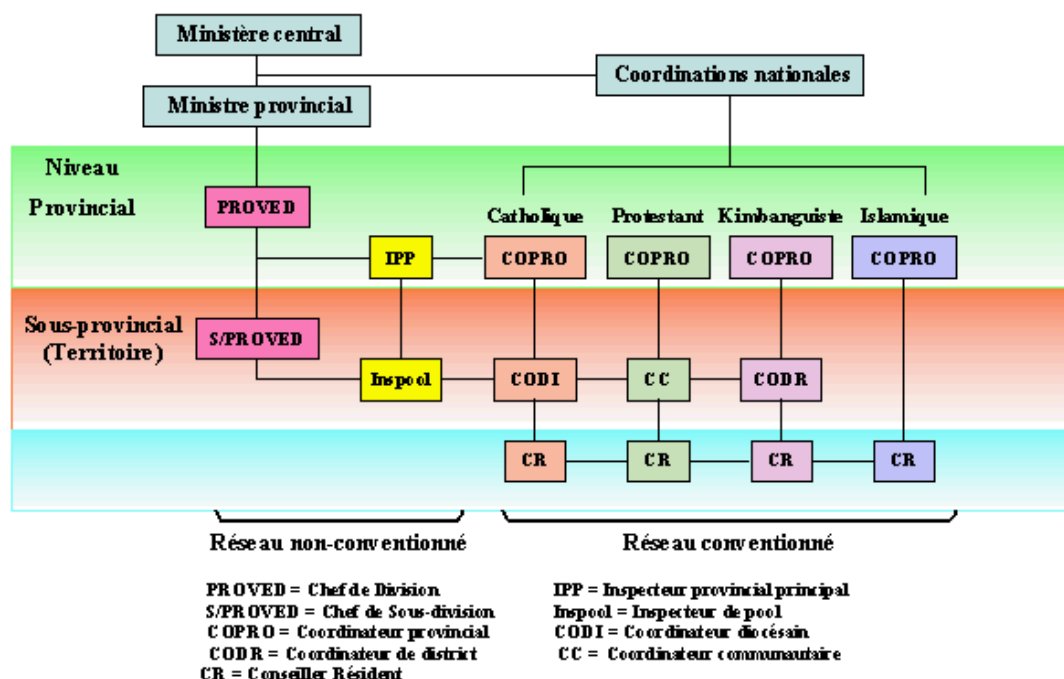


1.2.3.2 Organisation administrative et analyse qualitative du secteur de l'éducation

Trois Ministères se partagent la charge principale des sous-secteurs clés du système éducatif congolais. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique), et le Ministère des Affaires Sociales. D'autres Ministères dont le Ministère de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Travail et de l'Emploi et le Ministère de la Santé Publique, sont impliqués à des degrés divers faisant passer ainsi le nombre de ministères concerné par l'éducation à six. Chacun des Ministères est dirigé (i) au niveau central, par un Ministre nommé par le Président de la République et responsable devant le Parlement et (ii) au niveau provincial, par un Ministre provincial nommé par le Gouverneur et responsable devant le Parlement provincial. L'ensemble des services administratifs et pédagogiques est dirigé par un Secrétaire général (SG) qui exécute la politique du Gouvernement et assure la pérennité de l'action administrative.

Le Ministère de l'EPSP, qui est le principal interlocuteur pour l'éducation, est organisé en 30 provinces éducationnelles.

Le Ministère de l'EPSP est représenté, dans les provinces, par des Divisions provinciales (PROVED) et sous-provinciales (Sous-PROVED) qui administrent l'ensemble des écoles établies dans leurs juridictions respectives. En pratique, la gestion administrative et pédagogique des provinces « éducationnelles » est déjà fortement déconcentrée. Celles-ci jouissent d'une large autonomie vis-à-vis du Ministère central. Les réseaux confessionnels (écoles conventionnées) sont organisés de la même manière avec des représentants au niveau national, provincial et sous-provincial (Diagramme ci-dessous).



Dysfonctionnements et défis : Le système éducatif congolais est confronté à plusieurs défis, dont notamment le délabrement des infrastructures, la démotivation des enseignants et dirigeants, les méthodes pédagogiques et didactiques qui ne favorisent pas l'action des élèves et apprenants, l'inadaptation des programmes de formation et des outils pédagogiques, le sous-financement du secteur et le manque de gestion efficace. A ceci s'ajoute le fossé entre la DTF Bourses RDC1088811 Version finale

formation et l'emploi, qui constitue un obstacle à l'insertion dans un marché de l'emploi qui offre un nombre très restreint d'emplois dans le secteur formel.

1.2.3.3 Organisation administrative et analyse qualitative du domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP)

Comme expliqué ci-dessus, **six Ministères** possèdent des institutions d'ETFP : EPSP, Affaires sociales, Jeunesse, Travail et Emploi, Enseignement supérieur et Santé. Au niveau national et au niveau de quelques provinces, tous ces Ministères et leur secteur administratif collaborent au sein d'une Commission interministérielle pour l'Enseignement technique et la formation professionnelle.

Toutefois il est important de dire que jusqu'à maintenant seul le Ministère EPSP possédait un service structuré d'inspection des établissements et de formation continue des enseignants. Le Ministère de la Jeunesse est en train de mettre en place un service d'inspection propre.

Tableau : L'offre ETEP en RDC

Niveau d'enseignement	1 Ministère EPSP <i>Enseignement formel</i>	2 Ministère des Affaires sociales <i>Enseignement non-formel</i>	3 Ministère de la Jeunesse <i>Enseignement non-formel</i>	4 Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Enseignement industriel</i>	5 Ministère Enseignement supérieur <i>Enseignement formel non universitaire</i>	6 Ministère de la Santé <i>Enseignement formel</i>
Niveau supérieur 3 ans				INPP	Instituts supérieurs Cycle de 3 ans ISP, IST, ISPT, ISAM, IBTP, ISAE, ISEA, ISTR	Instituts supérieurs et écoles de santé Infirmières et infirmiers Laborantins
Niveau secondaire supérieur 4 ans	Enseignement général, normal et technique Cycle long 6 ans Cycle court 4 ans	Centres de Promotion sociale 3 ans	Centres de formation professionnelle 3 ans	INPP Formation initiale-continue, sur demande des entreprises		Ecoles de santé Infirmières et infirmiers Laborantins
Niveau secondaire inférieur 2 ans	Enseignement professionnel	Centres de Promotion sociale	Centres de formation professionnelle Formations professionnelles initiales	INPP Formation initiale et continue, sur demande des entreprises		
Niveau primaire 6 ans		Alphabétisation fonctionnelle				

L'offre d'enseignement technique et professionnel est très peu développée à travers le pays. La majorité des établissements est de création récente, 57% des écoles ayant été construites depuis 1991. Selon *le Rapport sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (2009)*, près de 90% des structures ne disposent pas des équipements requis. Ces données statistiques sont largement confirmées par les visites de terrain, durant lesquelles il est souvent clairement apparu que l'enseignement technique et professionnel, qui devrait donner un large part à la pratique, n'est souvent que livresque et frontal et ne se différencie en fait pas de l'enseignement général.

L'offre ne comprend en fait qu'un catalogue restreint de filières :

- Mécanique générale
- Mécanique automobile
- Electricité domestique et industrielle
- Electronique
- Menuiserie
- Maçonnerie et autres métiers de la construction
- Coupe-couture
- Esthétique et coiffure
- Commerce et secrétariat

La représentation des filles est extrêmement faible et ce sont surtout les filières coupe-couture, esthétique et coiffure, ainsi que commerce et secrétariat qui les accueillent.

L'enseignement technique et professionnel souffre dans son ensemble d'une mauvaise réputation dans la société.

Il porte le stigma de l'échec scolaire, c'est-à-dire qu'on y trouve seulement les élèves qui ont échoué dans l'enseignement général. En outre, l'enseignement professionnel, à la différence de l'enseignement technique, ne donne pas directement droit à la transition vers l'enseignement supérieur. Il n'attire donc pas la fraction de la population pour laquelle l'obtention d'un diplôme est perçue comme un instrument de promotion.

Un sous-financement chronique surtout du domaine-secteur ETFP

Les salaires des enseignants représentent près de 90% des dépenses publiques du secteur Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP. Stratégie 2010/11 – 2015/16).

Plus particulièrement, le domaine de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle souffre dans son ensemble d'un sous-financement structurel. En fait, l'état se limite au paiement des salaires des enseignants dits «mécanisés» qui sont repris dans le cadre de la Fonction publique (régie par le Ministère de la Fonction publique) et identifiés dans le système de paie du MEPSP.

Les parents sont appelés à porter, par le paiement du minerval d'études, la prime pour les enseignants (elle représente à elle seule 70–80 % de la totalité des frais scolaires) et les frais de fonctionnement et les matières d'œuvre pour la formation pratique. Aucun financement n'est disponible pour réparer ou remplacer l'équipement devenu vétuste ou pour réaliser les acquisitions nécessaires pour rester à jour avec le développement et l'innovation technologique.

Une partie des contributions des parents est même utilisée pour améliorer le financement des échelons supérieurs de l'administration au niveau du Territoire (sous-Proved), la Province

éducative (Proved) ainsi que jusqu'au niveau central. La clé de répartition dans un Centre de formation au Katanga, appartenant au secteur Jeunesse, était de 70/30. 70% de l'ensemble du minerval payé par les parents reste au centre, tandis que 30% est transféré aux niveaux supérieurs, 10% pour la Division provinciale, 10% pour le Secrétariat général, 5 % pour le Ministre provincial de la Jeunesse et des Sports et 5% pour le Cabinet du Gouverneur. D'autre part, la participation des gouvernements provinciaux reste encore l'exception (par exemple, au Katanga). Au Katanga, le Gouvernement provincial finance la construction de nouvelles écoles et le Gouverneur a annoncé la création de plusieurs écoles techniques et professionnelles nouvelles. Lors des visites de terrain, la majorité des préfets et directeurs mentionne que l'institution reçoit régulièrement des allocations budgétaires pour couvrir les frais de fonctionnement totalement ou partiellement. L'autorité gouvernementale opte dans ce cas-là souvent pour des actions spectaculaires visibles pour le public par le biais des médias, c'est-à-dire la construction d'écoles et de quelques ateliers.

On constate que les capacités de gestion économique et financière des établissements est très souvent déficiente. Le manque de transparence de la gestion financière est évidemment relevé comme un problème par les parents qui supportent déjà une partie importante des coûts des institutions « publiques » mais délaissées ou oubliées par l'état.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Stratégie d'intervention

2.1.1 D'une approche bourses individuelles vers une approche renforcement des capacités organisationnelles

Jusqu'à présent, le programme bourses était principalement axé sur la formation de l'individu, issu des administrations publiques et des associations. Malgré la validation des candidatures par les Ministères de tutelle et par le Ministère des Affaires Etrangères, le choix de la formation était dicté principalement, et souvent uniquement par ses besoins propres.

La nouvelle approche du programme est plus en ligne avec la Déclaration de Paris:

- Plus d'implication du pays partenaire.
- Appui aux structures et organisations du pays partenaire.
- Alignement sur les stratégies nationales (de renforcement de capacités).
- Responsabilité du partenaire envers l'obtention des objectifs et résultats.

Le nouveau programme de bourses mettra l'accent sur l'investissement à long terme donc sur la **durabilité** et la pertinence des renforcements de capacités:

La nouvelle orientation stratégique consiste à aller **au-delà de la réponse individuelle** et de se diriger **vers un renforcement organisationnel** des structures du pays partenaires, et donc vers l'amélioration qualitative des services aux populations.

La bourse est toujours octroyée à un individu ou un groupe d'individus mais dans le cadre du renforcement organisationnel de la structure dont il est issu. Les formations des individus devraient avoir un impact sur une meilleure performance de l'organisation d'origine.

Un accord sera signé entre le programme de bourses et l'Institution Bénéficiaire (IB).

En plus, un contrat sera signé entre l'individu (qui reçoit la bourse) et l'IB, dans lequel seront stipulés leurs engagements mutuels.

La durée du programme a été également adaptée. La mise en place d'un projet bourses avec une convention spécifique sur plusieurs années permettra de mettre en place une collaboration, un suivi, plus durable entre le programme bourses et l'IB. L'approche devrait également être poursuivie pendant les deux PIC suivants afin d'obtenir des résultats plus durables.

L'identification des IB potentielles est liée aux secteurs et zones d'interventions définies dans le PIC.

Cette évolution d'une approche bourses individuelles vers une approche renforcement des capacités organisationnelles sera concrétisée par :

- **L'analyse des besoins des organisations et l'élaboration des plans de formation:**
Le programme aidera les IB à faire une analyse des besoins de leur organisation. Sur base de celle-ci, l'IB sera plus apte à formuler, avec l'aide de l'équipe du programme un plan de formation adapté.
- **Le coaching du transfert des compétences vers l'organisation⁷:**
Le projet bourses travaillera avec l'IB sur la manière dont, d'une façon plus effective, les compétences acquises peuvent être transférées efficacement vers le reste de l'organisation via l'élaboration d'un contrat entre l'IB et le boursier, via par exemple l'organisation d'un atelier interne.
- **Le monitoring de l'amélioration de la performance organisationnelle:**
Au niveau de l'objectif spécifique, un certain nombre d'indicateurs, qui ont été définis, devront mesurer de quelle façon l'organisation applique et intègre les compétences acquises par son personnel.

2.1.2 Nombre limité de secteurs et de zones d'intervention

Le programme bourses s'aligne sur les choix sectoriels et géographiques du Programme Indicatif de Coopération (PIC).

Le PIC 2010-2013 se concentre sur 3 secteurs :

- L'agriculture
- Les pistes et bacs (dans une perspective de désenclavement rural)
- L'éducation (ici surtout le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle)⁸

Un secteur en stratégie d'exit (santé) sera appuyé également (inclus dans le résultat 5).

20 % maximum de l'enveloppe sera disponible pour les demandes provenant des individus ou institutions étatiques et non étatiques non directement concernées par les secteurs et les zones de concentration, mais relevant des thèmes transversaux du PIC

En outre, le PIC se concentre sur six zones géographiques à l'intérieur du pays, appuyant la politique de décentralisation. Ces zones sont situées dans les provinces suivantes, nommées selon les 11 provinces actuelles :

- Bandundu : 2 Districts : Kwango et Kwilu
- Equateur : 2 Districts : Sud-Ubangi et la Mongala
- Orientale : le District de la Tshopo

⁷ Une partie d'une organisation = cellule, département, service. Le programme bourses se concentrera sur le suivi du renforcement d'une partie de l'organisation, plutôt que l'évolution de l'ensemble de l'organisation.

⁸ Dans ce texte (l'ensemble du DTF), le terme « Enseignement technique et formation professionnelle » est utilisé pour dénommer l'ensemble d'éducation et formation technique et professionnelle pour l'emploi, et ceci au niveau de l'enseignement Secondaire, Supérieur non-universitaire (cycle court) et formation d'adultes. Cette vue d'ensemble du domaine « Enseignement technique et formation professionnelle » correspond au terme anglais « Technical and Vocational Education and Training ». Il inclut tout ce qui, formel ou non-formel n'est pas « enseignement général » et « enseignement académique » au niveau de l'université :

- Maniema : le Sud de la province
- Kasai Oriental : 3 Districts : Kabinda, Tshilenge et Sankuru, ainsi que la ville de Mbuji-Mayi
- Katanga : le District du Haut Katanga

Le niveau central, quant à lui, sera associé à toutes les formations programmées dans les zones d'intervention en vue d'améliorer le lien direct entre services centraux et régionaux.

Le transfert d'informations du niveau central au niveau régional et du niveau régional au niveau central doit être assuré.

Les 5 domaines thématiques transversaux retenus dans le PIC 2010-2013 sont :

- La gestion durable de l'environnement
- L'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes
- Les droits des enfants
- Le VIH/SIDA
- La bonne gouvernance

2.1.3 Alignement sur les stratégies nationales de renforcement des capacités

2.1.3.1 Agriculture

La RDC s'est engagée dans le processus du Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le programme pour l'agriculture du NEPAD. Le PDDAA est fondé sur 4 piliers (dont un qui fait référence au renforcement des capacités commerciales d'accès au marché) et 1 pilier transversal qui est la bonne gouvernance et le renforcement des capacités à tous les niveaux tant au niveau national que provincial. Ce processus a connu du retard mais "une Charte PDDAA" a été signée en mars 2011. Le plan d'investissement agricole doit maintenant être dessiné.

2.1.3.2 Pistes et Bacs

A l'inverse du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, le Ministère du Développement rural (MINIDER) n'a pas connu de processus généralisé de modernisation. La demande d'appui de tous types est très forte avec un souci très marqué de voir les appuis déployés en province. La présence des CARG, notamment développés avec l'aide belge constitue une réelle opportunité. Il faut toutefois relever le fait que les CARG ont des fonctionnements très différents en termes qualitatifs d'une zone à l'autre.

2.1.3.3 Education

Conjointement le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et le Ministère des Affaires Sociales ont défini en juin 2011 un Plan national d'actions pour le renforcement des capacités de planifications et de gestion de l'éducation. Il s'agit de développer d'une façon cohérente les capacités des institutions, cadres centraux et provinciaux et autres intervenants en matière de planification et de gestion pédagogique, administrative et financière.

La stratégie de renforcement des capacités de planification et de gestion de l'éducation⁹

⁹ Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et Ministère des Affaires Sociales, Plan national d'actions pour le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'éducation, juin 2011, RDC

relève des besoins considérables. Le plan se concentre sur la planification et la gestion de l'éducation parce que c'est dans ce domaine que se situent des leviers stratégiques pour le développement du système éducatif congolais. Ce plan a été conçu, avec l'appui de l'UNESCO, et se veut en cohérence avec le plan intérimaire de l'éducation de l'EPSP et les stratégies des sous-secteurs en se situant dans l'optique de la décentralisation. Le premier domaine traité dans le plan est celui de la gouvernance. Il est suivi par la planification stratégique, puis la planification financière, le quatrième domaine étant la planification et la gestion des ressources humaines et enfin, le dernier domaine, la planification et la gestion de l'environnement d'apprentissage.

Le programme bourse pourra donc certainement apporter sa contribution dans la mise en œuvre de ce plan de renforcement des capacités.

Il y a lieu de noter que la structure actuelle du Ministère de l'EPSP avec ses 30 provinces «éducatives» est d'ores et déjà proche de la création de 26 provinces prévue par la Constitution.

Les principaux bénéficiaires de ce projet seront : l'administration centrale, les cadres de l'EPSP, le SECOPE, les bureaux gestionnaires, les écoles, les associations des parents et d'ancien élèves.

Processus d'exécution, de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre de la Stratégie EPSP exigera un renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de ses partenaires non étatiques. L'objectif est que ces structures soient, à terme, dotées de ressources humaines et matérielles leur permettant de répondre efficacement aux exigences de suivi et évaluation qu'impose la mise en œuvre des réformes stratégiques.

Défis institutionnels

Il y a clairement un besoin de renforcement institutionnel au niveau provincial. Le niveau, faible et insuffisant, des ressources humaines disponibles dans les entités décentralisées nécessitera la mise en place de programmes de renforcement institutionnel pour (i) relever le niveau de compétences des personnels et (ii) assurer le niveau minimum requis en termes de conditions de travail.

2.1.4 Différents types d'IB

Une IB peut être:

- Une administration centrale
- Une administration décentralisée ou déconcentrée
- Une institution non-étatique

Un institut de formation (IF) peut devenir également, dans certains cas, une IB.

2.1.5 Différents sujets et différents types de formation

Il y a deux principaux types de formation : des formations de courte durée (en général moins de 6 mois) qui seront surtout des formations de type non formel et des formations de longue durée (plus de 6 mois) généralement organisées par le système formel ou parfois dans le cadre d'un stage. Les maîtrises, les doctorats et le E-learning ont leurs propres règles de fonctionnement correspondant aux bourses octroyées aux différents pays par la Belgique.

En RDC, **la priorité sera donnée aux formations de courte durée**. Néanmoins, mais tout à fait exceptionnellement, les doctorats ou les autres formations de longue durée pourront être

examinées s'ils s'avèrent être la meilleure réponse aux besoins exprimés par l'IB.

Les formations pourront être données sous différentes formes :

- Formations traditionnelles (académiques ou en classe)
- Training on the job
- Apprentissage à distance
- Ateliers
- Formations en groupe
- Formations internes dans l'IB
- Peer learning (entre collègues)
- Stages
- Voyages d'études
- Conférences, séminaires, ...

Les formations pourront être données à différents endroits :

Dans le programme de bourses en RDC, la priorité sera donnée à des formations locales ou régionales (organisées en RDC ou dans la sous-région), si nécessaire avec de l'appui international/belge. Si l'IF nécessaire n'est pas présente localement, la formation pourra également être suivie en Belgique ou dans un autre pays européen.

Les formations pourront traiter toute une gamme de sujets:

- Des formations techniques
- Des formations linguistiques
- Des formations liées au management (RH, finances, etc.)
- Des formations sur une politique, une stratégie
- Des formations sur le planning, suivi et évaluation

Pour les différents types de formation, des normes financières ont été développées et sont à suivre.

Il y a des normes pour des formations en Belgique, pour des formations en RDC et pour des formations dans d'autres pays où la CTB est présente.

Une explication sur les différentes normes pour les formations en Belgique et pour les formations locales en RDC est donnée en annexe. Les normes pour d'autres pays où la CTB intervient sont disponibles auprès des représentations de la CTB sur place.

	En RDC	Régionales (autres pays partenaires)	En Belgique
Formations de courte durée (moins de 6 mois) <i>(voyages d'études, stages)</i>	Normes en annexe	Normes disponibles auprès des représentations de la CTB sur place	Normes en annexe
Formations de longue durée (plus de 6 mois) <i>(études)</i>	Normes en annexe	Normes disponibles auprès des représentations de la CTB sur place	Normes en annexe
Doctorats	Normes en annexe	Normes disponibles auprès des représentations de la CTB sur place	Normes en annexe
E-learning	Normes en annexe	Normes disponibles auprès des représentations de la CTB sur place	Normes en annexe

2.1.6 Stratégie d'intervention : autres points d'attention

Le programme bourses veut que **d'avantage de personnes** bénéficient de formation et veut éviter l'affaiblissement des IB pendant les formations à cause des absences. Pour ceci, les éléments suivants seront à prendre en compte :

- Organiser des formations pour tous les échelons au sein d'une institution (et pas seulement le management)
- Mettre plus d'accent sur les formations de courte durée
- Mélanger différents types de formations

Le programme accordera une attention particulière à la **qualité**:

- Evaluation de la qualité des IF et discussion avec les IF afin d'obtenir des formations de plus haute qualité qui répondent davantage à la demande
- Evaluation de chaque formation fournie
- Formulation de la demande (travail sur des TdR de qualité)

Les IB doivent être **proactives** : le programme informera les institutions, les organisations susceptibles d'être concernées par les bourses proposées par l'organisation de sessions d'information. L'initiative de faire une demande devra venir des IB.

Le programme sera mené avec un **équilibre au niveau du genre** par rapport aux personnes sélectionnées pour les formations.

Les secteurs de concentration ne doivent pas forcément être représentés dans chaque zone.

2.2 Analyse, sélection et mise en œuvre

Comme expliqué ci-dessus, chaque individu ou groupe d'individus qui reçoit une bourse sera considéré faisant partie d'une organisation, une institution à renforcer.

Ceci signifie que différentes étapes devront être respectées avant la mise en œuvre effective du programme :

2.2.1 Analyse de l'offre et de la demande

2.2.1.1 Sélection des institutions bénéficiaires

Une liste proposant des IB par secteur prioritaire a été établie durant la formulation pour les 3 secteurs prioritaires du PIC 2010-2013. Elles sont insérées comme proposition de départ en annexe 7.14.

Au moment du démarrage du projet, la liste des IB potentielles sera identifiée par appel à candidatures. Ensuite deux fois par an une annonce publique d'appel à candidatures sera lancée vers les IB potentielles. Pendant la mise en œuvre, d'autres IB pourront ainsi être ajoutées ou écartées à la liste. Chaque changement de la liste des IB retenues devra être approuvé par la SMCL.

Aucune liste d'IB n'est proposée pour l'attribution des bourses hors secteur et liées aux thèmes transversaux (résultat 5). Cette liste sera établie lors du démarrage du projet en se basant sur les critères définis ci-dessous.

Pour ajouter de nouvelles IB, les critères de sélections¹⁰ qui suivent doivent être appliqués :

Critères de sélection pour les institutions bénéficiaires
Existence d'une stratégie « RH » au sein de l'IB (ou engagement d'en élaborer une dans un délai défini).
Adéquation des objectifs de l'IB avec la politique de la Coopération belge dans le secteur et cohérence avec le programme bilatéral.
Adéquation de la localisation de l'IB avec la zone d'intervention de la Coopération bilatérale.
Existence d'un plan de formation ¹¹ au sein de l'IB (ou volonté d'en élaborer un avec l'encadrement du programme). Le plan de formation est en ligne avec la stratégie « RH » de l'IB et concerne tous les échelons de l'institution.
Engagement relatif à l'implémentation et le transfert des compétences (connaissances, savoir-faire et attitudes) acquises par le personnel en créant un environnement favorable : <ul style="list-style-type: none">- Structure de l'IB- Méthodes, procédures à appliquer- Moyens logistiques
Formalisation par l'IB de son accord pour contribuer aux suivis et monitoring concernant la réalisation de la formation et le transfert des compétences.

2.2.1.2 Appui à l'analyse des besoins des IB et élaboration d'un plan de formation

Si elles n'en disposent pas encore, les IB peuvent demander au projet de les appuyer pour l'analyse de leurs besoins.

Si le projet de bourses exécute cette analyse, elle sera faite de préférence selon la

¹⁰ Ces critères de sélection peuvent également être amendés par la SMCL.

¹¹ Le plan de formation sera constitué au minimum des éléments suivants : objectifs à atteindre par la formation (en termes de compétences à acquérir, à améliorer ou à entretenir), actions à mettre en œuvre (y compris réinsertion du boursier dans la structure), publics visés, planification et budget

méthodologie 'open system model' (voir en annexe). Ceci signifie :

1. Un scan rapide des objectifs et tâches principales de l'institution.
2. Une définition des compétences (connaissances, savoir-faire et attitudes) nécessaires à une bonne performance de l'institution vers l'atteinte de ses objectifs.
3. Une définition et une priorisation des besoins qui correspondent à ces compétences.
4. L'élaboration d'un plan de formation.
5. L'exploration et la contractualisation des formations.

Complémentarité avec d'autres interventions CTB : le projet bourses se concentrera sur l'analyse des besoins de développement des capacités des individus ou des groupes d'individus et sur l'élaboration d'un plan de formation y répondant. L'analyse des besoins en développement des capacités au niveau organisationnel pourra être faite par le projet bourses lorsque l'organisation n'est pas déjà soutenue par une autre intervention belge. Lorsque l'organisation est déjà impliquée dans une intervention, cette dernière participera à l'analyse qui sera le point de départ d'une bourse éventuelle. Les étapes plus en amont d'analyse institutionnelle et sectorielle font plutôt partie de la responsabilité des interventions sectorielles.

2.2.1.3 Evaluation de la qualité des institutions de formation connues et de leurs formations

La qualité des formations dans le passé ne répondait pas toujours aux attentes. Des évaluations des formations connues seront donc faites. Dans certains cas, des instituts de formations pourront devenir des institutions bénéficiaires et recevoir le support du programme bourses afin d'améliorer leur offre de formations.

2.2.1.4 Exploration de nouvelles possibilités de formation

Plus loin dans ce DTF, une liste d'institutions de formation est donnée. Au démarrage, le programme bourses devra prospecter davantage afin de trouver d'autres IF et d'autres formations potentielles qui devraient mieux correspondre aux demandes formulées par les IB.

2.2.1.5 Sélection des individus participant aux formations

Cette sélection sera faite par les IB mais sera discutée et vérifiée sur son éligibilité avec l'équipe du programme bourses.

Les critères minimaux suivants devront être suivis par les IB. En consultation avec l'équipe du programme, l'IB pourra ajouter d'autres critères :

Critères de sélection pour les individus :
Le candidat s'engage à rester travailler au sein de l'IB pendant un certain temps après la formation. (Un cadre général devra être défini en début de projet et approuvé en SMCL).
La candidature sera approuvée par l'institution.
Le candidat dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour suivre la formation.
Le candidat devra, via sa position (future), être en mesure de contribuer au meilleur fonctionnement de l'IB. Des candidats aux différents échelons de l'institution doivent pouvoir introduire une demande.
Pour des formations académiques de longue durée (études, doctorats), le candidat doit fournir la preuve d'acceptation par l'université.
Des candidats de zones éloignées de plus d'une journée de déplacement du chef-lieu de la province auront la priorité.

La priorité devrait être donnée aux femmes afin d'arriver à un taux de minimum 50% de boursiers féminins à la fin du projet. Une discrimination positive à compétences égales devra être mise en œuvre.	
Critères de sélection des candidatures individuelles (hors approche IB)	L'analyse et la sélection des candidats individuels se fera sur base de : <ul style="list-style-type: none"> - Critères généraux de sélection du cadre réglementaire (cf. annexes) - Critères spécifiques approuvés en SMCL

2.2.1.6 Sélection des institutions de formation

Pour chaque formation, l'institut de formation le plus approprié sera cherché. Cela sera fait via des appels d'offre selon la législation européenne. Voir le chapitre sur les modalités de mise en œuvre.

Une liste d'IF sera élaborée sur base de l'évaluation et de l'exploration d'IF.

Tableau : Les étapes du Cycle de formation

	Etape	Responsable	Commentaire
1	Préparation		
1.0	Sessions d'information envers les IF potentiels (2 fois par an)	Gestionnaire de l'Antenne	
1.1	Planification technique et financière du cycle entier avec chronogramme, détermination du délai et de la date limite de présentation des propositions	Gestionnaire de l'Antenne	En collaboration avec le coordinateur national et les gestionnaires des autres antennes
1.2	Annonce publique de l'appel à propositions (2 appels par année) + sélection de nouveaux IB	Gestionnaire de l'Antenne + validation par comité de pilotage provincial	En collaboration avec le coordinateur national
1.3	Visites d'institutions bénéficiaires (IB) et de formation (IF) potentielles qui manifestent leur intérêt, présentation du mode de fonctionnement du nouveau projet bourses	Gestionnaire de l'Antenne	Implication des projets sectoriels sur place
1.4	Appui à la finalisation de propositions, aide à la recherche d'institutions de formation qualifiées dans la matière	Gestionnaire de l'Antenne	Appui par une assistance technique, un projet sectoriel (CTB-RDC Agriculture / Routes / Education) etc.
2	Sélection		
2.0	Appui aux IB pour une analyse des besoins et l'élaboration d'un plan de formation	Gestionnaire de l'Antenne	
2.1	Tri des offres reçues selon des critères formels d'éligibilité (critères de sélection des individus)	Gestionnaire de l'Antenne	Appui par une assistance technique, un projet sectoriel CTB-RDC etc.
2.2	Validation des offres éligibles selon leur pertinence et faisabilité	Gestionnaire de l'Antenne	Une assistance technique internationale valide les offres selon les critères établis
2.3	Arrêt d'une liste hiérarchisée (de 1 à xx)	Gestionnaire de l'Antenne	
2.4	Communication de la liste avec les documents au Comité de pilotage provincial	Gestionnaire de l'Antenne	Le gestionnaire présente les propositions éligibles et les arguments pour la hiérarchisation

	Etape	Responsable	Commentaire
2.5	Le Comité provincial analyse les propositions de projet et statue sur la liste arrêtée	Comité provincial	
2.6	Allocation du budget disponible pour l'appel à propositions aux propositions gagnantes selon l'ordre décidé et coupure au point où le budget est épuisé.	Gestionnaire de l'Antenne	Ajustement du budget pour inclure les plus grand nombre de propositions jugées « très bonnes » et « bonnes »
3	Contractualisation		
3.1	Conclusion d'un contrat d'exécution entre l'Antenne de gestion et chaque IB, négociation des modalités	Gestionnaire de l'Antenne	
3.2	Conclusion d'un contrat d'exécution entre chaque individu et son IB	IB, individus, Gestionnaire de l'Antenne	
3.3	Conclusion d'un contrat (appel d'offre) entre le programme Bourses et les IF	Gestionnaire de l'Antenne	Informé le coordinateur national
4	Exécution de la formation		
4.1	Début de la formation, mise en place du système suivi-évaluation de la formation	Gestionnaire de l'Antenne et l'IB	
4.2	Suivi	Gestionnaire de l'Antenne et IF	Appui par les projets sectoriels CTB-RDC présents dans la zone ciblée et par de l'assistance technique
4.3	Evaluation de la formation	Gestionnaire de l'Antenne et IF	Implication de l'IB et du niveau hiérarchique supérieur (institution de tutelle)

2.3 Bénéficiaires

Bénéficiaires directs :

1. **Le personnel des Institutions Bénéficiaires.** Les IB choisies peuvent émaner d'une administration centrale ou décentralisée ou d'une institution reconnue comme organisation de tutelle, ou des acteurs non étatiques intervenant dans le même secteur (y compris la société civile, notamment des associations, ONG, mutualités,...).
2. **Les Institutions Bénéficiaires dans leur ensemble.** Appui par le programme bourses pour l'élaboration des plans de formation et suivi post-formation.

Bénéficiaires indirects :

1. **Les populations et/ou utilisateurs des services des IB.**
2. **Les enseignants des instituts de formation.**
3. **Les universités et autres instituts de formation (IF) nationaux** seront approchés en priorité par le programme en fonction des besoins des IB; une meilleure adéquation entre besoin et offre sera encouragée.

2.4 Complémentarité avec d'autres interventions

En ce qui concerne le principe :

Le projet bourses fait partie intégrante du PIC 2010-2013. Les autres projets de ce PIC sont en cours d'identification et de formulation pour les 3 secteurs Agriculture, Pistes et Bacs et Education (domaine de l'ETFP). Chacun des projets sectoriels aura lui-même un important volet de développement des capacités. Pour éviter le chevauchement entre les actions entamées par le projet bourses et celles entamées par les autres projets, la ligne de séparation doit être logique et examinée attentivement tout au long de la mise en œuvre du projet.

« On pourrait déterminer cette logique de la façon suivante : les formations de longue durée (masters, etc.) ne seraient pas financées par les programmes sectoriels et les institutions bénéficiaires clés des programmes bilatéraux sectoriels recevraient un appui par les programmes sectoriels et pas par le programme bourses.

En terme de modalité, le programme bourses est adéquat pour financer les formations de longue durée vu le délai de mise en œuvre renouvelable le cas échéant. Par contre, en ce qui concerne les doctorats, cela dépend du public car, il ne s'agit plus ici de doctorats par assurer le relèvement académique qui doivent être financés par les structures chargées de l'appui de la coopération universitaire. Les doctorats qui seront financés par le nouveau programme doivent renforcer les centres de recherche. Il faudrait par conséquent, cibler certains centres spécifiques tels que l'INERA. Les autres institutions pourront être identifiées par la SMCL qui pourra le faire au besoin. »¹²

L'analyse du contexte institutionnel national et du contexte sectoriel des différentes organisations dans leur ensemble est la prérogative des projets sectoriels. Pour les demandes de bourses, le projet bourses accompagnera, si nécessaire, l'analyse du contexte organisationnel et des besoins en formation de l'institution concernée (IB). Le projet bourses pourra donner un appui au développement des plans de formation. Lorsqu'une institution, une organisation (IB) est connue d'une des interventions de la coopération belgo-congolaise, la demande de bourse individuelle ou de groupe sera examinée conjointement par le projet bourses et l'autre intervention.

Les projets UCAG, qui appuient la mise en œuvre des projets, devront rassembler et recouper les différentes informations pour qu'il n'y ait pas de doublons ni de contradictions entre les différents projets, dont celui des bourses.

En ce qui concerne l'exécution des activités :

Le nouveau projet bourses se focalise sur le renforcement des compétences individuelles pour le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles des institutions bénéficiaires. Il agira surtout au niveau des 6 zones de concentration. Dans le cadre de ce PIC 2010-2013, il appuiera le processus de décentralisation entamé par la nouvelle Constitution de la RDC approuvée en 2006 et offrira des formations, de préférences groupées, et adaptées aux besoins des professionnels, agents et autres multiplicateurs au sein des structures publiques et non-étatiques relevant des 3 secteurs prioritaires (Agriculture, Pistes et Bacs et Education), du secteur santé (secteur sortant) et des 5 thèmes transversaux¹³ du PIC.

Un atout important du projet bourses est de pouvoir soutenir les organisations de la société civile. VLIR et la CUD déjà actives en RDC, pourront être consultées lors de l'analyse des demandes d'acteurs locaux non étatiques.

Le programme bourses s'alignera sur les activités des projets déjà en exécution dans les

¹² Procès-verbal de la réunion de validation technique tenue le 10 mai 2012 à Kinshasa.

¹³ Egalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes, Respect des droits de l'enfant, Gouvernance, Gestion durable de l'environnement et VIH/SIDA.

secteurs de concentration, notamment :

Des synergies sont déjà établies entre le nouveau programme de bourses et les projets en cours d'exécution dans les 3 secteurs et volets Agriculture, Pistes et Bacs, et Education (domaine de l'ETFP), et ceci dans les zones ciblées du PIC 2010-2013 et au niveau national.

Ainsi, l'équipe de formulation a pu s'appuyer, entre autres, sur les projets de la coopération belgo-congolaise déjà active dans la Province orientale, au Kasai oriental, au Bandundu et au Katanga.

En outre, les personnels agissant dans le cadre des projets en cours pourront aussi assumer des tâches d'assistance technique. Ils pourront assister et contribuer activement aux réunions et délibérations des Comités régionaux de gestion des bourses.

Les projets UCAG se focalisent principalement sur le développement de capacités de gestion des projets de coopération avec un lien important vers l'infrastructure et l'équipement. L'apprentissage des compétences de gestion administrative et informatique se fera plus efficacement en lien avec l'installation d'infrastructure et d'équipement. Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles au sein des UCAG sera moins recherché au niveau individuel par les projets UCAG. Le projet bourses pourrait intervenir pour des demandes de formation exprimées par des institutions et des individus du secteur qui ne sont pas directement appuyés par le projet UCAG.

Les interventions au niveau du contexte institutionnel (cadre légal, politiques, stratégies) dans un secteur qui peuvent se situer au sein ou à côté des UCAG auront surtout un rôle d'appui au niveau de la gestion par le partenaire du secteur concerné. Au sein de ces interventions, une meilleure gouvernance sectorielle sera visée incluant la coordination, l'analyse, la planification et la gestion du secteur. Il s'agira d'appuyer techniquement des réformes, des restructurations et l'édition des textes réglementaires y afférent dans le cadre de la stratégie sectorielle concernée. Ici aussi, le projet bourses pourra être complémentaire en intervenant pour des demandes de formation exprimées par des institutions et des individus du secteur de concentration qui ne sont pas directement appuyés par les projets d'appui institutionnel.

Les projets sectoriels pour le développement des secteurs respectifs par le biais d'actions tant stratégiques que techniques sont encore en cours d'identification et de formulation. Des appuis institutionnels dans le sens d'appui au développement des institutions seront probablement mis en place. Dans la plupart des secteurs, les interventions actuelles et futures n'appuieront pas tous les intervenants dans ces secteurs. C'est principalement vers les intervenants non bénéficiaires des programmes sectoriels, mais situés dans les zones d'interventions et dans les secteurs de concentration que le projet bourses se dirigera.

Durant l'exécution, une synergie sera recherchée avec les appuis fournis par d'autres bailleurs de fonds en termes de renforcement des capacités. Les institutions bénéficiaires auront pour obligation de communiquer en toute transparence au programme bourses les autres appuis dont elles bénéficient par d'autres bailleurs de fonds.

2.4.1 Leçons apprises par rapport aux interventions CTB dans le secteur agriculture

En annexe, un aperçu des interventions CTB dans le secteur agriculture est donné.

Comme conclusion des interventions, on peut estimer que les appuis pour les agriculteurs doivent emprunter des nouveaux chemins et créneaux, étant donné que les services traditionnels n'existent plus ou ne sont plus finançables et viables. Tel est le cas pour le « Service national de vulgarisation » qui appuyait dans son temps les agriculteurs pour leur

faciliter l'accès aux marchés, l'amélioration de leur production etc.

L'activité privée se concentre souvent sur les parties profitables des activités agricoles, forestières, d'élevage et piscicoles. Il reste alors un espace important pour des appuis qui doivent être subventionnés par l'état, avec le soutien éventuel par les bailleurs.

2.4.2 Leçons apprises par rapport aux interventions CTB dans le secteur pistes et bacs

En annexe, un aperçu des interventions CTB dans le secteur pistes et bacs est donné.

Il résulte de l'analyse des différentes interventions comme conclusion que l'entretien des infrastructures est un élément essentiel pour en assurer la pertinence à long terme. Au Bas-Congo, il s'est avéré que 20 % du réseau doit recevoir de l'entretien périodique immédiatement un an après une réduction majeure du financement par la CTB. Environ 15 % du réseau a bénéficié de l'entretien périodique financé par le Gouvernement provincial et les entreprises privées.¹⁴

Les bailleurs de fonds réalisent que, malgré la meilleure visibilité des projets de réhabilitation, financer l'entretien en complément du FONER peut être une piste plus durable et un meilleur investissement que les projets continus de réhabilitation. Financer l'entretien au lieu de la réhabilitation permettrait de mettre en place une prise en charge de l'entretien par la partie congolaise dans le temps, ce qui constituerait une bonne voie de sortie pour les bailleurs.

Pour plusieurs raisons :

- L'arrêt des financements extérieurs
- Le manque de financements propres à tous les niveaux
- L'arrêt souvent trop rapide de l'entretien après la réhabilitation.

Jusqu'à maintenant, pour les projets « routes » on a souvent alloué 80 % à la réhabilitation et 20 % à l'entretien. Mais dans l'intérêt d'atteindre la pérennité des voiries et autres infrastructures, on devrait inverser les proportions : 20 % à la réhabilitation et 80 % à l'entretien.

Avec un bon entretien, on peut tenir 10.000 km de routes en bon état pendant 10 ans, au lieu de tenir 20.000 km de routes en bon état pendant 1 an seulement, au même coût total. L'entretien routier coûte environ 600 € par km, tandis que la réhabilitation (sans ouvrages d'art) coûte en moyenne 3.000 € par km. Un an de réhabilitation correspond alors à cinq ans d'entretien.

Les structures décentralisées qui accueilleront les budgets destinés à l'entretien routier, ne existent pas encore. Leur gestion devra être suivie de façon attentive.

Extrait du DTF PRODEKK

Etant donné l'état actuel du processus de la décentralisation, le programme va s'inscrire de façon pragmatique dans le processus de décentralisation et appuyer les structures décentralisées dans les provinces existantes. Ainsi, le programme s'aligne sur la nouvelle constitution congolaise de 2006 tout en tenant compte de l'actualité sur le terrain. Plus spécifiquement pour le secteur routier, le MPTPI sera renforcé dans son rôle de maître d'ouvrage. Cela implique un changement dans l'approche car les projets antérieurs étaient toujours ancrés dans les divisions déconcentrées de la DVDA.

¹⁴ Résultat d'une analyse récente des 1.400 km réhabilités et / ou entretenus par le projet RRBf au Bas Congo.

Un exercice de redéfinition en pratique du rôle de chaque acteur et les rapports entre les acteurs dans le nouveau contexte institutionnel, sera appuyé.

Vu la grande prédominance (presque 80%) des routes à caractère national ou provincial (principales ou secondaires) dans le réseau actuel, le programme ne peut pas se limiter à la DVDA et au Ministère de Développement Rural seulement.

La coopération belgo-congolaise a toujours financé l'entretien des routes rurales réhabilitées dans le cadre des projets antérieurs. A travers les 3 PIC suivants, le partenaire belge souhaiterait voir son rôle dans le financement de l'entretien routier diminuer en faveur d'autres sources de financement et notamment de l'état congolais. Dans le programme actuel, les fondations sur lesquelles un système alternatif de financement se construira, seront mises en place. Il s'agit de :

- Appuyer la création et le fonctionnement d'un **Fonds Régional d'Entretien Routier**, un projet déjà en cours au sein des autorités provinciales du Bandundu. Ce FRER doit assurer la gestion transparente des fonds pour l'entretien du réseau provincial de transport. En plus, un rapportage sur l'utilisation des fonds à tous les niveaux sera mis en place. La société civile sera incluse dans la gestion du FRER.
- Analyser et développer des moyens alternatifs pour un financement pérennisé de l'entretien routier, par exemple à travers les fonds du FONER, destiné pour le Bandundu.

Un Arrêté Provincial portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Régional d'Entretien Routier (FRER) est déjà élaboré et approuvé par le Ministre Provincial de Développement Rural et le Gouverneur de la Province, et attend l'approbation par le conseil provincial des ministres.

Les organes prévus dans l'arrêté sont :

- un comité de supervision (avec implication de la société civile)
- la coordination (technique, planification, juridique et financière)
- un collège de deux commissaires aux comptes

Le FRER sera sous la double tutelle du Ministère Provincial en charge du Développement Rural et du Ministère Provincial des Travaux Publics et Infrastructures.

Cet arrêté est un premier grand pas dans la prise en charge par la partie congolaise de l'entretien routier.

2.4.3 Stratégie de collaboration dans les Interventions de la coopération belge dans le domaine de l'ETFP

En annexe, un aperçu des différentes interventions de la coopération belge dans le secteur de l'Education et plus spécifiquement dans le domaine de l'ETFP est donné.

Des collaborations pourront être établies avec l'intervention de la VVOB qui soutient l'enseignement technique et professionnel agricole au Bandundu et a installé un bureau de terrain à Kikwit, avec les interventions de l'APEFE qui appuie la formation professionnelle dépendant du Ministère de la Jeunesse, avec des interventions à Kisangani et Lubumbashi, entre autres aussi avec l'ONG de développement internationale « Groupe One » qui œuvre dans le domaine de l'entrepreneuriat, à Lubumbashi et Kinshasa et finalement avec le Programme d'Activités pour l'Emploi des Jeunes dans la Province du Katanga, projet de coopération déléguée à ILO.

Le projet CTB-RDC « Appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle » (AETFP), de couverture nationale, est actif jusqu'en 2013 dans l'ensemble des 6 zones de concentration du PIC 2010-13. Ce projet peut épauler le démarrage du nouveau programme durant la phase de mise en place, grâce à sa présence sur le terrain.¹⁵

¹⁵ Les agents de ce projet sont affectés à Kinshasa, mais ils sont souvent en déplacement à l'intérieur du pays.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

Les capacités humaines congolaises pour le développement de la RDC sont durablement renforcées.

3.2 Objectif spécifique

Les compétences et l'expertise des hommes et femmes, agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 zones ciblées par le PIC sont durablement renforcées, au bénéfice de leur institution et de la population (hommes et femmes).

Remarque :

La priorité d'octroi des bourses sera accordée aux filles ou femmes avec l'objectif qu'à la fin du programme au moins 50% des bourses leur soient attribuées. Voir chapitre 6.

3.3 Résultats attendus

Résultat 1: Les besoins en développement de capacités des institutions des secteurs d'intervention et l'offre de formation locale sont identifiés.

Résultat 2: Les institutions bénéficiaires du secteur de l'éducation (ETFP) ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.

Résultat 3: Les institutions bénéficiaires du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.

Résultat 4: Les institutions bénéficiaires du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.

Résultat 5 : L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre.

Résultat 6 : Les « Continuations & reports » des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mis en œuvre.

Activités à mettre en œuvre

Résultat 1: Les besoins en développement des capacités des institutions des secteurs d'intervention et l'offre de formation locale sont identifiés

Les différentes activités reprises sous ce résultat seront importantes pour mettre en place et assurer le fonctionnement d'un système de suivi, de monitoring adéquat. Les données de suivi permettront un suivi des indicateurs par le projet. La ligne de base, telle que décrite comme processus à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion opérationnelle au point 5.6 de ce DTF, sera indispensable pour ajuster les activités du résultat 1 aux exigences et limites méthodologiques liées au contexte. Nous nous référons ici à la stratégie et procédures de la CTB par rapport au monitoring et l'évaluation.

L'appui du siège de la CTB sera sollicité pour la mise en place des différents outils d'identification, de sélection et de suivi afin de faciliter une mise en route plus rapide de la nouvelle approche et afin de harmoniser les approches et les données rassemblées par les programmes bourses dans les différents pays partenaires.

La capitalisation des toutes les informations rassemblées pourront nourrir des décisions plus stratégiques à différents niveaux.

3.3.1.1 Activité 1.1 Identification et sélection des institutions bénéficiaires

En annexe 7.14 des listes d'IB sont proposées. Ces listes ne sont certainement pas définitives et sont soumises pour révision à l'appel à candidatures décrit ci-dessous. Chaque modification d'une liste d'IB nécessite l'accord de la SMCL.

Au moment du démarrage du projet, la liste des IB potentielles sera identifiée par appel à candidatures. Par la suite, deux fois par an, un appel à candidatures sera effectué pour ajouter de nouvelles IB. Il s'agit d'appels à candidatures d'IB potentielles dont on attend une réponse sous forme d'un plan de formation identifiant les individus (ou groupe d'individus) qui ont un besoin de formation bien précise.

Des activités de sensibilisation et d'information destinées aux IB potentielles seront mises sur pied dans chaque zone concernée. Il sera important de bien expliquer la nouvelle approche bourses d'une façon appropriée à chaque type d'IB potentielle.

La méthode de sélection, comprenant les critères définis, est décrite au point 2.2.1.

Responsables : équipe de gestion du projet et des antennes.

3.3.1.2 Activité 1.2 Appui à l'analyse des capacités et compétences encore nécessaires pour réaliser la vision, la mission et la stratégie des institutions bénéficiaires

Si cela n'existe pas encore, l'IB peut demander l'appui du projet pour exécuter une analyse de ses besoins.

L'équipe du projet fera un appel d'offre afin de trouver les experts nécessaires qui pourront appuyer l'IB dans cette analyse.

L'équipe de projet regroupera les analyses à faire par secteur afin que les experts aient une bonne vue d'ensemble des besoins récurrents ainsi que stratégiques au sein de ce secteur. Cette compilation permettra également aux IB d'échanger leurs expériences et d'organiser éventuellement des formations groupées.

Pour les IB qui aimeraient faire l'analyse elles-mêmes, le projet bourses donnera des formations

sur la méthodologie à suivre.

Responsable : équipe de gestion de l'antenne.

3.3.1.3 Activité 1.3 Identification, sélection et évaluation de l'offre des formations pourvues localement

Comme le souhait est de prévoir plus de formations localement, il faudra bien connaître la qualité de ces formations. Une analyse de la qualité des formations connues et déjà utilisées sur place sera faite.

L'équipe de projet lancera un appel d'offre pour trouver les experts nécessaires pour faire cette analyse. De préférence, un appel d'offre sera lancé par secteur.

Si certains instituts de formation (IF) ne répondent pas à la qualité espérée, ces IF pourraient devenir des IB.

Après l'analyse de la qualité des IF, une étude de marché sera faite afin d'ajouter plus d'IF potentiels à ceux déjà connus.

Le résultat final attendu est une liste d'IF potentiels capables de répondre d'une façon flexible à la demande. Bien entendu, il faudra encore faire des appels d'offre pour chaque formation afin de promouvoir une concurrence entre les IF.

Pour avoir une vision plus claire de l'offre en bourses pour des formations plus régionales et internationale une étude comparative du programme bourses belge avec l'offre d'autres acteurs accordant des bourses en RDC sera faite. Elle permettra annuellement de compléter l'analyse du contexte de l'offre en formation. Ces informations sont importantes pour bien situer l'offre du programme et ses spécificités. Les informations recueillies pourraient mener vers des changements d'options stratégiques à prendre dans la SMCL.

Responsables : équipe de gestion de l'antenne.

3.3.1.4 Activité 1.4 Réalisation d'enquêtes auprès des institutions bénéficiaires et des utilisateurs de ces institutions

Le staff du programme bourses devra assurer l'organisation et le suivi d'enquêtes afin de rassembler des données au sein de l'IB ainsi que chez les utilisateurs des institutions bénéficiaires pour pouvoir suivre l'effet des bourses octroyées par rapport aux résultats visés.

Cette activité devra être mise en place et coachée avec l'aide d'experts en la matière.

Avant et après les formations des enquêtes rassembleront des informations incluant les éléments suivants :

1. Position et compétences des candidats boursiers.
2. Satisfaction des utilisateurs des services de l'IB.
3. Procédures de gestion du personnel IB.
4. Evaluation des capacités organisationnelles des IB.
5. Analyse par IB des obstacles et freins à l'accès des femmes aux formations.

Les éléments 1 et 3 seront désagrégés suivant le genre.

Responsables : équipe de gestion du projet et des antennes.

3.3.1.5 Activité 1.5 Communication et capitalisation sur le programme avec un accent particulier sur l'aspect genre

Comme décrit dans l'activité 1.1 des appels à candidatures seront lancés régulièrement afin de toucher d'une façon transparente les IB potentielles.

Des activités de sensibilisation et d'information destinées aux IB potentielles seront mises sur pied dans chaque zone concernée. Il faudra avoir des actions ciblées pour s'adresser prioritairement aux besoins que les femmes peuvent avoir afin qu'elles se sentent réellement concernées par le développement de leurs compétences professionnelles.

Afin de capitaliser les bonnes pratiques et d'éviter des chevauchements ou doubles financements par d'autres projets ou bailleurs, le projet communiquera largement sur les formations offertes, les IB soutenues et les boursiers bénéficiaires. La communication attachera un soin particulier pour communiquer sur les histoires de réussites de formations suivies par des femmes et des jeunes filles.

Le développement d'une banque de données permettra de dégager des informations concernant l'accès de tous et plus spécifiquement des femmes et jeunes filles aux formations locales, régionales et internationales. Le suivi des activités formatives liées aux différents programmes de renforcement des IB de différents secteurs est complexe car il doit tenir compte, outre sa gestion budgétaire et administrative, d'un partage d'information entre différentes entités, que le pays d'origine ne peut maîtriser seul lorsque les formations sont effectuées dans un autre pays (de la région ou en Belgique). L'appui d'autres intervenants nécessite l'utilisation d'un outil d'échange commun capable d'accéder aux informations rapidement et ce d'une manière structurée. Il doit être conçu également pour permettre son implémentation par les acteurs, d'être tenu à jour et de pouvoir en extraire des indicateurs et des informations pour permettre un suivi évaluation et une capitalisation et ce :

- Au niveau de chaque institution bénéficiant de l'action du projet
- Au niveau plus général du projet (secteur, zone d'intervention...)

La synthèse de ces informations pourra nourrir l'argumentation et la prise décisions au niveau de la coordination et de la SMCL.

Actuellement une base de données existe et est en fonctionnement. Elle permet d'avoir une vue sur les anciens programmes annuels menés dans les différents pays partenaire.

Les informations déjà disponibles sont liées :

- aux bourses (durée, dates, type, intitulé et institut de formation,...),
- aux boursiers (identification, coordonnées, fonction et/ou poste occupé),
- aux institutions de formations (répertoires des IF ayant reçu des boursiers dans tous les pays partenaires, en Belgique et en Europe, coordonnées,...),
- au suivi budgétaire de chaque bourse, de leur ensemble par type, localisation, ainsi que l'accès aux normes des différents pays de formations.

L'appui du siège de la CTB est important pour cette activité afin de répondre aux besoins des acteurs du projet, notamment :

- pour le développement d'autres fonctionnalités, plus en rapport aux besoins d'encadrement et de suivi des institutions bénéficiaires et du suivi global de chaque programme,
- pour assurer la maintenance de l'outil et son accessibilité sur le terrain avec un simple lien internet.

Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et de la Francophonie sera également appuyé dans son rôle d'amélioration de la transparence et de coordination des différents bailleurs offrant des bourses.

Responsable : équipe de gestion du projet et des antennes ainsi que le siège de la CTB.

3.3.1.6 Activité 1.6 Appui spécifique aux candidates présentant des carences particulières

Faisant suite à l'enquête présentée dans l'activité 1.4 dans sa focalisation sur les obstacles et freins au sein des institutions bénéficiaires pour donner aux femmes l'accès réels aux formations, un appui spécifique sera prévu. Etant donné donc qu'on entend souvent que les femmes n'ont pas le niveau voulu pour suivre une formation qualifiante, il sera important de prévoir des formations, des sensibilisations ou tout simplement un coaching individualisé pour pouvoir les mobiliser d'une façon spécifique afin que leur IB les intègre dans leurs plans de formation, dans leur demande d'intervention.

Ces appuis spécifiques seront soutenus par les expert genre des autres projets (UCAG et interventions dans les zones ciblées). Une formation spécifique sera assurée pour que les collaborateurs du projet soient sensibilisés aux carences retrouvées plus particulièrement chez les femmes.

Résultat 2 : Les Institutions bénéficiaires du secteur de l'éducation (ETFP) ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses

3.3.1.7 Activité 2.1 Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations

Une fois que l'analyse des besoins a été faite à un niveau plus élevé par secteur (voir le résultat 1), les IB auront à développer leurs propres plans de formation.

Le projet bourses sera disponible pour donner un avis et pour appuyer les IB à développer ces plans. Les membres de l'équipe du projet pourront faire ceci eux-mêmes ou ils pourront lancer des appels d'offre afin de sous-traiter ces activités.

Le type de support peut être :

- Support général sur l'élaboration de plans de formation ;
- Input technique afin d'arriver à des termes de référence qualitatifs pour les formations souhaitées ;
- Input technique pour sélectionner l'IF le plus approprié.

Après la formation, un suivi des boursiers et de leur IB respective devra être assuré.

Au niveau des boursiers, le projet de bourses veut:

- Appuyer les boursiers dans la transmission de leurs nouvelles compétences vers leur institution (IB) d'origine ;
- Accompagner les boursiers pour implémenter leurs nouvelles compétences dans leur travail quotidien.

Ce suivi peut être inclus dans le contrat à signer entre l'IB et l'IF. Un accord sera signé entre le boursier et son IB dans lequel cette période 'après formation' sera définie (voir annexe pour les

éléments essentiels d'un tel accord).

Au niveau de l'IB, le projet de bourses veut stimuler et accompagner les IB avec la création d'un environnement favorable qui doit permettre aux boursiers d'implémenter leurs nouvelles compétences et de les partager avec le reste de l'institution.

Ceci sera concrétisé dans un accord entre l'IB et le projet de bourses.

L'implémentation et l'intégration des nouvelles compétences du personnel au sein de l'IB dans son entièreté (procédures, instructions de travail, politiques, etc.) ne seront pas considérées comme une activité du projet de bourses¹⁶. Néanmoins, cet aspect sera suivi via des indicateurs au niveau de l'objectif spécifique.

3.3.1.8 Activité 2.2 Réalisation des formations répondant à la demande

Le DTF ne sait pas à ce moment définir les besoins de formation exacts, vu qu'une analyse des besoins doit être faite au début du programme (cf. Résultat1).

Cette activité dispose d'un budget à partager entre les différentes zones ciblées.

Une liste indicative de sujets de formations potentielles est donnée dans le tableau ci-dessous:

Sujets de formation potentiels dans le domaine de l'ETFP
- La gestion administrative et financière moderne des institutions dans le domaine ETFP publiques et privées (avec des outils simples et modestes de gestion informatique)
- Les contrats de gestion au niveau d'une ville ou d'un bassin d'emploi.
- La supervision professionnelle des institutions du domaine de l'ETFP par les administrations de tutelle
- L'amélioration de qualité de la formation des jeunes et adultes
- Démonstration et promotion des innovations, telles que panneaux solaires pour génération d'électricité, informatique et Internet, matériel de construction économique, traitement des eaux usées
- Des formations techniques suite à l'analyse des besoins
- La bonne gouvernance dans le secteur, y incluant la collaboration avec la communauté civile et le privé

Un point d'attention important sera la qualité des termes de référence des formations demandées. L'IB peut, via l'équipe du projet, demander l'avis d'un assistant technique local ou international, ou l'équipe du programme pourra faire un appel d'offre ponctuel afin de trouver de l'input technique très spécifique pour l'élaboration des termes de référence.

Après que la formation ait été suivie, une évaluation sera obligatoire du côté du boursier, de l'IB ainsi que de l'IF.

La dernière option concerne des formations internationales (en Belgique ou Europe).

Les IF seront définitivement choisis lors de la mise en œuvre du projet.

¹⁶ Comme à ce niveau on parle de l'impact, il est très difficile d'attribuer certains changements au sein d'une organisation (au niveau d'une meilleure performance) purement au projet des bourses.

Résultats 3 : Les Institutions bénéficiaires du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses

3.3.1.9 Activité 3.1 Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations

Idem qu'activité 2.1.

3.3.1.10 Activité 3.2 Réalisation des formations répondant à la demande

Le DTF ne sait pas à ce moment définir les besoins exacts de formation, vu qu'une analyse des besoins doit être faite au début du projet (Cf. résultat 1).

Une liste indicative de sujets de formations potentiels est donnée dans le tableau ci-dessous:

Sujets de formation potentiels dans le secteur de l'agriculture
<ul style="list-style-type: none">- L'assignation et la gestion des fonds pour l'aménagement du territoire- L'amélioration des chaînes de production et chaînes de valeur- Le contrôle des travaux d'infrastructures rurales (éventuellement à combiner avec le volet Pistes et Bacs)- Le cadre juridique pour l'établissement des Comités villageois de développement sous statut d'associations sans but lucratif (ASBL) ou ONG- La capitalisation des expériences concernant les questions ouvertes listées ci-dessous- Cours en topographie pour agri- et pisciculteurs (construction de terrasses, systèmes d'irrigation, aménagement d'étangs)- Epargne et crédit rural- La préservation et gestion pérenne des forêts- Démonstration d'exemples d'horticulture biologique- La bonne gouvernance dans le secteur y incluant la collaboration avec la communauté civile et le privé

Après que la formation ait été suivie, une évaluation sera obligatoire du côté du boursier, de l'IB ainsi que de l'IF.

La stratégie est de prioriser des formations qui sont les plus proches possibles du boursier et de son institution d'origine. Il sera donc réellement examiné si des instituts de formation de proximité (la sous-région) peuvent organiser la formation demandée (voir le résultat 1). Ensuite une priorité sera donnée à des institutions qui sont déjà appuyées par un autre bailleur (belge ou autre) afin de créer des synergies.

La dernière option concerne des formations internationales (en Belgique ou Europe).

Dans le tableau ci-dessous quelques IF potentiels :

Les IF seront définitivement choisis lors de la mise en œuvre du projet.

Liste des Instituts de Formation potentiels dans le secteur de l'agriculture (non exhaustive)

Les centres de recherches et postes de l'INERA ¹⁷
--

¹⁷ Durant la mission de formulation, des membres de l'équipe ont visité le centre de recherche de l'INERA à Yangambi, Province orientale, et le centre de recherche de l'INERA à Kipopo, Katanga. En outre ils se sont entretenus avec le DTF Bourses RDC1088811 Version finale

Les ISEA = Instituts supérieurs d'Etudes agricoles ¹⁸
Les facultés agronomiques (agriculture, foresterie et élevage) des universités
Des agro-multiplicateurs
Des institutions spécialisées dans la région Afrique centrale – Afrique d'Ouest

Résultat 4 : Les Institutions bénéficiaires du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses

3.3.1.11 Activité 4.1 Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations

Idem qu'activité 2.1.

3.3.1.12 Activité 4.2 Réalisation des formations répondant à la demande

Le DTF ne sait pas à ce moment définir les besoins de formation, vu qu'une analyse des besoins doit être faite au début du projet (cf. Résultat 1).

Une liste indicative de sujets de formations potentiels est donnée dans le tableau ci-dessous:

Sujets de formation potentiels dans le secteur 'pistes et bacs'
L'assignation et la gestion des fonds destinés à l'entretien routier
Les méthodes de contrôle des travaux
Le cadre juridique pour l'établissement des CLER, Coordinations Territoriales et Fédérations provinciales sous le statut d'Associations sans but lucratif (ASBL) ou ONG
Le fonctionnement des mesures de contrôle d'accès (barrières de pluie)
Le domaine de l'exécution de travaux de réhabilitation et d'entretien en utilisant la méthode « HIMO » (haute intensité de main d'œuvre).
Le financement de l'entretien (national, provincial, local, privé)
La planification et le suivi de l'entretien (système SIG - GIS, niveau provincial, rôle de la DVDA)
L'exécution de l'entretien (CLER ou PME / ONGD)
Les choix techniques de la réhabilitation (adaptation des standards au type de trafic)
La bonne gouvernance dans le secteur incluant la collaboration avec la communauté civile et le privé

Directeur du centre de recherche de l'INERA à Ngandajika, Kasai oriental.

¹⁸ Selon l'étude « Cartographie de l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage en République Démocratique du Congo », auteur : Justin Vital Kabamba Ntanda, parue aux Editions universitaires africaines, Kinshasa 2010, il y avait en 2008, 1) 21 Instituts supérieurs d'Etudes agronomiques (ISEA), 2) 26 Instituts supérieurs de Développement rural (ISDR) et 3) 2 Instituts supérieurs d'Etudes agronomiques et vétérinaires (ISEAV). Au cours de la formulation, des membres de l'équipe ont visité les ISEA de Kisangani (Province orientale, District Tshopo) et Kikwit (Province Bandundu, District Kwilu). Info fournie par Désiré Nkoy, projet AETFP.

Après la fin de la formation, une évaluation sera obligatoire du côté du boursier, de l'IB ainsi que de l'IF.

La stratégie est de prioriser des formations qui sont les plus proches possibles du boursier et de son institution d'origine. Il sera donc étudié si des instituts de formation de proximité (congolais et la sous-région) peuvent organiser la formation demandée (voir le résultat 1). Ensuite une priorité sera donnée à des institutions qui sont déjà appuyées par un autre bailleur (belge ou autre) afin de créer des synergies. La dernière option concerne des formations internationales (en Belgique ou Europe).

Les IF seront définitivement choisis lors de la mise en œuvre du projet.

3.3.2 Résultat 5 : L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre.

3.3.2.1 Activité 4.1 Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations

Idem qu'activité 2.1.

Le même accompagnement des IB et individus comme pour les autres secteurs devra être prévu.

3.3.2.2 Activité 4.2 Réalisation des formations répondant à la demande

Le projet prévoit la possibilité d'octroi de bourses en dehors du cadre sectoriel du PIC. Il s'agit de bourses non liées directement aux activités ou aux zones d'interventions du PIC. Ces bourses devront par contre être liées aux thèmes transversaux du PIC qui sont :

- La gestion durable de l'environnement
- L'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes
- Les droits de l'enfant
- VIH/SIDA
- La bonne gouvernance

Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et le Ministère du Plan sont des Ministères d'accompagnement du PIC 2010-2013. Dans ce sens ils peuvent bénéficier des bourses qui renforcent leurs capacités de gestion.

Le **secteur santé**, secteur sortant du PIC, a aussi été inclus dans le budget de ce résultat.

Une recherche et l'analyse des IB et des IF potentielles ainsi que des sujets de formation devra être faite en début de mise en œuvre du projet.

Résultat 6 : Les « Continuations & reports » des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mis en œuvre.

Pour cette catégorie, au vu de l'attribution à caractère individuel et/ou du nombre potentiel d'institutions d'origine touchées, les résultats sont axés sur la réalisation des bourses attribuées.

Méthodologie et activités à entreprendre pour atteindre ce résultat :

- Accueillir et former les boursiers
- Organiser le retour des boursiers

- Des formations individuelles ou groupées sont identifiées
- Les formations sont évaluées :
 - o par le boursier
 - o par l'IF

Aucune mesure d'accompagnement des structures d'origine des boursiers n'est prévue dans les bourses attribuées avant le début du projet bourses.

3.4 Indicateurs et sources de vérification

Voir aussi le cadre logique en annexe.

Tous les indicateurs ont reçu une valeur chiffrée devant, en théorie, à définir concrètement les objectifs à atteindre. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Il est bien clair qu'une étude de base pourra les resituer et définir leur pertinence et validité. Ils seront probablement revus et adaptés en cours d'exécution du projet.

3.4.1 Indicateurs au niveau de l'objectif global

Etant donné la difficulté de mesurer l'impact des formations appuyées par les bourses à ce niveau macro, aucun indicateur n'est retenu. Durant la mise en œuvre du projet, celui-ci devra examiner si un indicateur macro-économique existant pourrait être retenu.

3.4.2 Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique

- 95% des bourses ont amélioré les compétences et l'expertise requises par les agents pour la fonction qu'ils occupent.
- 95% des bourses attribuées mènent à une plus grande satisfaction des utilisateurs de l'IB.
- 95% des bourses mènent à une amélioration des capacités organisationnelles de l'IB bénéficiaire.
- 50% des bourses sont attribuées à des femmes.

3.4.3 Indicateurs au niveau des résultats

3.4.3.1 **Résultat 1 : Les besoins en développement des capacités des institutions des secteurs d'intervention et l'offre de formation locale sont identifiés**

- A la fin du projet 40% d'IB potentielles inventoriées publiques/non publiques disposent d'une analyse des besoins en formation mise à jour avec une attention particulière à l'aspect genre.
- A la fin du projet 40% d'IB potentielles inventoriées publiques/non publiques disposent d'un plan de formation mis à jour avec une attention particulière à l'aspect genre.
- Une enquête (satisfaction des employeurs, développement des capacités, ...) est effectuée pour 95% des bourses attribuées.

3.4.3.2 **Résultat 2: Les Institutions bénéficiaires du secteur de l'éducation (ETFP) ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.**

Les indicateurs sont différenciés pour chacun des secteurs prioritaires et désagrégés selon le

genre.

- 95% des boursiers ont réintégré l'IB après leur formation.
- 95% des boursiers occupent un poste correspondant à leur formation.
- 10% de boursiers ont reçu une promotion dans les 6 mois après avoir suivi une formation.
- 95% des boursiers utilisent les compétences acquises au service de leur fonction.
- A la fin du programme le nombre de femmes travaillant dans les IB ayant participé à une formation a augmenté de 20%.
- A la fin du projet il y a une augmentation de 20% de candidats provenant de zones éloignées qui participent à des formations.

3.4.3.3 Résultat 3 : Les Institutions bénéficiaires du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.

Idem résultat 2 Idem résultat 2 + ce qui suit :

- % d'associations féminines intégrées dans des filières agricoles et élevages.

3.4.3.4 Résultat 4 : Les Institutions bénéficiaires du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.

Idem résultat 2

3.4.3.5 Résultat 5 : L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre

Idem résultat 2

3.4.3.6 Résultat 6 : Les « Continuations & reports » des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mis en œuvre.

Les indicateurs sont désagrégés selon le genre.

- 50% des boursiers ont réintégré l'IB après leur formation.
- 95% des boursiers occupent un poste correspondant à leur formation.
- 10% de boursiers ont reçu une promotion dans les 6 mois après avoir suivi une formation.
- 10% des boursiers proviennent de zones éloignées.

3.4.4 Indicateurs au niveau des activités

Les indicateurs proposés au niveau des activités sont décrits dans le cadre logique complet repris en annexe.

3.5 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

3.5.1.1 Partenaires privilégiés : les instituts de formation (IF) congolais

Les instituts de formation (IF) sont considérés comme de véritables acteurs du projet pour la formation des bénéficiaires.

Ils sont également considérés comme bénéficiaires indirects.

3.5.1.2 Les institutions bénéficiaires (IB)

Les institutions bénéficiaires peuvent être gouvernementales ou non. Il sera intéressant dans ce cadre-ci de pouvoir aussi renforcer les capacités des associations issues de la société civile, comme les comités de parents, par exemple.

Ces institutions sont en premier lieu bénéficiaires mais elles auront également des tâches d'exécution du projet ; notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de formation, des termes de référence pour les formations, etc.

3.5.1.3 Acteurs (locaux et nationaux) intervenant dans les Comités de gestion Bourses (niveau des zones d'intervention)

3.5.1.4 CTB siège et Représentation en RDC

3.6 Analyse des risques

3.6.1 Risques liés à la mise en œuvre

Manque de compétences pour avoir une gestion proactive au sein des institutions ayant besoin d'un renforcement des capacités

Mesures d'atténuation:

Le programme bourses suivra quelques indicateurs (au niveau de l'objectif spécifique) afin de mesurer à quel niveau les nouvelles compétences acquises du personnel ont été intégrées dans le fonctionnement quotidien de l'IB.

Les Ministères partenaires devraient jouer un rôle catalytique supplémentaire afin d'assurer que l'innovation et la gestion du changement sont intégrés au sein des objectifs des IB.

Manque de soumission de propositions correspondant aux délimitations sectorielles et géographiques

Risque de réputation : des dépenses du programme bourses pourraient être trop basses et ainsi des propositions sur-budgétisées pourraient être acceptées.

Mesures d'atténuation:

Avant les sélections: le programme communiquera en profondeur avec les IB et leur personnel, un budget spécifique a été prévu pour ceci.

Le programme doit respecter à tous les moments les critères minimaux pour les sélections.

Pendant et après les sélections des audits et des évaluations seront exécutés.

3.6.2 Risques liés à l'efficacité

Manque de **compétences pour avoir une gestion proactive** au sein des institutions ayant besoin d'un renforcement des capacités

Mesures d'atténuation:

Le programme bourses suivra quelques indicateurs (au niveau de l'objectif spécifique) afin de mesurer à quel niveau les nouvelles compétences acquises du personnel ont été intégrées dans le fonctionnement quotidien de l'IB.

Les Ministères partenaires devraient jouer un rôle catalytique supplémentaire afin d'assurer que

l'innovation et la gestion du changement sont intégrés au sein des objectifs des IB.

Risque lié à **l'implication seulement partielle des ministères d'ancrage** des secteurs prioritaires du PIC

Mesure d'atténuation :

Il conviendra de veiller avec attention que les SG des différents ministères techniques concernés soient invités pour chaque SMCL. Il leur appartiendra ensuite de déléguer ou pas leur présence.

Les individus **manquent des compétences** pour restituer leurs nouvelles compétences acquises

Mesures d'atténuation:

Après leur retour, les individus pourront être encadrés pour mieux exécuter une restitution. Cet aspect pourrait être inclus dans le contrat avec l'institut de formation ou bien le programme bourses mettra à disposition une formation ou encadrement spécifique et supplémentaire à disposition.

Le programme bourses risque d'être plus accessible pour les IB 'forts' ou 'mieux informés' ce qui pourrait mener à **un déséquilibre dans les demandes** qui pourraient venir de trop peu de réseaux de contact ou de secteurs.

Mesures d'atténuation:

Une des tâches explicites de l'unité de coordination est de communiquer très largement sur le nouveau programme des bourses et sur ses défis.

Pendant la sélection l'unité de coordination doit s'assurer qu'il y a un bon équilibre au niveau genre, au niveau des zones d'origine des candidats et au niveau des thèmes des formations.

Après chaque sélection l'unité de coordination évaluera les sujets de formation et la composition des participants aux formations.

3.6.3 Risques liés à la durabilité

Un manque d'engagement au niveau des individus et/ou au niveau des IB pour appliquer les nouvelles compétences acquises.

Mesures d'atténuation:

Un contrat sera signé entre l'individu et son organisation d'origine dans lequel les droits et obligations mutuels seront définis.

Un contrat sera signé entre chaque IB et le projet des bourses dans lequel les droits et obligations mutuels seront définis.

Ces droits et obligations seront en particulier liés à la période 'post formation'. Ils expliqueront dans quel sens l'IB s'engage à donner la possibilité à son personnel de restituer et d'implémenter ses nouvelles compétences acquises. Ils expliqueront également les devoirs de l'individu sur la restitution et l'application de ce qu'il a appris.

3.6.4 Risques fiduciaires

Risque de mauvaise utilisation de fonds ou tout simplement de détournement des dépenses autorisées, soit à cause de détournement explicite ou de mauvaise allocation.

Mesures d'atténuation :

Le risque fiduciaire sera limité car les procédures de trésorerie sont sur la seule responsabilité belge et régies par l'application de la législation et des normes européennes.

La gestion quotidienne du projet sera accompagnée par un assistant technique international, certainement durant les 2 premières années.

Un risque d'attribution de bourses liées à des relations privilégiées ou à des rétributions.

Mesures d'atténuation :

Mise en place de comités de sélection au niveau local ainsi qu'au niveau national.

Mise en place de critères de sélection qualitative permettant de juger l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'institution bénéficiaire.

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1 La contribution de la partie congolaise

Il s'agira d'une participation des acteurs dans les structures d'exécution du projet et également dans les activités.

Une démarche de quantification de la contribution de la partie congolaise sera estimée et actée pour chaque activité.

Cette quantification devra être la plus précise possible et sera faite, bien entendu, en fonction des possibilités de chaque IB, et ce, à plusieurs niveaux, notamment :

- Organisationnel et financier :
 - o Mise en place de la formation
 - o Accueil des formateurs externes
 - o Exonération des taxes
- Logistique
 - o Mise à disposition de bâtiments
 - o Prise en charge des frais d'eau et d'électricité
- Prise en charge des logements et des repas pour les participants
 - o Mise à disposition des locaux à chaque formation
 - o Présence et participation de formateurs internes
 - o Ressources financières propres

4.1.2 La contribution de la partie belge

Contribution belge totale: **11.765.064 €**

A. Analyse besoins développements institutionnels : 507.000 €

Le budget alloué permettra de mettre en route la nouvelle spécificité de ce programme, c.à.d. d'analyser et évaluer les besoins en développement de compétences institutionnelles et organisationnelles pour y ancrer les demandes plus spécifiques.

B. Activités par secteurs / thèmes : 8.580.164 € : R 2, 3, 4,5

Le budget attribué à chaque secteur est un montant indicatif à attribuer pour l'octroi de bourses aux candidats issus des Institutions bénéficiaires de l'intervention. Le montant pour les bourses attribuées en 2010 est imputé sur le R5 pour 2010 et 2011. Seule la formation 'Master professionnalisant' en gestion durable des forêts pour les agents forestiers à Kisangani (87.802 €) est imputée sur le résultat 3 pour 2011.

Bien entendu, il est des compétences de la SMCL d'effectuer les corrections nécessaires lors de la mise en œuvre du programme pour exécuter pleinement l'enveloppe budgétaire.

C. Continuations & reports : 414.100 € : R 6

Constitue le budget pour les « continuations et report » des engagements antérieurs au PIC. Budget nécessaire au strict respect des engagements pris (sélections 2009 et années

antérieures) pour la période 2010/2013.

Ce budget intègre toutes les dépenses déjà faites sur la Convention Générale des Bourses de 2010 (UNI2010).

A partir de la signature de la Convention Spécifique, toutes les dépenses de l'UNI2010 seront imputées sur le Résultat 6 de ce nouveau Programme de Bourses.

Ce budget indicatif de la ligne budgétaire A_06_01 (Résultat 6) sera mis à jour avec les dépenses effectives tous les 6 mois par l'unité de coordination et sera approuvé par la SMCL.

La réserve budgétaire : 120.000 €

Il s'agit de permettre d'appuyer des opportunités, non prévues initialement (mais directement liées avec la finalité du programme), qui pourront apparaître en cours de mise en œuvre.

Moyens généraux pour la mise en œuvre : 2.143.800 €

				Budget Convention Bourses			Budget sur Convention Spécifique RDC1088811		
RDC 1088811				2010	2011	2012	Année 1	Année 2	Année 3
BUDGET TOTAL en euros									
Mode d'exéc	BUDGET TOTAL	%							
A	Les compétences et l'expertise des agents de développement dans les trois secteurs prioritaires et les six régions ciblées sont durablement renforcées, au bénéfice de leur institution et de la population	9,501,264	81%	2,771,023	2,067,151	3,396,762	4,022,300	3,706,000	1,772,964
A 01	Les besoins en développement de capacités des institutions des secteurs d'intervention sont identifiés	507,000	3%	0	0	40,000	218,500	188,500	100,000
A 01 01	Identification et sélection des institutions bénéficiaires	180,000				30,000	75,000	75,000	30,000
A 01 02	Appui à l'analyse des capacités et compétences encore nécessaires pour réaliser la vision, la	90,000				0	37,500	37,500	15,000
A 01 03	Identification, sélection et évaluation de l'offre des formations pourvues localement	37,000				0	16,000	16,000	5,000
A 01 04	Réalisation d'enquêtes auprès des institutions	95,000				10,000	35,000	35,000	25,000
A 01 05	Communication sur le programme avec accent	85,000					45,000	20,000	20,000
A 01 06	Appui spécifique aux candidates présentant des carences particulières	20,000				0	10,000	5,000	5,000
A 02	Les IB du secteur de l'éducation (EFTP) ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations	2,640,000	22%			860,000	1,056,000	1,056,000	528,000
A 02 01	Accompagnement sur le développement des plans de formation et suivi des résultats des formations	0					0		
A 02 02	Implémentation des formations répondant à la demande	0					0		
A 03	Les IB du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations	2,640,000	22%	0	105,000	795,000	1,056,000	1,056,000	528,000
A 03 01	Accompagnement sur le développement des plans de formation et suivi des résultats des formations	0					0		
A 03 02	Implémentation des formations répondant à la demande	0			105,000		0		
A 04	Les IB du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et performance grâce aux formations	2,445,661	21%	0	0	776,762	1,000,000	1,000,000	445,661
A 04 01	Accompagnement sur le développement des plans de formation et suivi des résultats des formations	0					0		
A 04 02	Implémentation des formations répondant à la demande	0					0		
A 05	L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre	854,503	7%	436,138	701,301	300,000	341,600	341,600	171,303
A 05 01	Accompagnement sur le développement des plans de formation et suivi des résultats des formations	0		0	0	0	0		
A 05 02	Implémentation des formations répondant à la demande	0		436,138	701,301	300,000	0		
A 06	Les "continuations et reports" des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mises en œuvre	414,100	4%	2,334,885	1,260,850	625,000	350,200	63,900	0
A 06 01	Implémentation des formations répondant à la demande	414,100		2,334,885	1,260,850	625,000	350,200	63,900	
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	120,000	1%			0	25,000	65,000	30,000
X 01 01	Réserve budgétaire	120,000				0	25,000	65,000	30,000
X 01 01	Réserve budgétaire REGIE	120,000				0	25,000	65,000	30,000

Z	Moyens généraux			2,143,800	18%	0	0	0	1,035,300	721,300	387,200
Z 01	Frais personnel			849,000	7%	0	0	0	339,600	339,600	169,800
Z 01 01	Assistant technique international	régie	450,000			0	0	0	180,000	180,000	90,000
Z 01 02	Coordinateur / gestionnaire	régie	66,000			0	0	0	26,400	26,400	13,200
Z 01 03	Responsable national (point focal)	régie	18,000			0	0	0	7,200	7,200	3,600
Z 01 04	Equipe finance et administration	régie	90,000			0	0	0	36,000	36,000	18,000
Z 01 05	Equipe technique terrain : gestionnaires antennes	régie	225,000			0	0	0	90,000	90,000	45,000
Z 02	Investissements			302,000	3%	0	0	0	302,000	0	0
Z 02 01	Véhicules (voiture et motos)	régie	59,000					0	59,000		
Z 02 02	Equipement bureau	régie	18,000					0	18,000		
Z 02 03	Equipement IT	régie	96,000					0	96,000		
Z 02 04	Aménagement du bureau	régie	129,000					0	129,000		
Z 03	Frais de fonctionnement Kinshasa			336,000	3%		0	0	133,200	135,200	67,600
Z 03 01	Loyer du bureau	régie	180,000				0	0	72,000	72,000	36,000
Z 03 02	Services et frais de maintenance	régie	5,000				0	0	2,000	2,000	1,000
Z 03 03	Frais de fonctionnement du véhicule	régie	15,000				0	0	6,000	6,000	3,000
Z 03 04	Télécommunications	régie	16,500				0	0	6,000	7,000	3,500
Z 03 05	Fournitures de bureau	régie	16,500				0	0	6,000	7,000	3,500
Z 03 06	Missions	régie	65,000				0	0	26,000	26,000	13,000
Z 03 07	Frais de représentation et de communication externe (réunion SMCL et autres)	régie	10,000				0	0	4,000	4,000	2,000
Z 03 08	Formation	régie	18,750				0	0	7,500	7,500	3,750
Z 03 09	Frais financiers	régie	1,750				0	0	700	700	350
Z 03 10	Autres frais de fonctionnement	régie	7,500				0	0	3,000	3,000	1,500
Z 04	Frais de fonctionnement Antennes			493,800	4%		0	0	198,000	199,000	96,800
Z 04 01	Loyer des bureaux	régie	105,000				0	0	42,000	42,000	21,000
Z 04 02	Services et frais de maintenance	régie	30,000				0	0	12,000	12,000	6,000
Z 04 03	Frais de fonctionnement des motos	régie	150,000				0	0	60,000	60,000	30,000
Z 04 04	Télécommunications	régie	62,500				0	0	25,000	25,000	12,500
Z 04 05	Fournitures de bureau	régie	30,000				0	0	12,000	12,000	6,000
Z 04 06	Missions	régie	39,000				0	0	16,000	16,000	7,000
Z 04 07	Frais de représentation et de communication externe (réunion SMCL et autres)	régie	27,500				0	0	11,000	11,000	5,500
Z 04 08	Formation	régie	30,000				0	0	12,500	12,500	5,000
Z 04 09	Frais financiers	régie	10,800				0	0	4,500	4,500	1,800
Z 04 10	Autres frais de fonctionnement	régie	9,000				0	0	3,000	4,000	2,000
Z 05	Audit et Suivi et Evaluation			163,000	1%		0	0	62,500	47,500	53,000
Z 05 01	Frais de suivi et évaluation	régie	55,000					0	22,500	22,500	10,000
Z 05 02	Audit	régie	33,000					0			33,000
Z 05 03	Formation et coaching implemntation des	régie	45,000					0	30,000	15,000	0
Z 05 04	Backstopping	régie	30,000					0	10,000	10,000	10,000
TOTAL				11,765,064		2,771,023	2,067,151	3,396,762	5,082,600	4,492,300	2,190,164
				REGIE	11,765,064	2,771,023	2,067,151	3,396,762	5,082,600	4,492,300	2,190,164

Les 6 antennes régionales auront leurs bureaux (5) sous la couverture du gouvernement provincial mais, dans les mêmes bâtiments que les unités de coordination de projets sectoriels (PRODEKK, PRODAKK, ...) dans des espaces aménagés et équipés en meubles et matériel de bureau et informatique. Ils seront en outre pourvus d'un accès à l'électricité par de l'énergie durable de préférence si possible. Sinon un générateur d'électricité (groupe électrogène) pourra être partagé avec d'autres utilisateurs. Chaque Antenne sera équipée d'une moto.

Afin de réduire les frais généraux, un seul bureau représentera deux antennes. Le professionnel gestionnaire affecté à l'antenne de Kisangani, Province Orientale et district de la Tshopo, agira comme gestionnaire de l'antenne Maniema.

L'antenne de Kinshasa ainsi que l'équipe de coordination nationale aura son bureau à Kinshasa au sein du Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie. La mise à disposition de ces bureaux fait partie de la contribution congolaise. En attendant la construction des bureaux prévus un loyer sera prévu. Le bureau sera aménagé et équipé en meubles et matériel de bureau et informatique. L'équipe de coordination sera équipée d'une voiture.

4.2 Ressources humaines

Les obligations et participations de la partie congolaise et de la partie belge, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) sont :

4.2.1 La contribution de la partie congolaise

La RDC assure la prise en charge et la disponibilité des acteurs des agences/administrations dans les structures d'encadrement du programme.

Un point focal sera nommé par le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et de la Francophonie qui fonctionnera en tant que responsable national du programme.

4.2.2 La contribution de la partie belge

La CTB fera le suivi du projet. Le suivi du projet bourses sera fait par l'équipe mise en place pour la coordination du projet.

L'équipe CTB affectée à la gestion du projet Bourses se composé de :

- Assistant technique international (1)
- Coordinateur, gestionnaire national (1)
- Gestionnaires d'antennes régionales (6)
- Comptable (1)
- Assistant administratif (1)
- Personnel d'appoint

Une description des principales fonctions est jointe en annexe « TDR Personnel long terme ». Le recrutement du personnel CTB se fera selon les procédures RH en vigueur à la CTB.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet de « Renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses » à signer à l'issue du processus de formulation.

Le Dossier Technique et Financier (DTF) établi lors de la formulation est annexé à la Convention Spécifique.

Pour la partie congolaise, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie est l'entité responsable pour la mise en œuvre et le suivi du programme.

Pour la partie belge, la Direction générale de la Coopération au développement (DGD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du projet à la CTB. A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Kinshasa, assume le rôle d'ordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

5.2 Responsabilités techniques

La responsabilité technique opérationnelle est conjointe aux partenaires congolais et belges.

Toutes les décisions au niveau de l'exécution technique (sélection des IB, encadrement et appui des IB, monitoring et suivi, etc.) sont prises conjointement.

5.3 Responsabilités financières

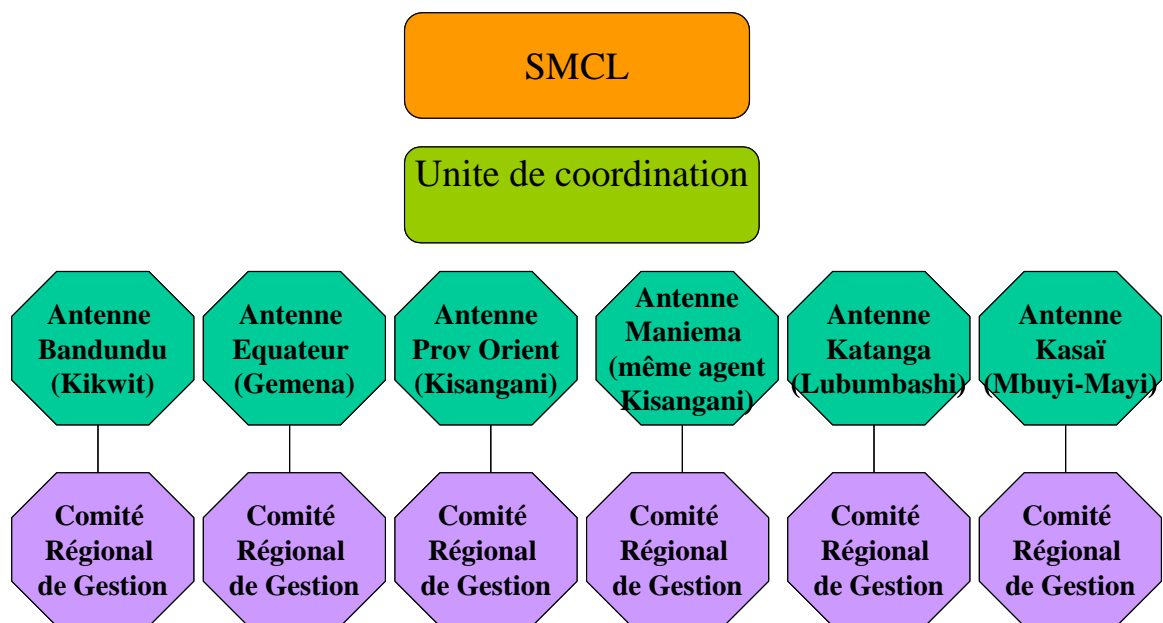
Le programme sera exécuté en régie (système et responsabilité CTB) en ce qui concerne la gestion financière. Pour la gestion des marchés publics les règles à appliquer sont celles du Gouvernement Belge.

5.4 Structures d'exécution et de suivi

L'organigramme ci-dessous présente les structures d'exécution et de suivi du projet.

La candidat-boursier est présenté par son IB, dans le cadre d'un plan de formation avalisé par son organisation. La coordination du projet vérifie son éligibilité (par rapport aux accords IB/projet, aux critères, budget résiduel, faisabilité,...) et soumet l'ensemble du plan et les candidats-boursiers pressentis pour chaque formation, au Comité régional de gestion. Un Comité régional de gestion supplémentaire sera établi à Kinshasa pour traiter les demandes émanant d'institutions situées dans la zone de la capitale nationale.

La SMCL assure une supervision générale de l'exécution du projet.



5.4.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la Convention Spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL). Elle assurera une supervision générale de l'exécution du projet bourses dans sa totalité et prendra, sur base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF), sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

Compétences et attributions :

- Mettre en place les structures d'exécution du projet (l'unité de coordination et les comités régionaux de gestion de bourses).
- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties.
- Apprécier l'état d'avancement du programme et d'atteinte des résultats sur base des rapports d'exécution du projet.
- Approuver les ajustements éventuels du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions (notamment la liste des IB potentiels).
- Proposer des recommandations aux autorités compétentes des deux parties.
- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toute mesure d'encouragement ou de correction nécessaire.
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles qui se poserait.
- Veiller à la cohérence du projet bourses avec les autres interventions (de formation).
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

Composition :

En tant que membres effectifs : un représentant de chaque entité suivante :

- Présidence: Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et de la Francophonie
- Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, vice-

président de la SMCL

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel
- Commission interministérielle ETFP
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique
- Le Représentant Résident de la CTB

En qualité d'observateurs ou experts : des représentants des organisations suivantes seront identifiés par la SMCL :

- Un représentant d'une organisation non étatique locale
- Un représentant du forum des acteurs belges dans le développement
- Un représentant par UCAG concernée

Selon l'agenda de la réunion, les représentants des Institutions bénéficiaires pourraient être invités, ainsi que toute autre personne qui apporte une contribution au projet en qualité d'observateur ou d'expert.

Mode de fonctionnement :

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique. Il est officiellement approuvé lors du premier Comité de Pilotage du projet.
- La SMCL est convoquée et présidée par le Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et de la Francophonie.
- La SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre.
- Il prend ses décisions selon la règle du consensus.
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal daté et signé par tous les membres présents.
- La SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture.
- Le secrétariat de la SMCL est assuré par la CTB.
- La SMCL profitera d'une formation en genre au démarrage du projet.

5.4.2 Unité de coordination du projet bourses

Le responsable national, l'assistant technique international et le coordinateur-gestionnaire forment la direction de l'unité de coordination du projet.

Le Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie désigne un point focal en tant que responsable national pour le projet bourses, avec un avis de non-objection de la CTB. Ce dernier porte, pour la partie congolaise, la responsabilité de l'exécution du projet et la réalisation des résultats intermédiaires en vue d'atteindre l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier.

La CTB recrute un assistant technique international responsable pour la partie belge de la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier. Afin d'assurer le lancement de la nouvelle approche bourses d'un point de vue administratif, financier et technique, certainement pour les deux premières années. Cet assistant technique sera expert en gestion de projet de renforcement des capacités individuelles pour un développement

organisationnel.

Un coordonateur-gestionnaire local de profil technique similaire sera aussi recruté dès le démarrage du projet par la CTB pour pouvoir éventuellement à terme, après évaluation de la première phase de lancement de 2 ans être responsable pour la partie belge de la réalisation des résultats intermédiaires du projet. Cette gestion se fera en collaboration intense avec le point focal, responsable national, du projet. La CTB transmettra le procès-verbal des sélections à la partie congolaise pour agrément.

Compétences et attributions :

L'unité de coordination prépare la prise de décision au niveau de la SMCL, sur base des informations recueillies auprès des comités régionaux de gestion du projet et est donc responsable pour les tâches suivantes :

- Coordonner la planification globale du projet.
- Veiller au bon fonctionnement des Antennes locales.
- Veiller au respect des engagements (avec les Institutions bénéficiaires et les boursiers).
- Assurer la compilation des rapports d'avancement et les plans de travail pour validation par la SMCL.
- Assurer le secrétariat de la SMCL.
- Rassembler les informations données par les antennes locales afin que la sélection des candidats proposés par les IB puisse s'effectuer efficacement.
- Coordonner les activités de monitoring et d'évaluation.
- Faire état de tout problème de gestion des ressources humaines.
- Faire état et résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles qui se poserait.
- L'unité de coordination profitera d'une formation en genre au démarrage du projet.

Composition :

- Le point focal recruté et désigné par le Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et de la Francophonie recevra des primes prises en charge par le projet en s'alignant avec les autres partenaires sur les lois nationales
- Un Assistant technique international (pour au minimum les deux premières années)
- Un coordinateur-gestionnaire national (recruté par la CTB, pour toute la durée du programme)
- Un comptable
- Un assistant administratif
- Le personnel d'appoint

En dehors du point focal, tout le personnel sera engagé par la CTB suivant ses procédures propres à chaque démarrage de nouveau projet.

5.4.3 Les Antennes locales

L'Antenne locale sera chargée de la gestion quotidienne des bourses, dans chacune des zones ciblées par le PIC 2010-2013. Pour la gestion quotidienne des bourses adressées par des institutions situées à Kinshasa, une antenne supplémentaire sera installée. Ceci amène le nombre d'Antennes locales à sept (une à Kinshasa et six pour les provinces). Pour limiter le coût d'opérations, deux des six Antennes provinciales pourront être gérées par un seul

professionnel.¹⁹.

Composition :

L'Antenne sera confiée à un seul agent de niveau professionnel, ayant le profil de gestionnaire avec des compétences prouvées en gestion comptable, financière, administrative et ressources humaines.

Les agents gestionnaires des antennes locales seront engagés par la CTB suivant ses procédures propres à chaque démarrage de nouveau projet.

Compétences et attributions :

- Organiser, superviser et coordonner toutes les actions de terrain et dans ce cadre, travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux
- Planifier les activités à réaliser au courant du trimestre suivant
- Dresser les rapports trimestriels qui seront portés à la connaissance des membres du Comité régional de gestion et transmis au Comité de coordination nationale. Ces rapports contiendront l'ensemble des activités réalisées et le programme des activités à réaliser durant le trimestre suivant
- Proposer des changements d'orientation à la coordination nationale pour sa délibération éventuelle par la SMCL

Localisation :

Les antennes seront localisées dans les mêmes bureaux que l'unité de gestion des interventions sectorielles (PRODEKK, PRODAKK, ...). Ceci augmentera la collaboration et la cohérence des interventions.

¹⁹ Ceci sera le cas pour le Maniema. Il y aura une Antenne (un bureau), mais le professionnel gestionnaire affecté à l'Antenne de Kisangani, District de la Tshopo, agira comme gestionnaire de l'Antenne Maniema. Il sera basé à Kisangani.

5.4.4 Les Comités régionaux de gestion bourses

Dans chacune des 6 zones ciblées par le PIC 2010-13 et le Programme Bourses, un Comité de gestion régional sera mis en place, afin de permettre un suivi spécifique rapproché. Ceci contribuera à l'appropriation par et la responsabilisation des acteurs locaux. Les Comités de gestion assurent la réalisation quotidienne de la mise en œuvre du projet.

Tableau de répartition des zones ciblées selon le PIC 2010 – 2013

	Secteur / volet Zone géographique	Agriculture	Pistes et Bacs	Education (ETFP)
1	Bandundu	Kwango + Kwilu	Kwango + Kwilu	Non applicable
2	Equateur	Non applicable	Non applicable	Sud-Ubangi Mongala
3	Province Orientale	Tshopo	Tshopo	Tshopo
4	Maniema	Sud Maniema	Sud Maniema	Non applicable
5	Katanga	Non applicable	Non applicable	Haut Katanga
6	Kasaï Oriental	Sankuru, Kabinda, Tshilenge	Sankuru, Kabinda, Tshilenge	Mbuji-Mayi

5.4.4.1 Composition des Comités régionaux de gestion

- Le Ministre provincial du secteur prioritaire assume la présidence.
- Là où tous les 3 secteurs de concentration sont présents (Province orientale et Kasaï oriental), c'est le Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural qui assume la présidence et le Ministre provincial en charge de l'Education qui assume la Vice-présidence.
- Le secteur Agriculture et Développement rural sont représentés par les inspecteurs provinciaux respectifs.
- Le secteur Education est représenté par le ou les Proved de la ou les provinces éducationnelles ciblées. En Equateur, il y en a deux, au Katanga il y en a trois.
- Les représentants de la société civile sont aussi nombreux que ceux du secteur public, mais c'est le Ministre provincial qui assume la présidence et qui tranche.
- Les antennes régionales de la CTB sont membres de leur comité de gestion respectif.

Tableau : Composition des Comités de gestion régionaux

Province, Districts	Présidence	Membres Secteur public	Membres Société civile	Lieu
Bandundu	1. Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural (basé à Bandundu ville)	2. Inspecteur provincial de l'Agriculture 3. Inspecteur provincial du Développement rural	Un représentant par organisation : 4. Organisation des paysans 5. Organisation des femmes 6. COPEMECO ou Coopératives 7. FEC	Kikwit
Equateur	1. Ministre provincial de l'Education (basé à Mbandaka)	2. Proved Sud Ubangi 3. Proved Mongala 4. Représentant ETFP non-formel	Un représentant par organisation : 5. Organisation des femmes 6. Organisation des paysans 7. COPEMECO 8. FEC	Gemena
Province orientale	1. Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural 2. Vice-présidence Ministre provincial de l'Education	3. Proved Tshopo 4. Province orientale I (Tshopo) 5. Inspecteur provincial de l'Agriculture 6. Inspecteur provincial du Développement rural	Un représentant par organisation : 7. Organisation des paysans 8. Organisation des femmes 9. Association des commerçants 10. COPEMECO 11. FEC	Kisangani
Maniema	1. Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural	2. Inspecteur provincial de l'Agriculture 3. Inspecteur provincial du Développement rural	Un représentant par organisation : 4. Organisation des paysans 5. Organisation des femmes 6. FEC	Déterminé durant la formulation des programmes sectoriels ciblant cette zone
Katanga	1. Ministre provincial de l'Education	2. 2 Proved Katanga 3. 2 représentants ETFP non-formel	Un représentant par organisation: 4. Organisation des femmes 5. Associations des commerçants et des paysans 6. COPEMECO 7. FEC	Lubumbashi
Kasaï oriental	1. Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural 2. Vice-présidence : 3. Ministre provincial de l'Education	4. Proved Kasaï oriental I (Mbuji-Mayi + Tshilenge) 5. Inspecteur provincial de l'Agriculture 6. Inspecteur provincial du Développement rural	Un représentant par organisation : 7. Organisation des paysans 8. Organisation des femmes 9. Association des commerçants 10. COPEMECO 11. FEC	Mbuji-Mayi

La composition du Comité de gestion de Kinshasa sera décidée lors de la mise en œuvre du projet.

Le Comité gestion régional peut coopter et inviter des personnes ressources, par exemple les

autres intervenants dans le(s) secteur(s) ciblé(s), entre autres les assistants techniques des autres prestations de coopération CTB.

Attributions :

- Veiller au respect de la logique d'intervention, de la planification et du budget relatif à la composante spécifique de la région.
- Gérer d'éventuels conflits locaux entre les différents intervenants du programme.
- Enrichir et donner un avis motivé sur les plans et rapports avant leur présentation à la SMCL.
- Proposer des changements d'orientation à la SMCL en cas de besoin.
- Veiller à la bonne gestion administrative et financière du projet dans le respect des normes du DTF mises en place par la CTB.
- Planifier les activités du projet et soumettre cette planification pour approbation à la SMCL.
- Organiser, superviser et coordonner les actions de terrain et, dans ce cadre, travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux.
- Produire les résultats et proposer éventuellement à la SMCL les modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget (notamment la liste des IB potentiels).
- Rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi évaluation.

Les réunions plénières du Comité de gestion bourses sont convoquées et présidées par le représentant du gouvernement provincial. Elles fonctionnent selon la règle de consensus. Le secrétariat est assuré par la CTB. Les comptes rendus sont transmis pour information aux membres de la SMCL.

5.5 Dépenses avant signature de la CMO

Afin de faciliter le démarrage du projet, des engagements seront contractés et des dépenses effectuées avant la signature de la CMO. Ceux-ci concernent la logistique et le personnel. Il s'agit des dépenses et des montants estimés suivants:

Z 01		<i>Frais personnel</i>			36,600
Z	01	01	Assistant technique international	régie	10,000
Z	01	02	Coordinateur / gestionnaire	régie	4,400
Z	01	03	Responsable national (point focal)	régie	1,200
Z	01	04	Equipe finance et administration	régie	6,000
Z	01	05	Equipe technique terrain : gestionnaires antennes	régie	15,000
Z 02		<i>Investissements</i>			102,000
Z	02	01	Véhicules (voiture et motos)	régie	59,000
Z	02	02	Equipement bureau	régie	18,000
Z	02	03	Equipement IT	régie	10,000
Z	02	04	Aménagement du bureau	régie	15,000
Z 03		<i>Frais de fonctionnement Kinshasa</i>			25,533
Z	03	01	Loyer du bureau	régie	12,000
Z	03	02	Services et frais de maintenance	régie	333
Z	03	03	Frais de fonctionnement du véhicule	régie	1,000
Z	03	04	Télécommunications	régie	1,000
Z	03	05	Fournitures de bureau	régie	1,000
Z	03	06	Missions	régie	4,333
Z	03	07	Frais de représentation et de communication externe (réunion SMCL et autres)	régie	4,000
Z	03	08	Formation	régie	1,250
Z	03	09	Frais financiers	régie	117
Z	03	10	Autres frais de fonctionnement	régie	500
Z 04		<i>Frais de fonctionnement Antennes</i>			24,833
Z	04	01	Loyer des bureaux	régie	7,000
Z	04	02	Services et frais de maintenance	régie	2,000
Z	04	03	Frais de fonctionnement des motos	régie	5,000
Z	04	04	Télécommunications	régie	1,000
Z	04	05	Fournitures de bureau	régie	2,000
Z	04	06	Missions	régie	2,667
Z	04	07	Frais de représentation et de communication externe (réunion SMCL et autres)	régie	1,833
Z	04	08	Formation	régie	2,083
Z	04	09	Frais financiers	régie	750
Z	04	10	Autres frais de fonctionnement	régie	500
		TOTAL			188,966

5.6 Description des processus à mettre en œuvre

5.6.1 Gestion opérationnelle

5.6.1.1 Monitoring et évaluation du projet

Baseline

Au démarrage du projet une étude baseline sera exécutée. Celle-ci est fortement liée aux activités du résultat 1.

Définition : Etablir le système de monitoring et d'évaluation de la prestation (plan de suivi et d'évaluation pour toute la durée du programme). Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps T0 des indicateurs retenus. Les indicateurs doivent dans la mesure du possible être sexo-spécifiés.

Evaluation mi-parcours (EMP)

L'EMP se situe à un moment spécifique durant lequel une équipe externe évalue la performance et l'avancement du projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du projet.

L'EMP est pilotée par la Direction des Opérations selon les processus en vigueur. L'EMP doit être comprise en tant qu'exercice stimulant auprès du programme. Cela peut aussi être l'occasion d'une action conjointe où sont également impliqués les ministères et/ou autres donateurs (tel que décrits dans les TdR).

L'EMP suit les exigences de la SMCL et des bailleurs de fonds et répond aux objectifs suivants:

- Nécessité d'une validation externe du rapportage vers la SMCL et le bailleur de fonds ;
- Nécessité d'une maîtrise des risques pour la SMCL et le bailleur de fonds ;
- Nécessité pour la SMCL et le bailleur de fonds d'un suivi et d'une exécution axée vers les résultats.
- Nécessité de disposer d'un système de contrôle de qualité vis-à-vis du bailleur de fonds.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être présenté en SMCL afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV de la SMCL).

L'évaluation mi-parcours se fait suivant les procédures internes de la CTB. Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme.

Evaluation finale (EF)

Comme pour l'évaluation à mi-parcours, à la fin du projet, une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe afin d'évaluer les résultats du projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du projet.

L'évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB. Les moyens financiers seront prévus dans le budget du projet.

Evaluation DGD

Dans le cadre du contrat gestion entre la CTB et le gouvernement belge, le Service Public Fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement » peut demander, sur un budget séparé, de faire une évaluation des interventions en exécution ou d'accompagner une évaluation mi-parcours ou finale.

Backstopping

Il est prévu un suivi interne CTB, en appui à l'unité de coordination, durant la première année de mise en œuvre. D'autres missions d'appui sont programmées annuellement.

5.6.1.2 Planification et reportages

Planification opérationnelle

Quatre fois par an, la coordination élaborera un planning trimestriel des activités pour la durée totale du projet. Ce planning suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

Rapports et plannings semestriels

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du projet, le projet doit établir quatre fois par an, donc tous les trois mois, des rapports de suivi. Ces rapports comprennent une mise à jour du planning et un rapport sur l'état de lieu de l'exécution du projet. Une fois par semestre, ces rapports sont à approuver par la SMCL.

Rapports annuels

La coordination du projet rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique. Ce rapport doit être approuvé par la SMCL.

Rapport final

Le rapport final est à faire selon le canevas de la CTB et à soumettre pour approbation par la SMCL au moins 6 mois avant la fin du projet.

5.6.2 Gestion financière

5.6.2.1 Introduction

La gestion de la contribution financière belge en régie et la mise à disposition des fonds se feront suivant les procédures internes de la CTB.

La réglementation belge relative aux marchés publics sera d'application.

5.6.2.2 Comptes et pouvoir de signature

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte en EUR (compte principal) et un compte local aussi en EUR seront mis à disposition auprès d'une institution bancaire. En termes de pouvoir de signature, la double signature est requise.

5.6.2.3 Mise à disposition des fonds

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit auprès de la représentation. Le montant demandé doit correspondre

aux besoins des trois premiers mois.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le coordinateur CTB ATI doit introduire auprès de la représentation un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le coordinateur de la CTB. Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise auprès de la représentation.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise auprès de la représentation.
- Le montant de l'appel de fonds ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.6.2.4 Gestion budgétaire

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet et validé par la représentation. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires
- Utilisation de la réserve budgétaire
- La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats (voir : pouvoir de signature). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.6.2.5 Rapportage administratif, comptable et financier

Comptabilité

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par l'assistant technique international CTB du projet. La comptabilité à envoyer auprès de la représentation comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Planification financière

Trimestriellement, le coordinateur CTB doit élaborer sous la supervision de l'assistant technique international une planification financière pour le trimestre en cours, les trimestres suivants et les années suivantes. La planification financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation.

Rapportage financier à la SMCL

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter l'information financière suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Aperçu des soldes bancaires
- Paiements par le siège CTB
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier

5.6.2.6 Audit financier

Le projet doit être audité durant la deuxième année d'activité. L'audit portera sur :

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures administratives et financières.

Le Comité de Pilotage peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le Comité de Pilotage charge le Représentant résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté au Comité de Pilotage. Si nécessaire, la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Audit CTB

Chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.6.2.7 Clôture financière

Le délai d'exécution des nouvelles activités du projet est de 48 mois (à compter de la date de signature de la Convention Spécifique). La durée de validité de la Convention Spécifique est de 60 mois.

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par le projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier de clôture présenté au Comité de Pilotage devra d'abord être vérifié par la CTB.

5.6.2.8 Soldes

Les montants non utilisés tomberont en annulation à la fin du projet.

5.6.2.9 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire de dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et actés dans le procès-verbal du Comité de Pilotage. Un bilan spécifique des engagements pris lors des attributions de bourses, sur toute la durée des formations, sera réalisé.

A la fin du projet, l'affectation des ressources matérielles acquis par le programme fera l'objet d'une décision de la SMCL.

5.6.3 Gestion des ressources humaines

Le personnel de l'unité de coordination sera recruté selon les procédures de la CTB. Un avis de non-objection sera demandé à la partie congolaise.

Le Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie désigne un point focal en tant que responsable national pour le projet bourses. Un avis de non-objection sera demandé à la CTB.

5.6.4 Gestion des marchés publics

Les marchés publics seront exécutés selon la législation EuropAid, en régie. La planification et le contenu technique des appels d'offre (termes de référence) se fixeront en codécision.

5.7 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s'avère nécessaire, à l'exception de l'objectif spécifique, de la durée et du budget total du projet pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre la RDC et l'Etat belge. Les adaptations du DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la SMCL
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du procès-verbal de la SMCL.

6 THÈMES TRANSVERSAUX

Le pourcentage de l'allocation budgétaire lié hors contexte sectoriel aux thèmes transversaux est fixé en début de projet (Résultat 5). Il ne pourra lors des adaptations éventuelles en cours d'exécution en aucun cas dépasser les 20%

En plus, une obligation est introduite d'intégrer les thèmes transversaux, là où c'est logique et faisable, dans les formations et stages au sein des 3 secteurs et volets. Cette obligation fera part des campagnes d'information sur le programme et des appels à propositions dans les zones de concentration :

6.1 Environnement

La gestion durable de l'environnement dans un pays qui regorge de ressources naturelles et qui est un des centres globaux pour la biodiversité, est complexe et contraire aux exigences d'un développement économique et d'une relève rapides. Surtout la production de charbon de bois, la coupe irrationnelle des forêts et l'agriculture extensive sur brûlis mettent en danger des grandes superficies du pays, malgré le faible taux de densité de la population.

Le programme pourra avoir un impact direct par ses propres actions : le programme cherchera à traduire dans son fonctionnement propre et dans le comportement de son équipe les principes de développement durable par :

- L'achat de papier et autres produits recyclés si possible.
- L'achat de produits locaux (ex. : mobilier fait sur place) pour éviter les effets négatifs sur l'environnement du transport de marchandises lourdes.
- Le suivi de la consommation d'énergie, d'eau et de consommables (papier, etc.) : conduite écologique des véhicules, rationalisation des déplacements, de la climatisation, des lavages de voiture, de l'impression et la livraison de documents, etc.
- Une préoccupation attentive pour la sécurité du personnel : vaccination du personnel, lieux de travail sans moustiques, conduite prudente des véhicules et sécurisation des trajets, formation en sécurité et premiers soins, mesures d'urgence.

6.2 Genre

Le genre sera abordé comme thème spécifique mais surtout aussi comme attention transversale. La priorité d'octroi des bourses sera accordée aux filles ou femmes avec l'objectif qu'à la fin du projet au moins 50% des bourses leur soient attribuées. Les indicateurs retenus seront liés au genre afin qu'un suivi puisse être pertinent.

Comme cela n'a pas été fait lors de la formulation, une enquête est prévue dans chaque IB pour identifier les freins et obstacles à l'accès des femmes aux formations et postes d'encadrement. C'est notamment sur base de ces enquêtes qu'une stratégie 'genre' adéquate avec des activités concrètes pourront être réalisées afin d'atteindre l'objectif spécifique prévu en la matière.

La Politique Nationale Genre (PNG), adoptée en juillet 2009, est axée autour de quatre piliers majeurs – égalité et équité au sein de la famille; l'égalité participative dans l'économie du ménage et du marché; l'égalité en droit et en fait; impact « genre » dans toute intervention des acteurs multiples, y compris les partenaires et les bailleurs de fonds.

Le Plan d'Action de la PNG (PAPNG) validé en octobre 2010 s'inspire des plans d'action précédents pour contribuer à une cohérence et améliorer leur impact. Le Plan d'Action fait

partie intégrante de la PNG et, ensemble ils constituent la Charte Nationale du Genre. Les structures décentralisées et la base doivent avoir un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Charte Nationale. Ainsi, chaque province est invitée à établir son propre plan d'action tenant compte des circonstances et spécificités locales.

Depuis près de dix ans (2001-10), sous l'égide du Président de la République, des efforts sont continuellement engagés pour améliorer le cadre de vie (accès de la population aux services sociaux de base) et les conditions sociales des populations (amélioration du niveau de revenu, de la protection sociale, de l'égalité de genre). Les objectifs du Plan Quinquennal 2012-2016 portent une attention particulière sur la question du genre. Plus particulièrement ce plan vise à:

- Promouvoir le statut de la femme et de l'enfant;
- Améliorer l'image du pays au niveau régional et international;
- Conformer la législation interne aux standards internationaux.

Dans ce secteur, les priorités du Gouvernement viseraient à:

- Renforcer les capacités opérationnelles des services rattachés au Ministère du Genre, Famille et Enfant;
- Finaliser la mise en place des institutions prévues dans la loi portant protection de l'enfant.
- Participer activement aux sessions de la commission de la condition de la femme, du comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme et d'autres forums internationaux et régionaux pertinents;
- Faire le suivi au Parlement de la finalisation des réformes engagées en matière du droit de la famille et de la parité;
- Fédérer les énergies en appuyant les organisations féminines de la société civiles et celles de promotion de l'enfant en vue d'une action en synergie avec les efforts du Gouvernement.

La Note Politique Agricole et du Développement Rural et la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et le Développement Rural (2011-2015) mentionnent le besoin abstrait d'une promotion du genre dans le secteur mais n'identifient pas des actions prioritaires sectorielles ou dans les sous-secteurs même si les rôles des femmes dans la production agricole sont indéniables. La seule mention dans les priorités est le besoin de « renforcement des capacités de production des petits producteurs et des groupes vulnérables, des peuples autochtones, des femmes et de la jeunesse en leur facilitant l'accès à des facteurs de production dans le court terme ».

La représentation des femmes dans les positions de direction reste minimale, à tous les niveaux du système scolaire les filles sont de loin moins nombreuses que les garçons. Et de sur le travail dans l'agriculture, le moins rémunéré, est exercé majoritairement par les femmes.

A la fin du programme, 50 % des bourses devraient avoir été attribuées aux filles et aux femmes. Pour atteindre cet indicateur, il sera nécessaire d'offrir activement des formations spécifiquement ciblées sur les femmes comme bénéficiaires. Toutefois, le programme ne pourra pas forcer les administrations et institutions de remplacer des hommes par des femmes. Il est à noter que le programme 'Bourses' au Sénégal vise l'élaboration d'une stratégie pour l'attribution paritaire des bourses. Cette stratégie pourrait servir comme modèle pour le programme Bourses en RDC mais sa pertinence devra être évaluée au regard du contexte local de chaque zone ciblée et au regard de l'enquête 'genre' prévue parmi les activités du résultat 1.

Une partie des formations peut être organisée pour un public cible exclusivement composé de femmes, par exemple dans des domaines sensibles. Il est prévu de mener des actions

spécifiques destinées à pallier aux les particulières de candidates féminines. Nous référons ici vers les activités 1.5 et 1.6 du résultat 1.

6.3 Droits de l'Enfant

Le travail des enfants est recourant au moins dans l'agriculture et dans l'exploitation artisanale ou même marginale des produits miniers (cuivre, cobalt, diamants). Les bourses peuvent contribuer à former les personnes qui encadrent et appuient ces groupes de la population qui vivent souvent dans une situation de marginalité. En outre, il est possible, par le biais des bourses de formation, de propager la scolarisation des enfants au moins pour toute la durée du cycle primaire.

6.4 VIH / SIDA

Le VIH / SIDA continue d'être un risque qui se présente dans tous les domaines, et certainement dans le domaine scolaire. Aussi bien les enseignants que les élèves peuvent être concernés.

Des formations sur le VIH / SIDA restent absolument nécessaires, même si le taux des nouvelles infections baisse dans plusieurs pays de la sous-région. Une attention accrue est nécessaire dans les institutions éducatives. Il est recommandé d'inclure des modules dans les programmes de formation.

6.5 Bonne Gouvernance

Dans l'esprit des valeurs de bonne gouvernance et des principes de saine gestion, le projet bourses appuiera la sensibilisation des agents des ministères partenaires en matière d'éthique professionnelle, notamment dans l'attribution des bourses, dans la passation des marchés et dans la gestion globale du projet. Le projet bourses soutiendra:

- La distribution du Code d'Éthique Professionnelle à tous les fonctionnaires des structures appuyées, au central comme dans les zones de concentration.
- La sensibilisation des cadres et du personnel clé des structures appuyées, au central comme dans les zones de concentration.
- L'affichage anti-corruption (lutte contre les antivaleurs) dans les zones de concentration.

7 ANNEXES

7.1 Le cadre logique

7.2 Termes de référence personnel long terme

7.3 Eléments principaux des accords

7.4 Analyse des besoins des institutions bénéficiaires : étapes à suivre et références

7.5 Normes financières pour des formations de courte et longue durée, en Belgique et dans localement

7.6 Normes financières belges

7.7 Normes financières pour les bourses locales en RDC

7.9 Les acteurs clés du secteur de l'agriculture

7.10 Tableaux avec données concernant les pistes et bacs

7.11 Interventions CTB dans le secteur agriculture

7.12 Interventions CTB dans le secteur pistes et bacs

7.13 Interventions de la coopération belge dans le domaine de l'ETFP

7.14 Listes d'institutions bénéficiaires proposées durant la formulation

7.1 Le cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
OG	<p>Objectif global</p> <p>Les capacités humaines pour le développement de la RDC sont durablement renforcées.</p>			<p>Le climat sociopolitique et/ou sécuritaire n'entrave pas la réalisation des projets.</p>
OS	<p>Objectif spécifique</p> <p>Les compétences et l'expertise des hommes et femmes, agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 régions ciblées par le PIC sont durablement renforcées, au bénéfice de leur institution et de la population (hommes et femmes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 95% des bourses ont amélioré les compétences et l'expertise requises par les agents pour la fonction qu'ils occupent • 95% des bourses attribuées mènent à une plus grande satisfaction des utilisateurs de l'IB. • 95% des bourses mènent à une amélioration des capacités organisationnelles de l'IB bénéficiaire. • 50% des bourses sont attribuées à des femmes. 	<p>Enquêtes avant et après formation incluant les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Position et compétences des candidats boursiers. 2. Satisfaction des utilisateurs des services de l'IB. 3. Procédures de gestion du personnel IB. 4. Evaluation des capacités organisationnelles des IB. <p>Les éléments 1 et 3 seront désagrégés suivant le genre.</p> <p>Rapport annuel du projet.</p> <p>Rapport annuels des IB.</p>	<p>Les interventions des différentes parties sont apportées en temps utiles. Les ressources affectées au programme sont stables.</p> <p>La répartition du budget favorise à la fois le renforcement aux niveaux national, déconcentré et décentralisé.</p> <p>La coopération belgo-congolaise s'opère dans le respect des modalités prévues, en coresponsabilité et dans un climat de travail favorisant l'efficacité.</p>

	<p>Résultat 1:</p> <p>Les besoins en développement de capacités des institutions des secteurs d'intervention et l'offre de formation locale sont identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A la fin du projet 40% d'IB potentielles inventoriées publiques/ non publiques disposent d'une analyse des besoins en formation mise à jour avec une attention particulière à l'aspect genre. • A la fin du projet 40% d'IB potentielles inventoriées publiques/non publiques disposent d'un plan de formation mis à jour avec une attention particulière à l'aspect genre. 	<p>Rapport annuel du projet.</p> <p>Liste des IB potentielles incluant celles disposant d'une analyse des besoins</p> <p>Plans de formation des IB</p>	<p>Des locaux adéquats sont rendus disponibles et réhabilités.</p> <p>Le recrutement et l'agrément des personnes prévues pour le fonctionnement du projet se déroulent avec succès.</p>
A1.1	Identification et sélection des institutions bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • A la fin du projet 95% d'IB potentielles inventoriées publiques/non publiques connaissent les procédures pour avoir accès aux bourses proposées. 		
A1.2	Appui à l'analyse des capacités et compétences encore nécessaires pour réaliser la vision, la mission et la stratégie des institutions bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • 70% des demandes sont formulées sous forme de capacités à renforcer (et pas sous forme de formations demandées). • 70% des demandes parvenant au comité de sélection sont accompagnées d'un plan de développement des capacités de l'IB basé sur une analyse organisationnelle. 	Analyse qualitative et quantitative des appels à candidature.	
A1.3	Identification, sélection et évaluation de l'offre des formations pourvues localement.	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des instituts de formation potentielle situés dans les zones ciblées par le PIC sont évalués pour leur qualité à la fin du projet. 	<p>Liste des instituts de formation tenue à jour par le projet.</p> <p>Rapports des études d'évaluation des IF.</p>	
A1.4	Réalisation d'enquêtes auprès des institutions bénéficiaires et des utilisateurs de ces institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête (satisfaction des employeurs, développement des capacités, ...) est effectuée pour 95% des bourses attribuées. 	Questionnaires de l'enquête.	

A1.5	Communication sur le programme avec accent particulier sur l'aspect genre.	<ul style="list-style-type: none"> Des actions de communication ciblées sur les IB potentielles sont lancées annuellement par site web, radio, presse écrite et sessions d'information dans chacune des zones ciblées par le PIC. 	Rapport annuel du projet.	
A.1.6.	Appui spécifique aux candidates présentant des carences particulières.	<ul style="list-style-type: none"> 50% de candidates ayant des carences et ayant reçu un appui spécifique terminent une formation avec succès. 	Tests d'aptitudes des candidates Listes des candidates et résultats des tests. Rapport annuel du projet.	

	<p>Résultat 2 :</p> <p>Les institutions bénéficiaires du secteur de l'éducation (domaine de l'ETFP) ont renforcé leur fonctionnement et leurs performances grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.</p>	<p>Les indicateurs sont différenciés pour chacun des secteurs prioritaires et désagrégés selon le genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95% des boursiers ont réintégré l'IB après leur formation. • 95% des boursiers occupent un poste correspondant à leur formation. • 10% de boursiers ont reçu une promotion dans les 6 mois après avoir suivi une formation. • 95% des boursiers utilisent les compétences acquises au service de leur fonction. • A la fin du programme le nombre de femmes travaillant dans les IB ayant participé à une formation a augmenté de 20%. • A la fin du projet il y a une augmentation de 20% de candidats provenant de régions éloignées qui participent à des formations. 	<p>Rapport d'activité des institutions.</p> <p>Enquêtes par boursier et par IB avant et après les formations incluant les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Position des candidats boursiers. 2. Avis du boursier, du management staff et des collègues IB sur la qualité des formations, les compétences acquises et l'amélioration de celles-ci. 3. Procédures de gestion du personnel IB. 4. Plans de management des compétences des institutions. <p>Les éléments 1 et 2 seront désagrégés suivant le genre.</p>	<p>Les besoins en formations sont bien identifiés.</p> <p>Le niveau des formations est adapté aux capacités des boursiers.</p> <p>Les formations sont pertinentes (en rapport avec les besoins des institutions et du public que ces institutions servent).</p>
A2.1	<p>Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 95% de boursiers fournissent un rapport de leur formation et le présentent au cours d'un atelier. • 90% des boursiers et des institutions bénéficiaires se déclarent satisfaits de la qualité des formations. • Voir indicateurs A1.1. 	<p>Rapports de formation des boursiers.</p> <p>Formulaires d'évaluation post formation.</p>	

A2.2	Réalisation des formations répondant à la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • 95% de boursiers réussissent après leur formation un test/examen d'aptitudes correspondant aux besoins exprimés lors de la demande. • 95% de boursiers fournissent une attestation de réussite après leur formation. • 	Résultats des tests/examens d'aptitudes. Attestations de réussite.	
	Résultat 3 : Les institutions bénéficiaires du secteur de l'agriculture ont renforcé leur fonctionnement et leurs performances grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.	Idem résultat 2 + ce qui suit : % d'associations féminines intégrées dans des filières agricoles et élevages.		
A3.1	Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations.	Idem A2.1.		
A3.2	Réalisation des formations répondant à la demande.	Idem A2.2.		
	Résultat 4 : Les institutions bénéficiaires du secteur 'pistes et bacs' ont renforcé leur fonctionnement et leurs performances grâce aux formations collectives et individuelles à travers le projet bourses.	Idem résultat 2.		
A4.1	Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations.	Idem A2.1.		
A4.2	Réalisation des formations répondant à la demande.	Idem A2.2.		

	Résultat 5 : L'appui aux institutions bénéficiaires identifiées ou à identifier liées aux thèmes transversaux est mis en œuvre.	Idem résultat 2.		
A5.1	Accompagnement du développement des plans de formation et suivi des résultats des formations.	Idem A2.1.		
A5.2	Réalisation des formations répondant à la demande.	Idem A2.2.		
	Résultat 6 : Les « Continuations & reports » des engagements antérieurs au démarrage du projet bourses sont mis en œuvre.	<p>Les indicateurs sont désagrégés selon le genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% des boursiers ont réintégré l'IB après leur formation. • 95% des boursiers occupent un poste correspondant à leur formation. • 10% de boursiers ont reçu une promotion dans les 6 mois après avoir suivi une formation. • 10% des boursiers proviennent de régions éloignées. 		
A6.1	Réalisation des formations répondant à la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • 95% de boursiers fournissent une attestation de réussite après leur formation. • 90% d'individus et d'institutions se déclarent satisfaits de la qualité des formations. 		

7.2 Termes de référence personnel long terme

7.2.1 Introduction

L'utilisation grammaticale du genre masculin couvre à la fois les femmes et les hommes concernés ou potentiellement concernés. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité et l'équilibre au niveau des ressources humaines.

Les tâches globales de l'Unité de Coordination du projet bourses, sont de contribuer à:

- L'identification de nouvelles institutions bénéficiaires (IB)
- L'analyse des besoins des IB
- L'évaluation de la qualité des formations proposées par les institutions de formation (IF)
- Validation de la sélection des individus
- La planification et la mise en œuvre des formations
- La restitution des résultats des formations
- Le suivi de l'utilisation des nouvelles compétences acquises
- La mise en place d'un système de monitoring efficient et efficace des indicateurs du projet

7.2.2 CTB Assistant technique international :

L'assistant technique international du programme, expert en gestion de projet de renforcement des capacités, est responsable de l'atteinte des résultats du cadre logique et travaille sous l'autorité du Représentant résident. Il doit assurer le démarrage efficace et efficient aussi bien d'un point de vue technique qu'opérationnel de la nouvelle approche de ce projet bourses. Il travaillera sur les aspects innovants du projet et la formation du coordinateur national CTB, dont le profil est similaire, est un élément essentiel de sa fonction.

Il travaille au Ministère Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie et exécute régulièrement des missions de terrain.

Il est appuyé par le coordinateur CTB national dans l'exécution de ses tâches. Le coordinateur CTB national reprendrait les responsabilités de l'atteinte des résultats à la fin du contrat de l'ATI. Ceci sera envisagé après l'évaluation à mi-parcours qui devra apprécier la pertinence de faire assumer les tâches effectuées par l'ATI par l'ATN, coordonnateur de programme dont le profil est décrit en point 7.2.3. Les recommandations de l'évaluation à mi-parcours sont transmises à la SMCL.

Fonctions :

L'assistant technique international assurera la gestion du projet et apportera un appui technique aux équipes au niveau de Kinshasa et surtout des zones ciblées du projet bourses :

1/ Gestion :

- Superviser une gestion optimale de l'administration et des finances en respectant les procédures définies dans le DTF.
- Assurer une gestion optimale des ressources humaines.
- Faire état de et résoudre, pour le bon déroulement du programme, tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles qui se poserait.

2/ Appui technique :

- Mettre en place les structures de gestion (unité de coordination, antennes régionales).
- Assurer l'analyse des besoins de développement des capacités des organisations.
- Coordonner la planification globale et le rapportage du programme.
- Assurer un bon équilibre en genre, région et secteurs au niveau des bourses attribuées.
- Superviser et organiser l'encadrement des IB (R1).
- Veiller au bon fonctionnement des 7 Antennes locales.
- Veiller au respect des engagements pris avec les Institutions bénéficiaires et les boursiers.
- Approuver la sélection des candidats sélectionnés par les IB.
- Donner un appui dans le développement des plans de formation et encadrer/superviser la réalisation de toutes les activités/bourses/formations en veillant au respect des procédures des marchés publics.
- Assurer l'évaluation des formations et leur impact dans le fonctionnement de l'IB.
- Assurer la compilation des rapports d'avancement et les plans de travail pour validation par la SMCL.

- Préparer et participer aux SMCL, assurer le secrétariat de la SMCL.
- Coordonner les activités de monitoring et d'évaluation.
- Assurer le coaching du coordinateur national.

Profil:

- Diplôme universitaire pertinent pour la fonction (sciences humaines) ou équivalent par expérience.
- 3 ans d'expérience internationale en renforcement des capacités à différents niveaux (individuel et organisationnel).
- Expérience souhaitée en gestion de projets, de préférence dans un des secteurs prioritaires du PIC.
- La connaissance du contexte de la coopération en Afrique Subsaharienne et de préférence en RDC avec sa réalité de terrain.
- Maîtrise de techniques d'analyse des besoins et des offres en formation.
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et conceptuelle.
- Grande capacité organisationnelle, être méthodique.
- Capacité d'écoute et de négociation confirmée.
- Esprit d'équipe et bonnes compétences en communication (vis-à-vis des collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents).
- Excellente connaissance orale et écrite du français.

7.2.3 CTB Coordinateur du programme :

Le coordinateur du programme, spécialiste en gestion de projet de renforcement des capacités, est responsable de l'atteinte des résultats du cadre logique et il travaille sous l'autorité du Représentant résident.

Il appuie l'assistant technique international dans l'exécution de ses tâches et il les reprend après la fin éventuelle du contrat de celui-ci après évaluation avant la fin des 24 mois de début de la mise en œuvre.

Les 24 premiers mois il travaillera plus particulièrement sur :

1/ Gestion :

- Assurer le suivi de l'état des dépenses liées au programme en cours.
- Assurer la budgétisation (prévisionnel / états des engagements / secteurs).
- Assurer la comptabilité et la compilation des rapports financiers.

2/ Appui technique :

- Veiller au bon démarrage du fonctionnement des antennes locales.
- Assurer la gestion des contrats (gérer les relations avec les consultants et les fournisseurs de formations).
- Assurer la coordination de la mise en œuvre des bourses déjà sélectionnées.
- Assurer la coordination des audits.

Profil:

- Diplôme universitaire pertinent pour la fonction (sciences humaines) ou équivalent par expérience.
- 3 ans d'expérience en renforcement des capacités à différents niveaux (individuel et organisationnel).
- Expérience souhaitée en gestion de projets, de préférence dans un des secteurs prioritaires du PIC.
- Maîtrise de techniques d'analyse des besoins et des offres en formation.
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- Grande capacité organisationnelle, approche méthodique.
- Capacité d'écoute et de négociation confirmée.
- Esprit d'équipe et bonnes compétences en communication.
- Excellente connaissance orale et écrite du français.

7.2.4 Antenne régionale (6)

Chaque antenne sera confiée à un seul agent de niveau professionnel, ayant le profil de gestionnaire avec des compétences prouvées en gestion comptable, financière, administrative et ressources humaines.

Ses tâches sont :

Liées au résultat 1 : Les besoins en développement des capacités des institutions des secteurs d'intervention sont identifiés et satisfaits :

- Proposer de nouvelles IB potentielles.
- Exécuter l'analyse des besoins des IB via des appels d'offre.
- Exécuter l'évaluation des instituts de formation (IF) et coordonner l'étude de marché pour de nouveaux IF potentiels (via des appels d'offre).
- Organiser l'information au public et coordonner les appels à candidatures.

Liées aux résultats 2 à 5: La mise en œuvre des nouvelles sélections :

- Assurer l'élaboration et le suivi des accords entre IB et le projet bourses.
- Appuyer les IB dans l'élaboration et le suivi des accords entre IB et boursiers.
- Appuyer les IB dans l'élaboration de leur plan de formation basé sur l'analyse des besoins.
- Proposer les plans de formations recueillis auprès des Comités provinciaux pour approbation.
- Préparer l'approbation par l'unité de coordination de la sélection des candidats sélectionnés par les IB.
- Appuyer les IB dans la définition des formations spécifiques et plus spécifiquement dans l'élaboration des termes de référence.
- Coordonner la sélection via des appels d'offre des instituts de formation appropriés en relation avec les demandes spécifiques.
- Coordonner et superviser la contractualisation des instituts de formation y compris l'évaluation des formations fournies.
- Coordonner et appuyer au sein de l'IB la restitution et l'application des compétences acquises.

Planification et rapportage

- Coordonner tous les 4 mois les planifications et rapportages.
- Préparer les rapports annuels.
- Préparer et participer aux Comités régionaux de gestion des bourses.

Gestion financière

- Assurer une gestion saine de l'administration et des finances en respectant les procédures définies dans le DTF.
- Participer activement à une gestion budgétaire par un suivi des dépenses et du budget restant.

7.2.5 Comptable

- Management du banking, chèques et cash: préparer, enregistrer et garder les chèques.
- Préparer les salaires de l'équipe ;
- S'assurer que toutes les factures des parties externes soient payées dans les délais.
- Assister et enregistrer toutes les transactions bancaires, maintenir les comptes bancaires, assurer les relevés bancaires mensuels et les aperçus des comptes ;
- Superviser la gestion du cash du projet.
- Assurer le planning financier correct et le retrait d'argent.
- Mettre à jour le registre des actifs immobilisés.
- Assurer le rapportage d'activité financière.
- Encoder toutes les dépenses des projets dans le FIT.
- Produire les relevés FIT pour le contrôle par les coordinateurs.
- Vérifier et contrôler pour s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité de la justification des documents comptables.
- S'assurer que les lignes comptables et budgétaires sont correctes.
- Faire le planning Budgétaire et Financier.
- Contrôler le contrat élaboré pour chaque formation.
- Reporter les dépenses classées par IB et par secteur sur le budget.
- Suivre l'équilibre budgétaire.

7.2.6 Assistant Administratif

- Assurer l'appui administratif général au sein de l'Unité de Coordination:
 - Réception de la correspondance courante, copie, scanning, reliure, classement et archivage des documents.
 - Appui à la coordination dans la sélection.
- Rassembler les informations et constituer des dossiers de demande de bourse :
 - Rédaction des rapports de sélection, les lettres d'informations, les notifications.
- Etre le point de premier contact de l'Unité de Coordination.
 - Collecte des informations sur les formations et les envoyer aux antennes.
 - Réponses aux questions du public.
 - Transfert des documents à la Représentation, aux autres projets, aux partenaires et leur suivi.

7.3 Eléments principaux des accords

Dans le texte ci-dessous, le DTF présente les éléments principaux à prendre en considération pendant l'élaboration des accords. Ces éléments pourront être complétés par le projet bourses, l'IB ou le boursier mais ils devront suivre les guidelines juridiques locales et ceux de la CTB.

7.3.1 Entre le projet bourses et l'institution bénéficiaire

Le projet bourses:

- Encadrera et appuiera les IB dans leur analyse des besoins et l'élaboration de leur plan de formation.
- Vérifiera l'éligibilité des individus proposés par l'IB.
- Fournira l'expertise technique afin d'appuyer l'écriture de termes de références de qualité pour les formations.
- Coordonnera l'organisation pratique des formations (appels d'offre, élaboration des contrats et négociations avec les instituts de formation, organisation logistique, paiements aux boursiers et IF,...).
- Encadrera et appuiera l'IB dans la restitution des formations de son personnel.
- Suivra les résultats des formations (évaluations des formations, indicateurs au niveau de l'IB,...).

L'IB :

- Facilitera la restitution des formations au sein de l'institution (organisation d'ateliers, support logistique,...).
- Donnera assez d'opportunités, de guidance et d'autorité aux boursiers afin qu'ils puissent appliquer leurs compétences nouvellement acquises.
- Rassemblera des données et les mettra à disposition du projet (rapports, indicateurs du cadre logique, évaluations des formations, etc.).
- Respectera, au niveau de la sélection des individus, les critères de sélection qui suivent:

Critères de sélection pour les individus
Le candidat s'engage à rester travailler au sein de l'IB pendant un certain temps après la formation. Cette période devra être définie par l'IB.
Le candidat est appuyé par son supérieur.
Le candidat dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour suivre la formation.
Le candidat devra, via sa position (future), être en mesure de contribuer au meilleur fonctionnement de l'IB. Des candidats des différents échelons de l'institution doivent être pouvoir introduire une demande de bourse examinée avec soin.
Pour des formations académiques de longue durée (études, doctorats), le candidat doit fournir la preuve d'acceptation par l'université.
Des candidats des zones plus éloignées auront la priorité.

La priorité devra être donnée aux femmes afin d'arriver à un taux de 50% de boursiers féminins.

7.3.2 Entre l'institution bénéficiaire X et le boursier Y

Le boursier devra s'engager à :

- Participer plein temps à la formation sélectionnée.
- Accepter de transférer les compétences acquises envers son institution d'origine (via des formations, des rapports,...).
- Mettre le matériel de la formation à disposition de l'institution.
- Rester au sein de l'institution pendant X-temps²⁰.
- Remplir une feuille d'évaluation sur la formation suivie.

L'IB devra s'engager à :

- Faciliter la restitution de la formation au sein de l'institution (organisation d'ateliers, support logistique,...).
- Donner assez d'opportunités, de guidance et d'autorité aux boursiers afin qu'ils puissent appliquer les compétences nouvellement acquises.

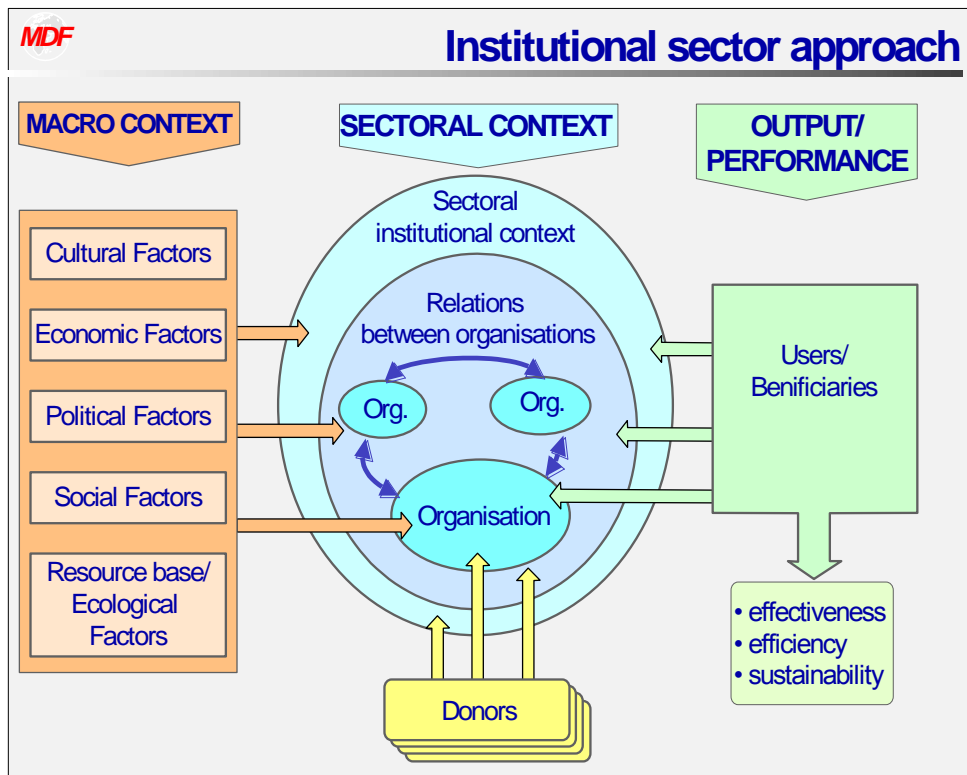
7.4 Analyse des besoins des institutions bénéficiaires : étapes à suivre et références

7.4.1 Analyse institutionnelle

Les organisations se trouvent sous l'influence continue de facteurs contextuels qui ont une grande importance pour les prestations de l'organisation. L'approche sectorielle et institutionnelle veut déterminer dans quel type de contexte une IB est fonctionnelle. Ceci mène à l'élaboration d'un institutiogramme. Dans un tel schéma on trouvera :

- Les autres organisations sectorielles
- Leurs interrelations
- Les relations avec les utilisateurs/clients
- Le contexte macro (facteurs externes et internes)
- Le rôle des bailleurs

²⁰ A définir par l'IB et le boursier.



Références:

BTC-note on IOCA (Institutional and Organizational Capacity Analysis), avril 2008.

MDF (2006) methodology on performing an ISA (Institutional Sector Approach) making up institutiogrammes and performing analysis of the institutional context

7.4.2 Analyse organisationnelle

7.4.2.1 Analyse des facteurs externes:

- Mission
- Ressources (humaines, logistiques, financières)
- Résultats (produits et services)
- Bénéficiaires et utilisateurs

Il faudra étudier l'interrelation entre ces différents facteurs externes afin de se prononcer sur l'impact, l'efficacité, l'efficience, l'attitude, la pertinence, la viabilité et la légitimité de l'organisation.

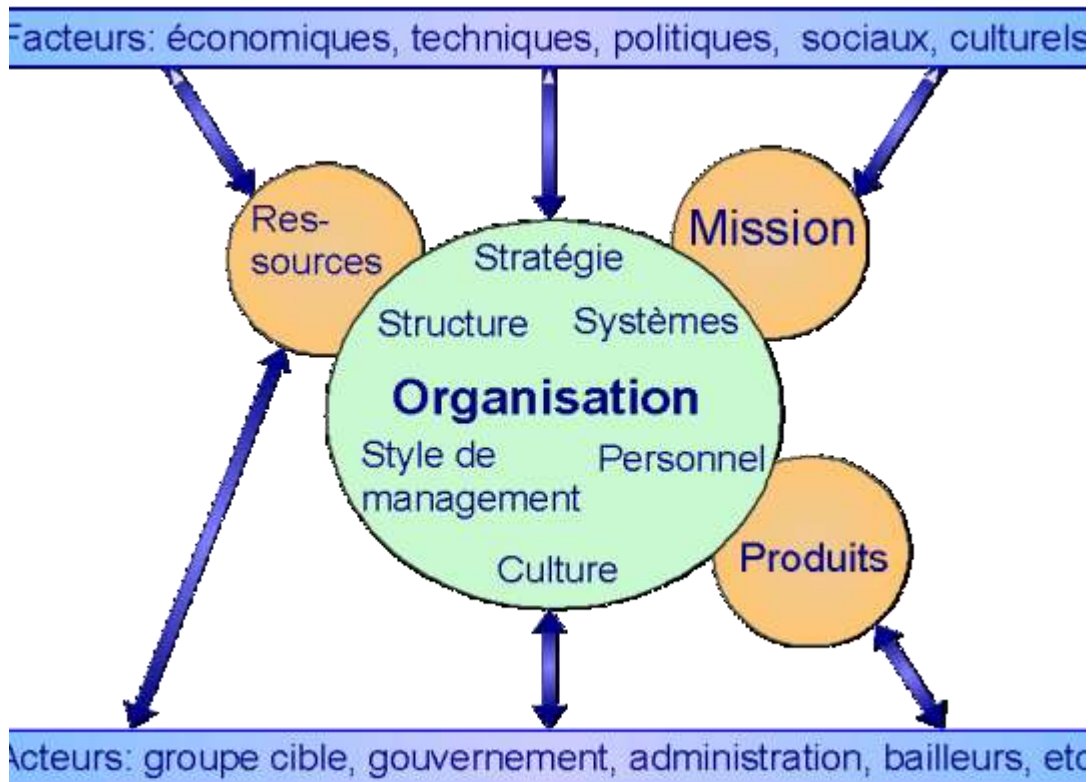
Dans la plupart des cas, l'analyse de ces éléments externes donnera assez d'information sur l'organisation. Cette analyse pourra être faite relativement facilement (Quick Scan ou Analyse Rapide).

Si jugé nécessaire il est également possible de faire une analyse des éléments internes.

7.4.2.2 Analyse des éléments internes

- Organigramme et fonctionnement réel à l'intérieur de l'organisation (budgets, modalités financières, flux de l'information, audit interne et externe, collaboration entre départements, etc.)

- Détail sur les ressources humaines et les salaires
- Détails sur l'équipement logistique
- Procédures de travail et prise de décision sur celles-ci
- Communication
- Style de management



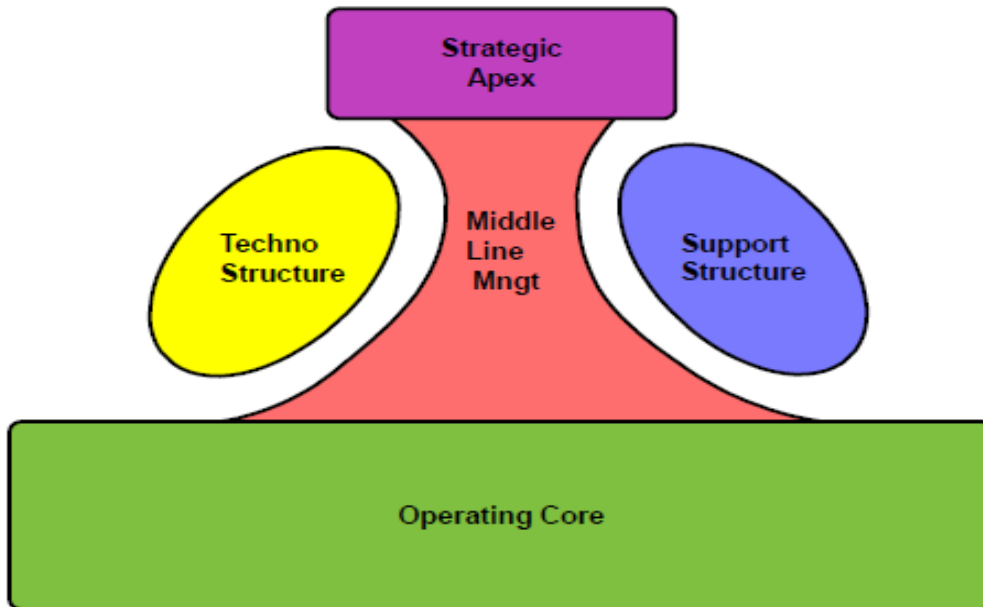
Références:

IOM (MDF: 2006)

BTC-note on IOCA (April 2008)

7.4.3 Analyse de la structure d'une organisation

Dans le secteur du renforcement des capacités, il s'avère intéressant d'aller plus en profondeur sur un des éléments internes: la structure d'une organisation. Cette analyse peut être basée sur la matrice de Mintzberg.



Cette analyse aidera à connaître les pratiques du management de l'organisation.

Elle est un point de départ pour une analyse de l'efficience de l'organisation, qui est une analyse des capacités.

Références:

The Structuring of Organizations (Henry Mintzberg: 1979)

MDF syllabus "Analysing Structures" (2004)

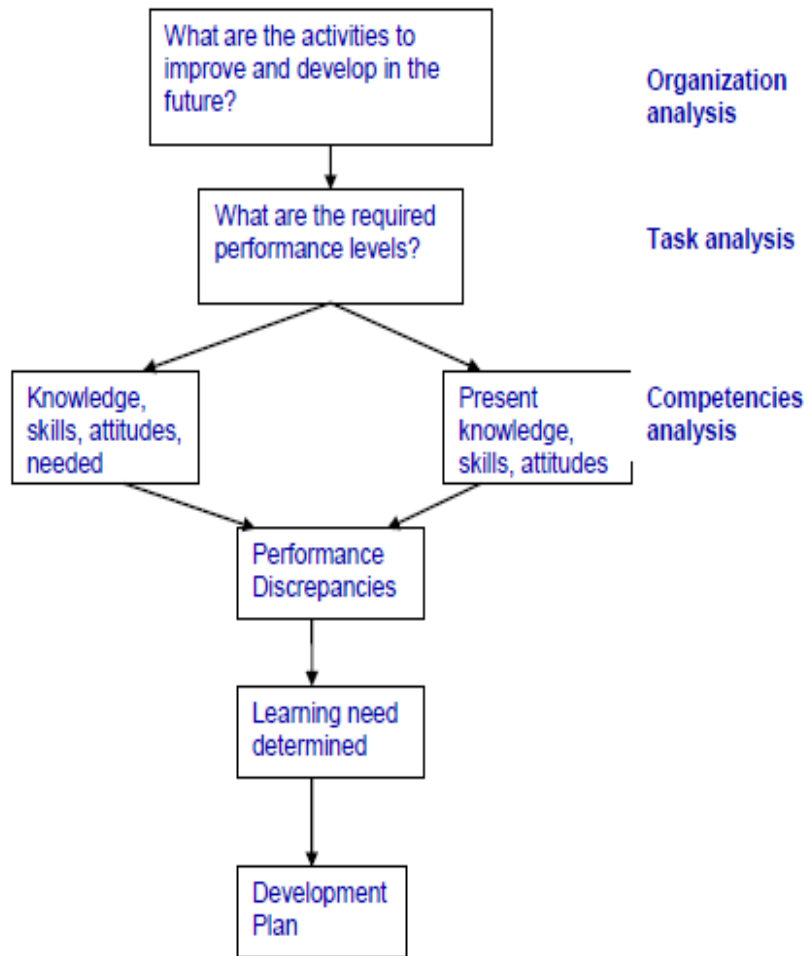
7.4.4 Plan de formation

Sur base d'une analyse organisationnelle, on peut avoir une meilleure vue sur:

- Les activités de l'organisation
- Lesquelles des activités doivent être améliorées ou développées

L'étape suivante doit être une discussion avec l'organisation sur la performance requise pour une mise en œuvre effective des activités de l'organisation. Ceci signifie une analyse des compétences nécessaires.

Une fois que ces compétences ont été identifiées, l'organisation devra définir le 'gap' entre les compétences nécessaires et les compétences réellement disponibles au sein de l'organisation. Sur base de ceci, des objectifs d'apprentissage pourront être définis et un plan de formation pourra être développé.



7.5 Normes financières pour des formations de courte et longue durée, en Belgique et dans localement

Frais directement payés aux boursiers

Indemnité de subsistance

Il s'agit d'une indemnité destinée à couvrir les frais de subsistance, de logement et de déplacements du boursier ainsi que les autres frais liés au quotidien lors des séjours strictement définis.

Bourses d'études en Belgique : Cette indemnité est due pour tout mois complet de présence. Une allocation mensuelle sera versée. Elle est due pour les mois de vacances scolaires (maximum deux mois) et pour les périodes de stages ou de recherche locales n'excédant pas trois mois, imposées par le programme de formation.

Si le mois entier ne peut pas être pris en considération, le montant de la bourse est fixé de la façon suivante : montant de la bourse divisé par 30, multiplié par le nombre de jours effectivement passés en Belgique.

Une prolongation de bourse n'est possible que dans 2 cas spécifiques :

1. Lorsque la proclamation a lieu à une date ultérieure
2. Pour des raisons médicales justifiées

Bourses de stages en Belgique : Il s'agit d'une indemnité journalière due en fonction du nombre de jours fixés dans le calendrier de stage, en tenant compte du séjour effectif. Les frais de logement ne sont pas compris dans cette indemnité, appelée per diem.

Bourses de doctorats : Cette indemnité est due pour les séjours en Belgique à raison d'une indemnité mensuelle par mois calendrier complet prévu dans le planning du doctorat avec une limite de 24 mois en Belgique sur la durée totale du doctorat. En cas de présence de moins d'un mois, l'allocation est fixée à $1/30^{\text{ème}}$ de l'allocation mensuelle par jour de présence.

Bourses locales : Il s'agit d'une indemnité calculée mensuellement pour les études et quotidiennement pour les stages. Elle est destinée à couvrir les frais de subsistance, de logement et de déplacement du boursier ainsi que les autres frais liés au quotidien et ce lors des séjours autorisés.

Une allocation de subsistance sera versée au boursier tous les mois en fonction des modalités fixées par chaque pays (normes du pays de formation).

Bourses de E-formation : Aucune indemnité n'est prévue durant toute la durée de l'apprentissage sauf dans deux contextes :

1. Les périodes de stage dans le pays, aux conditions des bourses locales
2. Les périodes d'examen hors pays, aux conditions identiques à celles des bourses de stage en Belgique ou dans le pays de formation

Prime logement :

Bourses d'études : Il s'agit d'un forfait supplémentaire payé avec l'indemnité mensuelle. Montant destiné à couvrir les frais de location d'un logement.

Bourses de stages : Prise en charge du logement variable en fonction des disponibilités du

marché.

Indemnité familiale :

Bourses d'études en Belgique : Elle concerne le conjoint du boursier et ses enfants de moins de 18 ans. Il s'agit d'un montant forfaitaire et est lié au paiement de l'indemnité mensuelle.

Elle est payée, que la famille se trouve en Belgique ou non (locale ou Europe), sur présentation des originaux actualisés de l'acte de mariage ou de cohabitation légalisé, de l'attestation de naissance en ce qui concerne tous les enfants du couple et ou de la preuve d'adoption ou de tutorat uniquement pour les enfants qui auraient été reconnus avant l'octroi de la bourse.

Ces documents doivent être légalisés par l'ambassade belge et le ministère des affaires étrangères du pays concerné.

Bourses de stages : Non applicable.

Bourses de doctorats : Non applicable (inclus dans l'allocation mensuelle) sauf pour une formation préalable au doctorat.

Bourses locales : Non applicable.

Bourses d'E-formation : Non applicable.

Indemnité d'installation :

Il s'agit d'une prime forfaitaire payée à l'arrivée du boursier. Elle est destinée à couvrir ses premiers frais.

Bourses d'études en Belgique : Prime forfaitaire payée lors de la première arrivée en Belgique.

Bourses de stages : Non applicable.

Bourses de doctorats : Prime forfaitaire payée lors de la première arrivée en Belgique

Dans le cas d'une formation préalable au doctorat, la prime payée à l'arrivée du boursier ne lui sera plus due en début de doctorat.

Bourses locales : Prime forfaitaire fixée par le pays d'accueil.

Pas d'application si le stage est organisé en all inclusive (formation de type résidentiel).

Bourses d'E-formation : Non applicable sauf dans le contexte d'un stage hors de la ville de résidence. Dans ce cas, l'indemnité de subsistance est calculée pour permettre un logement adéquat.

Indemnité de matériel didactique :

Il s'agit d'une prime forfaitaire annuelle destinée à couvrir l'achat de matériel didactique (livres, cours, petit matériel, ordinateur...) nécessaire à la formation.

Bourses d'études en Belgique : la prime est versée sur présentation de l'attestation d'inscription originale. Il s'agit d'un forfait payé par année académique.

Bourses de stages en Belgique : cette prime forfaitaire doit de préférence être prévue dans le contrat de l'institution de formation. Si ce n'est pas le cas, un montant forfaitaire peut être remboursé au stagiaire sur présentation des justificatifs (lettre du responsable de la formation, preuves de paiement).

Bourses de doctorats : non applicable (inclus dans les frais de recherche/ encadrement).

Bourses locales :

- Stages : cette prime doit de préférence être prévue dans le contrat de l'institution de formation. Si ce n'est pas le cas, un montant forfaitaire peut être octroyé au stagiaire.
- Etudes : la prime est versée sur présentation de l'attestation d'inscription originale et ce pour chaque année académique. Elle n'est pas due en cas d'étalement de la formation d'une durée inférieure à une année académique ou de report des examens.

Bourses de E-formation : de l'équipement peut être pris en compte (notamment lors de stages) mais doit être prévu initialement et inclus dans les frais de formation (voir plus loin).

Frais d'expédition du matériel didactique et frais de mémoire/thèse :

Bourses d'études en Belgique et doctorats mixtes : Il s'agit d'une prime forfaitaire unique payée lors du retour définitif au pays d'origine, en guise d'intervention dans les frais de thèse/mémoire et l'expédition du matériel acquis durant la formation. Le paiement de cette prime est lié à la délivrance du titre de transport pour le retour définitif et de l'envoi d'une copie de la thèse ou du mémoire au format PDF. Toutefois en cas de formation préalable au doctorat, cette prime unique peut être payée à l'issue de la formation préalable au doctorat si le doctorat commence par une période locale, auquel cas celle-ci ne sera plus due en début de doctorat.

Bourses de stages : intervention forfaitaire exclusivement pour l'expédition du matériel acquis durant le stage sur base de la délivrance du titre de retour définitif.

Bourses locales : Cette ligne forfaitaire regroupe deux volets :

- Lié au retour : pour les bourses locales - études et stage il s'agit d'une prime forfaitaire unique payée lors du retour définitif au pays d'origine. Elle couvre les frais d'expédition du matériel acquis durant la formation. Le paiement de cette prime est lié à la délivrance du titre de transport pour le retour définitif.
- Lié au travail de fin de formation Il s'agit d'un montant forfaitaire différent selon qu'il s'agit d'études (en fin de formation et sur présentation de 2 exemplaires du mémoire de master ou d'un travail de fin d'études supérieures de type long) ou de stages (prime forfaitaire unique sur présentation de 2 exemplaires du rapport de stage ou du travail de fin d'apprentissage).

Bourses d'E-formation : Non applicable.

Frais indirects

Assurances :

Bourse d'étude, stages et doctorats mixtes en Belgique : Les boursiers sont assurés en responsabilité civile, sont couverts par une assurance « assistance » et par une assurance soins de santé pour les périodes de présence autorisées en Belgique. Un coût forfaitaire par personne/mois est comptabilisé. Ce coût moyen est susceptible d'être revu annuellement par les sociétés d'assurance.

Bourses locales : Il faut assurer les boursiers pendant les périodes hors de leur pays d'origine pour les soins de santé. Certaines compagnies d'assurances privées proposent une couverture relative, une Responsabilité Civile peut également être envisagée si disponible. A défaut, un pécule social forfaitaire maximal doit être envisagé.

Bourses d'E-formation : Seuls les séjours obligatoires en Belgique ou dans un pays de la région sont couverts.

Voyage aérien international :

Belgique :

Les frais de trajet entre l'aéroport international le plus proche du lieu de résidence du boursier et l'aéroport/gare international en Belgique/Europe/Région, les taxes d'aéroport et les frais de prépaie ou d'expédition des tickets localement sont couverts.

En cas de stop-over nécessaire pour retirer le visa de séjour auprès du poste diplomatique belge l'indemnité forfaitaire (per diem) est prévue pour couvrir les frais d'hôtel et de séjour durant 10 jours maximum (cfr. normes appliquées pour les bourses locales).

Les coûts éventuels supportés par le boursier pour le trajet dans son propre pays entre son lieu de résidence et l'aéroport international lui sont remboursés si ces frais peuvent être justifiés par la présentation de pièces justificatives originales (facture, ticket). Ces voyages en avion doivent se brancher aussi directement que possible sur le vol international, à l'exception de l'éventuel stop-over dont il est question ci-avant.

Un montant forfaitaire à titre d'intervention dans les frais de délivrance du visa encourus par le boursier. Ce montant comprend la légalisation de documents, les examens médicaux, les frais de déplacement à l'ambassade pour l'obtention du visa et le transport aller-retour à l'aéroport.

Régional :

Applicable en cas de formation en « régional » ou quand la distance le justifie (taille du pays, accessibilité,...).

Ce poste inclut le trajet entre l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du boursier et l'aéroport international du pays, les frais d'hôtel, de visa, les taxes d'aéroport et les frais de prepaid ou d'expédition des tickets localement.

De plus, pour les frais liés aux transports entre son domicile et l'aéroport, que ce soit pour l'aller ou le retour, une prime forfaitaire unique est payée au boursier à sa première arrivée au pays de formation.

En conclusion, en fonction du type de bourse, le boursier a droit à:

Bourses d'études en Belgique :

- 1 aller et 1 retour définitif.
- 1 aller-retour durant les vacances scolaires à condition d'avoir réussi en première session, pour les études excédant une année académique

Ou

- 1 aller-retour en cours d'études en vue d'un stage pratique ou de recherches au pays sur demande justifiée du responsable de formation et ce en dehors des périodes de vacances.

Bourses de stages en Belgique : Un aller-retour par stage.

Bourses de doctorats : 4 allers-retours maximum sur la durée totale du doctorat.

Bourses régionales et locales : Idem que pour les bourses d'études ou de stages en Belgique, si formation en « régional ».

Bourses d'E-formation : En fonction du programme de formation

Accueil :

Bourses d'études et de stages en Belgique et doctorats mixtes : Accueil à la gare ou l'aéroport international par du personnel qualifié. Logement de transit en cas d'arrivée tardive (l'après-midi ou le week-end) prise en charge de la nuit d'hôtel réservée préalablement.

Bourses locales : En cas de formation en « régional » uniquement.

Accueil à l'aéroport international par du personnel de la représentation ou taxi et prise en charge d'un logement de transit lors de la première arrivée pour une nuit ou à la veille d'un week-end, une participation forfaitaire est payée au boursier pour maximum 3 nuits d'hôtel (arrivée le vendredi) ; ou si le boursier doit lui-même trouver son logement (indisponibilité de logement à l'Institution de formation), un logement d'appoint d'une durée de maximum 7 jours peut être pris en charge par la Représentation CTB.

N.B. Lors de la première arrivée d'un boursier à la veille d'un week-end ou tard le soir, la CTB est tenue de lui remettre une avance sur sa bourse en liquide.

Bourses d'E-formation : conditions ci-dessus applicables lors des séjours obligatoires en Belgique ou en régional.

Frais liés à la formation

Frais de formation

Bourses d'études en Belgique : Il s'agit des frais directement liés à la formation : les frais d'inscriptions annuels aux cours principaux, les frais de matériel spécifique, les frais d'inscriptions aux sessions d'examens et éventuellement à des formations annexes ou cours de langue et voyages d'études exigés par le cursus. Ces frais sont payés directement aux universités sur facturation ou remboursés à l'étudiant qui en aurait fait la dépense sur base du reçu de l'université.

Bourse de stages en Belgique : Il s'agit des frais de formation demandés par les institutions d'accueil. La CTB facture sur base des coûts réels.

NB: Le contrat de formation passé par la CTB avec l'institution d'accueil doit, de préférence, prévoir les frais de déplacement, de voyage d'études et de rapport repris plus bas, ainsi que les frais d'hébergement obligatoires. Ils pourront être remboursés directement au stagiaire sur base de justificatifs.

Bourses de doctorats : Un montant mensuel forfaitaire est versé à l'université belge et l'université locale à titre de frais d'encadrement pour les mois de présence selon le chronogramme en vigueur (limité à 48 mois). Un ticket d'avion AR par année académique peut être remboursé pour les voyages du promoteur belge ou local nécessaires au bon avancement du doctorat (limité à 4 voyages sur la durée du doctorat). Les frais d'inscription dans l'université belge sont également remboursés.

Bourses locales : Les frais directement liés à la formation sont souvent différents pour les 2 catégories de bourses, études ou stage. Ils doivent cependant être appréciés de manière globale et être prévus initialement dans le budget pour ne pas engendrer de coûts supplémentaires excessifs.

Droits ou frais d'inscription par année ou par période

- Frais d'inscription aux examens

- Frais inhérents aux exercices ou travaux pratiques
- Frais de fournitures ou équipements spécifiques
- Frais de déplacement dans le cadre strict de la formation (P.ex. stage sur le terrain)
- Frais d'achat de matériel didactique indispensable (outillage individuel, syllabus, livres de référence,...).
- Frais de rapport de stage/mémoire/thèse.
- Frais administratifs divers.

Bourses d'E-formation : les frais suivants sont couverts :

Les frais d'inscription aux conditions fixées par l'institution de formation.

Une prime forfaitaire calculée en fonction du programme de formation (formalisation dans un accord avec l'institution de formation) pouvant couvrir entr'autres l'impression des documents, l'accès à Internet dans un cyber café, ...

Déplacement :

Les frais de déplacement courant, pour raison personnelle, administrative ou de formation sont couverts par l'allocation mensuelle/journalière de subsistance.

Sont donc pris en considération sous cette rubrique :

Bourses d'études : Les déplacements liés à un programme d'études ou de recherches interuniversitaires. Seul le remboursement d'abonnement ou de carte de train (type rail pass, ...) est admis sur remise de cette pièce. Remboursement sur base des frais réels.

Bourses de stages : Les déplacements prévus dans le programme de stage et justifiés par la formation. Remboursement sur base des frais réels.

Bourses de doctorats : Non applicable (inclus dans les frais de recherches).

Bourses locales - études et stage : Les déplacements liés à un programme d'études ou de stage et ce de manière exceptionnelle et non récurrente. Ces frais doivent de préférence être inclus dans le programme par l'institution de formation (cfr. frais de formation).

Bourses d'E-formation : Non applicable.

Participation à des congrès et/ou des voyages d'études :

Il s'agit d'une intervention qui n'est due que pour des séjours hors Belgique et dans la limite de l'Union européenne.

Bourses d'études en Belgique: Non applicable.

Bourse de stage en Belgique: Uniquement si le voyage d'études est prévu dans le programme de formation approuvé par la CTB. Il s'agit d'une intervention forfaitaire unique sur la durée du stage.

Bourses de doctorats mixtes : Non applicable (inclus dans les frais de recherches).

Bourses locales : Il s'agit d'une intervention unique par an avec un maximum fixé.

Etudes et stages : Prime unique et seulement si le séminaire, congrès ou voyage d'étude est prévu dans le programme de formation approuvé. L'intervention est, si possible, directement

remboursée à l'institution.

Bourses d'E-formation : Non applicable.

Travail de fin de formation :

Cette ligne n'est plus utilisée mais son application est regroupée dans « Frais d'expédition du matériel didactique et frais de mémoire/thèse ».

Frais de recherches :

Bourses d'études en Belgique : Non applicable.

Bourses de stages en Belgique : Non applicable.

Bourses de doctorats : Ligne de crédit mise à disposition du boursier pour la durée totale de sa recherche.

Cette indemnité sert à couvrir l'achat de matériel spécial, de fournitures ou autres frais nécessaires à la recherche justifiés pour les promoteurs que ce soit en Belgique ou sur le terrain (à l'exclusion de frais de subsistance du boursier), ainsi que les frais de déplacement en Belgique et de participation à des congrès/voyages d'études dans la limite de l'Union européenne.

Le budget de recherche doit être préalablement accepté par la CTB. S'il s'agit d'achat de matériel, celui-ci reste la propriété, selon le cas, de l'institution belge ou de l'institution locale.

Le remboursement sera fait au boursier ou à l'université sur base de facture acquittée ou une avance sera faite au boursier sur base de facture pro-forma.

Bourses locales : Non applicable.

Bourses d'E-Formation : Non applicable.

7.6 Normes financières belges

Conditions financières Bourses - Coopération Bilatérale Directe --- >> CTB

Frais payés directement aux boursiers

	ETUDES (BEB)	DOCTORATS (BMX)	STAGES et VOYAGES D'ETUDE (BSB - BST)
Allocation subsistance 1	1000 €/mois	1500 €/mois	40€/jour
Logement jusqu'à 1/3 de l'allocation	200 €/mois		Logement non compris
Nourriture	800 €/mois		
Déplacements perso			
Frais liés au quotidien			
Allocation subsistance 2			30€/jour
Nourriture			Pour les stages dans l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles ou assimilé)
Déplacements perso			Quand le logement est déjà prévu par l'institut de formation
Frais liés au quotidien			
Allocations familiales	62 €/mois	Non applicable	Non applicable
Epoux / épouse légal(e) en Belgique ou pas			
Enfant <18 ans en Belgique ou pas			
Envoi bagages - frais de thèse – mémoire – rapport de stage	250 €	700 €	200 €
Forfait 1x par bourse, retour définitif			
Indemnité installation	550 €	550 €	Non applicable
Forfait 1x par bourse à l'arrivée du boursier			

Frais de thèse/mémoire/rapport de stage	Non applicable	Non applicable	
Prime logement	100€ - 150€	Non applicable	Non applicable
Prime versée pour le logement des étudiants : 150€ pour Bruxelles et 100€ pour les autres villes Permet de compenser le montant des bourses et notamment le non accès aux logements universitaires			

Frais liés à la formation

	ETUDES (BEB)	DOCTORATS (BMX)	STAGES et VOYAGES D'ETUDE (BSB - BST)
Frais inscription / formation	Variable	Variable	Variable
Droit d'inscription	80€ - 15€	80€ - 15.000€	En fonction des marchés publics
Inscription aux sessions d'examens			
Frais d'encadrement			
Cours de remise en niveau de langues			
Voyages d'étude (BEB)			
Frais de laboratoire			
Déplacements liés à la formation	Variable	Variable	Variable
Déplacements interuniversitaires			
Stages inclus dans les masters			

Pièces justificatrices exigées: ticket de train, abonnements, rail pass Remboursement sur base de frais réels			
Participation congrès, conférences...	Non applicable	Non applicable	300 € max.
Peuvent être prévus selon besoin du programme, valable pour l'Europe uniquement			
Matériel didactique	500 €	Non applicable	300 € max
Petit matériel didactique (livres, cours, intervention pour l'achat de matériel didactique ...)	Forfait 1 ^{ère} année académique : 500 € les années académiques suivantes : 200 € / Forfait sur présentation attestation d'inscription		1x par stage selon besoin du programme / remboursée si pièces justificatives
Frais d'encadrement	Non applicable	500 €/ mois	Non applicable
Intervention dans les frais structurels, encadrement du boursier, couvre le temps et les dépenses encourus par l'unité du promoteur tant au Nord qu'au Sud + frais de mission pour le promoteur belge ou local			
Frais de recherche	Non applicable	6000 € par an max	Non applicable
Frais opérationnel liés à la recherche et indiqués dans le plan financier, relatifs aux besoins spécifiques de la recherche à mener. Montant payé à l'unité de l'université / de recherche qui encadre le boursier			

7.7 Normes financières pour les bourses locales en RDC

BSL : Bourse de stage local pour nationaux/ Local short training for national scholarship holders			
Normes maximales applicables à la convention UNI2011/01 : € en euro € in euro : Applicable norms to UNI2011/01 agreement			
COUNTRY OF TRAINING :		RD CONGO/DR CONGO	
TYPE DE/OF PRESTATION	NORM(E)	FREQUENCE	DESCRIPTION
607101: Avance récupérable Refundable advances	non applicable	non applicable	Ce poste ne doit pas être considéré pour l'élaboration du budget. Il ne sert que pour des avances et doit être égal à zéro en fin de bourse.
607102: Prime accueil/retour Fees for reception/departure	variable		Coût moyen de 100€ appliqué en début de bourse pour les frais d'accueil à l'aéroport (voir transports internationaux)
607103: Déplacement interne hors formation Intern travelling expenses out of training	non applicable	non applicable	
607104: Allocation de subsistance Subsistence allowance	40	quotidien	Indemnité destinée à couvrir les frais de subsistance et de déplacement du boursier pour une formation non résidentielle. Ce coût pourrait varier s'agissant d'une formation résidentielle et dont le montant sera fixé par l'institution de formation
607105: Assurances/ prime médicale Insurances / medical capitation fee	non applicable	non applicable	
607106: Allocation familiale Family allowance	non applicable	non applicable	
607107: Matériel didactique School materials allowance	100	unique	Prime forfaitaire destinée à couvrir l'achat de matériel didactique : livres, cours, petit matériel
607108: Envoi bagages Luggages transportation cost	non applicable	non applicable	non applicable aux résidents mais prime de 100€ pour les autres qui doivent se déplacer par avion hors de la zone de formation
607109: Participation congrès, séminaires Participation in conferences, seminars	non applicable	non applicable	
607110: Frais d'inscription, de formation Registration, tuition fees	variable	unique	Frais directement liés à la formation : frais d'inscription au programme de formation, frais de rapport de stage à la fin de la formation
607111: Prime d'installation Installation allowance	non applicable	non applicable	
607112: Logement Accomodation	70	quotidien	Prime forfaitaire destinée à couvrir les frais d'hôtel en cas d'une formation non résidentielle. Ce coût peut varier selon qu'il s'agit d'un logement obligatoire. Dans ce cas, ce poste sera inclus dans 607104 (allocation de subsistance)
607113: Transport international International air travel	variable	unique	Billet d'avion, taxes d'aéroport et frais de prepaid et envoi des billets localement. (aéroports internationaux en RDC) + Forfait de 100€ : légalisation de document, frais de déplacement et transport aller/retour vers l'aéroport en RDC.
607114: Thèse, mémoire, rapport de stage Thesis, end of training report	non applicable	non applicable	Ce poste sera inclus dans 607110 (frais de formation)
607116: Equipement exceptionnel Exceptional equipment	non applicable	non applicable	Ligne utilisée uniquement pour les BMX : non applicable
607118: Divers et imprévus Miscellaneous	100	unique	Poste laissé à l'appréciation de la CTB, peut servir à couvrir des frais de modification de programme éventuellement.

7.8 Critères de sélection pour les sélections en dehors du cadre 'institutions bénéficiaires'

En cas de sélections décidées hors cadre d'une institution bénéficiaire, les principes généraux et critères particuliers définis ci-dessous sont de stricte application.

D'autres critères, plus spécifiques en rapport avec la réalité du pays partenaire, peuvent être définis ultérieurement par la SMCL.

Principes généraux

L'octroi des bourses devrait être réservé aux candidats qui ne disposent pas de ressources personnelles suffisantes leur permettant de faire face aux frais de la formation.

La parité hommes/femmes est strictement respectée dans l'attribution des bourses.

Critères particuliers en fonction du type de bourses

Remarque importante :

Les prérequis (niveau de formation et expérience professionnelle) sont deux critères d'admission prépondérants par rapport au type de formation souhaitée. Une institution de formation (IF) peut, sur base de ses propres critères, décider d'un refus ou d'une admissibilité d'un candidat. En cas de refus, le candidat boursier se voit annuler sa possibilité de bourse.

7.8.1 Bourses d'études

Candidat âgé de maximum 40 ans.

Une expérience utile de deux ans après le dernier diplôme à finalité pour des études de deuxième cycle.

La formation demandée doit être en corrélation avec les études et/ou l'expérience professionnelle du candidat (minimum deux ans).

Pouvoir fournir une admissibilité (ou pré-inscription) pour le cours sollicité ou, à défaut, constituer un dossier ad hoc. Dans ce cas, une preuve d'admission sera un critère déterminant ultérieur pour que la sélection soit confirmée.

7.8.2 Bourses de stages (et participation aux séminaires, colloques, voyages d'études,...)

La formation demandée doit être en adéquation avec l'expérience professionnelle du candidat et sa fonction actuelle.

La durée de la formation est déterminée en fonction du programme et ne peut excéder six mois.

Un contenu précis et détaillé de la formation souhaitée est fourni.

7.8.3 Bourses de doctorats mixtes

Candidat âgé de maximum 40 ans.

Candidat provenant d'une IB non universitaire (centre de recherche ou autre)

Etre en possession au minimum d'un diplôme de master acquis avec distinction.

Fournir la preuve des années d'expérience professionnelle (minimum deux ans dans le domaine de la recherche).

Fournir un programme précis :

- Définition du sujet de la recherche.
- Identification des promoteurs : locaux et belges (ou européens).

7.8.4 Bourses de E-learning

Remarques préalables sur l'accessibilité :

- L'E-Formation nécessite l'accès à Internet, le candidat boursier doit donc avoir accès à une connexion déjà disponible, soit sur son lieu de travail, soit personnel.
- Si les conditions d'accès à Internet ne peuvent être remplies de manière satisfaisante (débit trop faible, pas de cyber café disponible,...), le choix doit s'orienter vers un autre type de formation.

Une bourse peut être octroyée pour deux types de formations à distance :

- Des études universitaires diplômantes et reconnues par une université agréée.
- Un perfectionnement technique ou professionnel certifiant.

Les informations initiales suivantes doivent être disponibles :

- Un chronogramme type préconisé, précisant la durée « normale » d'apprentissage.
- La possibilité ou non de stage (obligatoire ou non).
- Le rythme et la forme du suivi pédagogique.
- La programmation des examens et leur mode d'organisation (présence sur place de l'« étudiant », contrôle par Internet,...).

7.9 Les acteurs clés du secteur de l'agriculture

LES ACTEURS CLES INSTITUTIONNELS au niveau central	ATTRIBUTIONS
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage	Agriculture, pêche, aquaculture, élevage et sylviculture Impulser, accompagner et réguler la production agricole Encadrement des associations agricoles et opérateurs agro-alimentaires
Ministère du Développement rural	Impulser le développement rural Infrastructures et équipements socio-économiques ruraux Encadrement des associations Sensibilisation et vulgarisation
INERA (Ministère de la Recherche Scientifique et de la Technologie)	Recherche agricole appliquée Mise au point de techniques culturales et de matériel génétique Formation des producteurs
Ministère de la Fonction publique	Gestionnaire des agents de l'Etat : influence les recrutements, gère le processus devant maîtriser les effectifs, actualise le statut Pilote la réforme de l'administration publique
Groupe Thématique 15	Plate-forme de coordination et de dialogue entre Gouvernement et les PTF engagés dans l'agriculture et/ou le développement rural
Fédérations professionnelles	Défense des intérêts Interface entre les membres et l'Etat, les PTF et autres Faciliter l'échange et la formation
CNONG	Défense des intérêts des ONG Force de proposition Veille citoyenne

LES ACTEURS CLES INSTITUTIONNELS au niveau provincial et district	ATTRIBUTIONS
Ministère provincial de l'agriculture	Définir et mettre en œuvre le programme agricole de la province Coordonner et impulser le développement agricole Le Code agricole prévoit des attributions importantes : mettre en place un cadastre agricole, agréer les opérateurs

7.10 Tableaux avec données concernant les pistes et bacs

Tableau : Le réseau routier au Congo-RDC (selon PMPTR 2004)²¹

	Types de route	Administration responsable	Longueur en km	%
1	Routes nationales et provinciales	Office des routes (OR)	58.300 km	38,2 %
2	Routes de desserte agricole	Direction des routes de desserte agricole (DVDA)	86.600 km	57,2 %
3	Routes urbaines	Office des voiries et drainage (OVD)	7.400 km	4,6 %
1+2+3	Total Routes d'intérêt général et local		152.300 km	
	Dont revêtus		2.800 km	1,8 %
	En mauvais état			75 %
	En état moyen			25 %

Tableau : L'état de lieux des bacs en RDC

	Type de bac	Nombre
1	Traditionnels motorisés	45
2	Traditionnels à câbles	109
3	RFA motorisés	16
4	Ambidromes motorisés	33
5	Ambidromes à câbles	12
6	Unifloat motorisés	6
7	Unifloat à câbles	14
8	Catamaran motorisés	3
9	Pirogues	18
	Sous-total Bacs en fonction	256
	plus Bacs à déclasser	53
	plus Bacs inexistantes	83
	Total Bacs	339

²¹ Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance en RDC (PMPTR), Kinshasa, novembre 2004, p. 6
DTF Bourses RDC1088811 Version finale

7.11 Interventions CTB dans le secteur agriculture

Nom	Durée, de – à	Budget	Volets-Résultats Cadre Log.	Régions
RDC 0505311 Appui au secteur semencier (ASS)	5 ans 1-7-2007 – 2-6-2012	5 M €	1) Filière semencière structurée 2) Semences de base internationales introduites 3) SENACEM renforcé 4) Secteur privé impliqué 5) Promotion et commercialisation des semences améliorées 6) Fonds d'appui établi	Bas-Congo, Katanga, Bandundu, Kasaï oriental
RDC 0505411 Projet de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture au Katanga (PRODEPAAK)	5 ans 19-11-2007 – 2-6-2011	5 M €	1) Cadre institutionnel amélioré 2) Capacités des pêcheurs et pisciculteurs renforcées 3) Exploitation des lacs en croissance 4) Secteur pisciculture organisé et rentable 5) Qualité sanitaire des poissons sur les marchés améliorée 6) Poisson de qualité commercialisé	Katanga
RDC0708911 Appui à la mise en œuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux du ministère de l'agriculture MAPE)	2008-10 24 mois 8-2-2008 – 20-12-2010	2,5 M €	1) Structures du MAPE réorganisées 2) Privatisation des domaines préparé et réalisé en partie 3) CARG mis en place dans les provinces actuelles 4) Structure du MAPE réorganisée dans 2 provinces 5) Reconversion du personnel préparée	National, Bas-Congo, Maniema
RDC 0710511 Appui au renforcement des capacités du ministère de développement rural en RDC (PRAMIDER)		2,5 M €	1) Une feuille de route pluriannuelle est élaborée 2) Les capacités opérationnelles sont renforcées 3) Les inventaires et statistiques sont faits 4) Un centre de ressources et une plateforme de communication sont créés	National

<p>RDC 0913511</p> <p>Appui à l'amélioration de la production végétale (APV) – Phase II (INERA 2)</p>	<p>3 ans</p> <p>1-2-2010 – 31-1-2014</p>	<p>3 M €</p>	<p>1) Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles de la Direction des Production de l'INERA sont renforcées</p> <p>2) Les centres de production et la conservation de germoplasme de l'INERA sont réhabilités et fonctionnels</p> <p>3) La production de semences dans les centres et stations de l'INERA est relancée dans la province Orientale et consolidée dans les provinces première phase du projet</p>	<p>Katanga (Kipopo), Kasai oriental (Ngandajika), Bandundu (Kiyaka), Bas-Congo (Muazi) et Province orientale (Yangambi)</p>
---	--	--------------	---	---

7.12 Interventions CTB dans le secteur pistes et bacs

Nom	Durée, de – à	Montant	Volets	Régions	Extension en km
Projet routier I (PR 1) Pistes rurales au Bas-Congo et Kasai oriental	2001 – xxx	7,85 M €	Réhabilitation de routes, dalots et ponts, réhabilitation de bacs	Bas Congo (Songololo et Luozi, Bas Fleuve), District de Tshilenge (Kasai oriental)	Réhabilitation de 730 km routes Réhabilitation de plus de 400 dalots et 330 m de ponts Réhabilitation de 7 bacs
Projet de Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu (RIB 1)	2001 – xxx	5,975 M €	Réhabilitation Entretien	Bandundu (Kwilu)	Réhabilitation de 539 km de routes Entretien de 1.369 km de routes 44 km de ponts, 13 dalots
Projet Routes rurales du Bas-Fleuve (Bas-Congo)	2004 – xxx	8 M €	Réhabilitation Ouvrages Entretien	Bas-Congo (Bas-Fleuve)	Réhabilitation de 600 km de routes rurales Une centaine d'ouvrages Entretien de 1.300 km de routes rurales Réhabilitation + construction de plus de 300 dalots et plus de 800 m de ponts
Projet de Réhabilitation des Infrastructures au Bandundu (RIB 2)	3 ans 2007 – 2010	6 M €	Réhabilitation Entretien	Bandundu	Réhabilitation de 400 km de routes de desserte agricole, 36 m de ponts, 180 km de voies fluviales Entretien de 1.571 km de routes de desserte agricole 100 km de points chauds et d'ouvrages d'arts (ponts et dalots)
PREPICO 1 PREPICO = Programme de Réhabilitation et Entretien de Pistes en RD Congo	3 ans 2008 – 2010	8,4 M €	Appui à la réhabilitation des routes et voies navigables Formation de comités provinciaux et locaux (CPER et CLER) d'entretien routes préparation FONER	Kasai oriental (Mbuji-Mayi – Lusambo) Bandundu Bas-Congo Maniema (Kasongo)	Kasai oriental : Réhabilitation de 131 km de routes Bandundu : Réhabilitation de 125 km de routes et 165 km de voies navigables Bas-Congo : Réhabilitation de 110 km de routes Maniema : Réhabilitation de 350 km de routes

7.13 Interventions de la coopération belge dans le domaine de l'ETFP

7.13.1 Interventions de la CTB

Nom	Durée, de – à	Montant	Agence d'exécution	Volets
AETP 1 Appui à l'enseignement technique et professionnel	2001 – 2004	3,1 M €	CTB	Sélection des institutions bénéficiaires, identification des besoins, réhabilitation des bâtiments, fourniture d'équipements et de matériels didactiques, formation du personnel à l'utilisation des équipements
AETP 2 Appui à l'enseignement technique et professionnel	2005 – 2008	4,1 M €	CTB	Adéquation formation-emploi, sensibilisation, réhabilitation, matériels didactiques, matière d'œuvre, documentation, formation des formateurs, génération de revenus
AETFP Appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle	2009 – 2013	6 M €	CTB	Gestion stratégique du sous-secteur EFTP, sensibilisation, réhabilitation et équipement, programmes pour 8 filières, adéquation formation-emploi
Programme PIC 2010-2013 ETFP	2012 – 2015		CTB	
Appui institutionnel au MEPSP	11/2006 – 06/2011	2,03 M €	CTB	2 volets concernent le domaine ETFP : a) partenariat EPSP et privé au niveau national, provincial et écoles : mission formation-emploi b) études sur le cycle court

7.13.2 Interventions de la coopération indirecte

Bailleur, pays, agence de coopération	Titre de projet, nom de l'intervention, budget en €	Durée de ... à Budget en €	Institution d'exécution en RDC	Lignes d'action	Publics-cibles et bénéficiaires
Belgique – coopération indirecte – VVOB	Programme d'appui à l'enseignement primaire, secondaire et professionnel au Congo	2008 – 2010 1.388.000 € 2011 – 2013 2.838.104 €	MEPSP – Service de l'inspection générale	Enseignement primaire et technique agricole	Direct : Inspecteurs du Primaire et de l'enseignement technique agricole Indirect : les enseignants, les apprenants
Belgique – coopération indirecte APEFE	Plan d'appui aux Centres de formation professionnelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports : à Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi, Matadi, ainsi que Bukavu et Goma	2011 – 2013 2.636.699 €	Ministère de la Jeunesse et des Sports, Divisions provinciales	Formation technique et professionnelle 10 filières possibles	Personnel des CFP (directeurs et formateurs), personnels des Services d'inspection, membres de la CIETFP, Apprenants
Union européenne financement 95% DGD cofinancement 5 %	Projet pêche : Appui développement économique de la pêche artisanale, Bandundu, RDC	2011 – 2014, 4 ans 2.435.258 € (+ 700.000 € attendus)	Ministère de l'Agriculture provincial à Bandundu ville, MINAGRI, partenaires CARG et organisations locales	Appui à la production, transformation et commercialisation halieutique	Pêcheurs et acteurs de la chaîne de production et commercialisation
Belgique Wallonie-Bruxelles International (WBI)	Appui à la formation professionnelle (Projet 1.7)			Référentiels secteur minier, Pôle d'excellence à Mutoshi, Centre de formation des formateurs à Kolwezi	
Groupe 1, ONG belge Bureau à Lubumbashi, Katanga	Projet 1 : Sensibiliser à l'entreprenariat responsable Projet 2 : Projet de lutte contre le travail des jeunes dans les mines Projet 3 : Guichet d'économie locale à Lubumbashi phase 2			1) Formations courtes (comptabilité simplifiée etc.) 2) Réinsertion économique des creuseurs artisanaux 3) Incubateur d'entreprise	Jeunes entrepreneurs

7.14 Liste d'Institutions bénéficiaires (IB) proposées durant la formulation

7.14.1 Secteur de l'éducation

Liste des Institutions Bénéficiaires dans le secteur de l'éducation (non exhaustive)
Les 6 réseaux du domaine de l'ETFP (enseignants)
Les établissements ETFP, les comités de gestion des écoles, les comités des parents, les encadreurs de stagiaires, l'entreprenariat pour les lauréats
Les services de formation au sein de certaines entreprises
Des organisations du secteur économique (FEC, COPEMECO)
Des groupes d'artisans et de techniciens dans des domaines pointus (soudure, dessin appuyé par ordinateur, GIS) lié avec un renforcement des institutions de formation
Les services publics centralisés, décentralisés et déconcentrés (inspection, ...)
Les organisations non-étatiques / stratégiques dans le domaine de l'ETFP

7.14.2 Secteur de l'agriculture

Liste des Institutions Bénéficiaires dans le secteur de l'agriculture (non exhaustive)
Comités villageois de développement (CVD)
Organisations Paysannes et leurs faïtières
Les organisations d'agri-multiplicateurs
Les organisations membres des CARG à plusieurs niveaux

7.14.3 Secteur 'pistes et bac'

Liste des Institutions Bénéficiaires dans le secteur 'pistes et bacs' (non exhaustive)
- Les Comités provinciaux et locaux d'entretien routier (CPER et CLER)
- Les Coordinations territoriales et les Fédérations provinciales des CLER
- Les cantons
- Direction des Voies de Desserte agricole (DVDA)
- Organisations non-gouvernementales (ONG)
- Comité local d'Entretien routier (CLER)